

TOME I : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTICS

SOMMAIRE

PARTIE I : LE RESEAU NATURA 20000	8
I. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE OISEAUX	9
I.1 – NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX	9
I.2 – LA DIRECTIVE « OISEAUX »	9
I.3 – NATURA 2000 EN EUROPE	9
I.4 – NATURA 2000 EN FRANCE	10
I.5 – TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EN DROIT FRANÇAIS	10
I.6 – EVALUATION DES INCIDENCES	11
I.7 – NATURA 2000 DANS LA REGION LORRAINE	11
I.8 – NATURA 2000 DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE	13
II. FICHE D'IDENTITE DU SITE (FICHE FSD)	15
III. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	16
III.1 – CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ELABORATION DU DOCOB	16
III.2 – DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE	17
IV. METHODE DE REALISATION DU DOCOB	18
IV.1 – L'EQUIPE, LE COPIL ET LES GROUPES DE TRAVAIL	19
IV.2 – BIBLIOGRAPHIE	20
IV.3 – CONSULTATIONS ET DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	20

IV.4 – LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	21
IV.4.1 - Les inventaires ornithologiques	21
IV.4.2 - Les fiches espèces	22
IV.4.3 - La définition des habitats d'espèces	22
IV.5 – LA DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS	22
V. CADRAGE STRATEGIQUE	23
PARTIE II : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE NATURA 2000	25
V. PRESENTATION GENERALE DU SITE	26
V.1 – DESCRIPTION ET LOCALISATION	26
V.2 – COMMUNES ET TERRITOIRES CONCERNES	26
V.3 – STATUT FONCIER DU SITE (HORS BATI)	28
V.4 – POPULATION	30
V.5 – URBANISATION	30
V.6 – INFRASTRUCTURES	33
V.7 – CLIMAT	34
V.8 – GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	34
V.9 – TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	36
V.10 – CONTEXTE PAYSAGER	38
VI. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF	41
VI.1 – POLITIQUES DE GESTION	41
VI.1.1 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Entente Yron	41
VI.1.2 - Espaces Naturels Remarquables	43
VI.1.3 - Site RAMSAR	43

VI.2 – PERIMETRES REGLEMENTAIRES	45
VI.2.1 - Zone de Protection Spéciale (ZPS)	45
VI.2.2 - Site Inscrit	45
VI.2.3 - Réserve Naturelle Régionale (RNR)	46
VI.2.4 - Arrêté de Protection de Biotope	47
VI.3 – PERIMETRES D'INVENTAIRE	47
VI.3.1 - Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	47
VI.3.2 - Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux	48
VI.3.3 – Parc naturel régional de Lorraine (PnrL)	49
VII. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	51
VII.1 – GESTION HYDRAULIQUE ET PISCICULTURE	51
VII.1.1 – Les zones humides	51
VII.1.2 – Les étangs et la mesure régionale en faveur de la sauvegarde des étangs en Lorraine	52
VII.1.3 - L'association des Paralysés de France	53
VII.1.4 - La pisciculture d'étang sur le domaine	54
VII.2 – AGRICULTURE	56
VII.2.1 - Les pratiques agricoles sur le territoire : Une agriculture de type polyculture-élevage	56
VII.2.2 - Les problématiques agricoles sur le site	58
VII.2.3 - Recensement des exploitants et des engagements agro-environnementaux sur le site	59
VII.3 – SYLVICULTURE	62
VII.4 – ACTIVITES CYNEGETIQUES	64
VII.5 – TOURISME ET ACTIVITES DE PLEIN AIR	64

VII.6 – PROJETS	66
VII.7.1 - Programme LIFE Nature	66
VII.6.2 - Projet intégré de développement durable de Lachaussée « Planète Nature »	66
VII.6.3 - Pôle d'excellence rurale « Madine-Chambley, une terre d'accueil autour de l'eau »	67
VII.6.4 - Pays Cœur de Meuse	67
VII.6.5 - Itinéraire pédestre	67
VII.6.6 - Pressoir	67
VII.6.7 - MAEt « Prairies remarquables » du PnrL	67
VII.6.8 - Restauration de l'Yron	67
VII.6.9 – Tableau X : Synthèse des dispositifs réglementaires et documents d'orientations	70
VII.7 – NATURE ET IMPORTANCE DES PRESSIONS ANTHROPIQUES ET DEGRE DE FRAGILITE DES MILIEUX UTILISES PAR L'AVIFAUNE	71
VII.7.1 - Détérioration des habitats	71
VII.7.2 - Perturbation des espèces	79
VIII. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	80
VIII.1 – BIO EVALUATION : ESPECES REMARQUABLES DE LA ZPS	80
VIII.1.1 – Les espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux	80
VIII.1.2 - Espèces non significatives ou absentes de la ZPS	83
VIII.2 – ESPECES NON VISEES A L'ANNEXE I MAIS PRESENTANT UN INTERET IMPORTANT	83
VIII.2.1 - Oiseaux	83
VIII.2.2 - Habitats et flore	87
VIII.2.3 - Faune	89
VIII.3 – HABITATS D'ESPECES ET ESPECES REMARQUABLES	95
VIII.4.3 - Etat de conservation des habitats d'espèces	102
VIII.4.4 - Synthèse des zones à enjeu	106
VIII.4.5 - Etat de conservation des espèces	107
VIII.5 - Ajustement du périmètre de la ZPS	108
IX. CONCLUSION	111

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4110060 « ETANG DE LACHAUSSEE ET ZONES VOISINES »

Maître d'ouvrage

MEEDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine

Suivi de la Démarche : Sophie OUZET et Jean-Noël BREGERAS de la DREAL Lorraine, Jean-Louis MIGEON de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse

Structure porteuse

Parc naturel régional de Lorraine

Logis Abbatial – Rue du Quai – 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex

Opérateurs

Cyrille DIDIER (2008-2009)

Maud KILHOFFER (2009-2011)

Mathieu JUNGER (2011)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction/Coordination/Cartographie : Maud KILHOFFER, Cyrille DIDIER, Mathieu JUNGER

Contribution au diagnostic écologique (rédaction/cartographie) : CSL, COL, BIOTOPE, ESOPE

Contribution/Synthèse/Relecture : Laurent GODE, Membres du Conseil Scientifique du PnrL

Validation scientifique : Membres du Conseil Scientifique du PnrL

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Cartographie des habitats ouverts : ESOPE, CSL, PnrL

Cartographie des habitats forestiers : ONF, ESOPE, PnrL

Inventaire de groupes taxonomiques : CSL, COL, BIOTOPE, ESOPE, NEOMYS, PnrL

Crédits photographiques (couverture)

DREAL Lorraine, 2009, Héron pourpré (*Ardea purpurea*)

KILHOFFER Maud, 2009, Grand Etang de Lachaussée, Etang Picard, Pêche au filet par les scolaires, Koniks Polski

Tableau I : Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration de ce document

Communes impliquées et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Mesdames, messieurs les maires des communes concernées par le site Natura 2000 : Vigneulles-Lès-Hattonchâtel Lachaussée Woël Dampvitoux Hagéville.</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Les membres des communautés de communes du Pays de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, du Canton de Fresnes-en-Woëvre et du Mad à l'Yron.</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>Messieurs les conseillers généraux des cantons de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, de Chambley-Bussièrès et de Fresnes-en-Woëvre</p> <p>Parc naturel régional de Lorraine</p>	<p>La préfecture de Meuse La préfecture de Meurthe-et-Moselle</p> <p>DREAL Lorraine</p> <p>Conseil Régional de Lorraine</p> <p>Agence de l'Eau Rhin Meuse</p> <p>DDT de la Meuse DDT de Meurthe-et-Moselle</p> <p>ONF</p> <p>ONCFS</p> <p>ONEMA</p> <p>Conseil Général de la Meurthe-et-Moselle Conseil Général de la Meuse</p>	<p>Universités de Metz et Nancy</p> <p>Fédérations Départementales de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques</p> <p>Fédérations Départementales des Chasseurs</p> <p>Ligue pour la Protection des Oiseaux</p> <p>Chambres d'Agriculture de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle ADASEA de Meurthe-et-Moselle</p>	<p>Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée</p> <p>Conservatoire des Sites Lorrains</p> <p>Association des Paralysés de France, Domaine du Vieux Moulin</p> <p>Centre Ornithologique Lorrain</p> <p>Bureaux d'étude ESOPE et BIOTOPE</p> <p>Association NEOMYS</p>

PARTIE I : LE RESEAU NATURA 20000

I. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE OISEAUX

I.1 – NATURA 2000 : LE RESEAU DES SITES EUROPEENS LES PLUS PRESTIGIEUX

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable. Il doit permettre de répondre aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (Rio, 1992).

I.2 – LA DIRECTIVE « OISEAUX »

(CF. ANNEXE 1 : TEXTE DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE DITE DIRECTIVE « OISEAUX »)

La directive 79/409/CEE dite directive « Oiseaux » a trait à la conservation des oiseaux sauvages et à la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne. Elle a été adoptée le 02 avril 1979 par le Conseil des ministres européens.

Dans chaque pays de l'Union européenne, les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces sont désignés « Zone de Protection Spéciale » (ZPS). La désignation de ces zones est basée sur des inventaires tels que les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Cette directive établit un système général de protection de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des Etats membres. Elle a pour objet de protéger et de gérer ces espèces ainsi que d'en réglementer la chasse, la capture, la mise à mort et la commercialisation (art.1). Elle oblige à prendre les mesures nécessaires pour maintenir les populations d'oiseaux à un niveau qui corresponde aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles (art.2). Le réseau Natura 2000 devient ainsi la concrétisation du principe d'action communautaire pour une gestion durable.

I.3 – NATURA 2000 EN EUROPE

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

I.4 – NATURA 2000 EN FRANCE

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

I.5 – TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EN DROIT FRANÇAIS

Conformément à la loi d'habilitation n°2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance. Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau Natura 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Il est également stipulé que « les différentes activités telles que la chasse, la pêche et autres activités cynégétiques ne constituent pas des activités perturbantes si elles sont pratiquées dans les conditions et sur les terres autorisées par les lois et règlements en vigueur ».

L'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 complète la transposition en droit français. Ce texte est intégré au code de l'environnement et poursuit quatre buts :

- donner une existence juridique aux sites Natura 2000 de façon à ce qu'un régime de protection contractuel ou réglementaire puisse s'appliquer dans tous les cas ;
- privilégier l'option d'une protection assurée par voie contractuelle ;
- organiser la concertation nécessaire à l'élaboration des orientations de gestion de chaque site ;
- instaurer un régime d'évaluation des programmes ou projets dont la réalisation est susceptibles d'affecter de façon notable un site.

Loi DTR (loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux) concernant Natura 2000 :

- Les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent adhérer à une « charte Natura 2000 », qui comporte un ensemble d'engagements définis par le document d'objectifs. La charte doit être annexée au document d'objectifs.

- Document d'objectif : le Docob peut être élaboré et approuvé à compter de la notification à la Commission européenne de la proposition d'inscription d'une Zone Spéciale de Conservation ou de la désignation d'une Zone de Protection Spéciale. Le comité de pilotage Natura 2000, chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Docob, comprend les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés et, notamment, des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site Natura 2000. Les représentants de l'Etat y siègent à titre consultatif.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 et la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du Docob et du suivi de sa mise en œuvre. A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'élaboration du document d'objectif et l'animation nécessaire à sa mise en œuvre sont assurés par le Préfet.

Le Docob est approuvé par le Préfet.

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties lorsqu'elles figureront sur une liste établie par le Préfet une fois le Docob approuvé et à condition qu'elles aient fait l'objet d'un engagement de gestion (contrat Natura 2000 ou charte Natura 2000) conformément au Docob.

I.6 – EVALUATION DES INCIDENCES

Les programmes ou projets de travaux/ouvrages soumis à autorisation ou approbation administrative doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation des milieux et espèces d'intérêt européen. Si le projet ne présente pas d'incidences significatives, l'autorisation ou l'approbation pourra être donnée.

Décrets :

- Décret « procédure » n°2001-1031, paru le 8 novembre 2001, vise à décrire les différentes étapes de la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

- Décret « gestion » n°2001-1216, paru le 20 décembre 2001, vise à décrire les dispositions relatives au document d'objectifs, celles relatives aux contrats Natura 2000 et à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation,

- Décret « évaluation » n°2010-365, paru le 9 avril 2010, relative à l'évaluation des incidences des projets susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.

(Cf. ANNEXE 2 : DECRET DU 9 AVRIL 2010 RELATIF AUX ETUDES D'INCIDENCES NATURA 2000)

I.7 – NATURA 2000 DANS LA REGION LORRAINE

Aujourd'hui le réseau lorrain compte 88 sites répartis sur ses 4 départements :

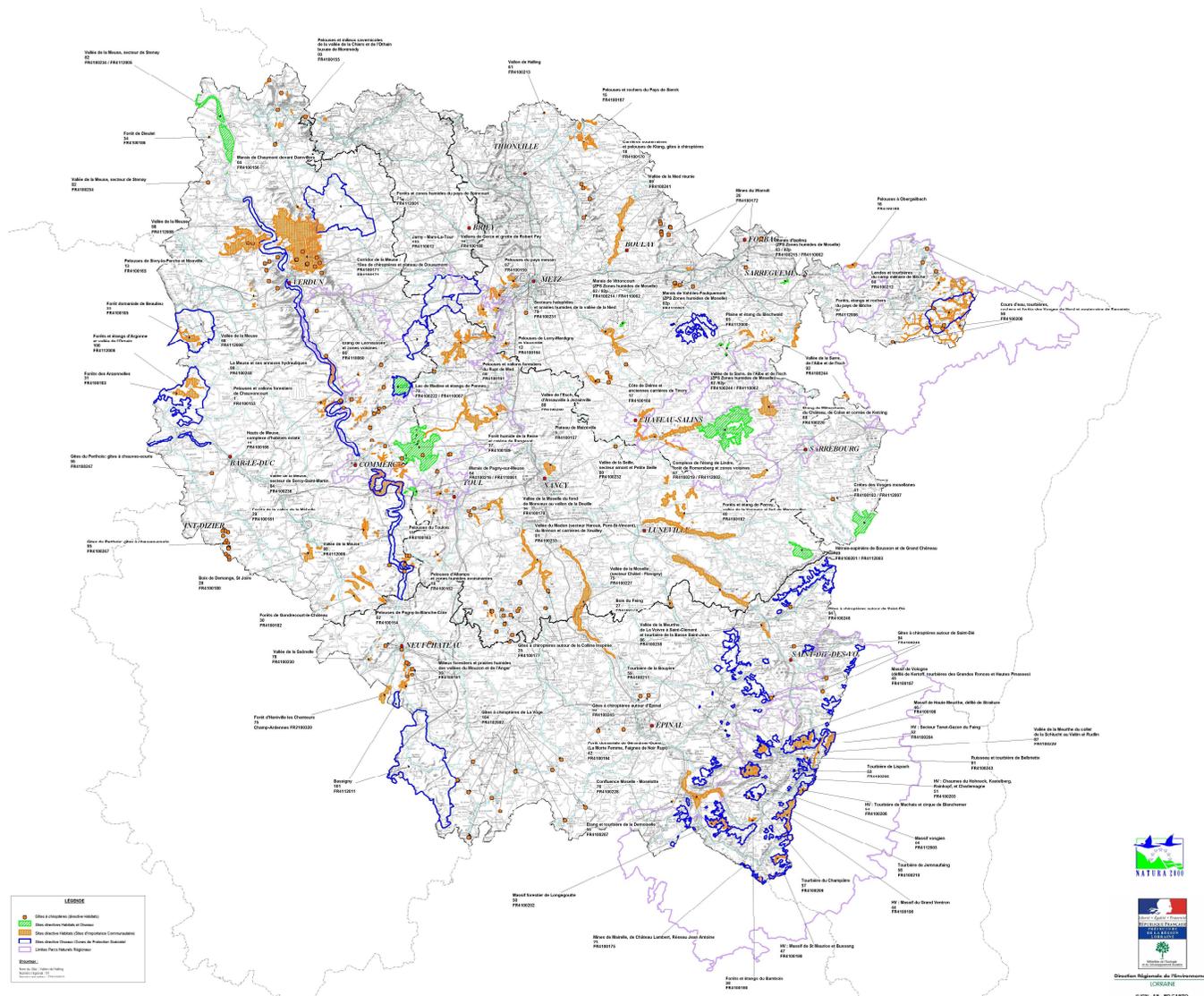
- Meurthe-et-Moselle (27 sites)

- Meuse (28 sites)

- Moselle (27 sites)

- Vosges (30 sites)

Sur ces 88 sites, 17 ZPS et 77 sites ZSC se partagent les 177 000 hectares que couvre Natura 2000, soit 7% du territoire lorrain.

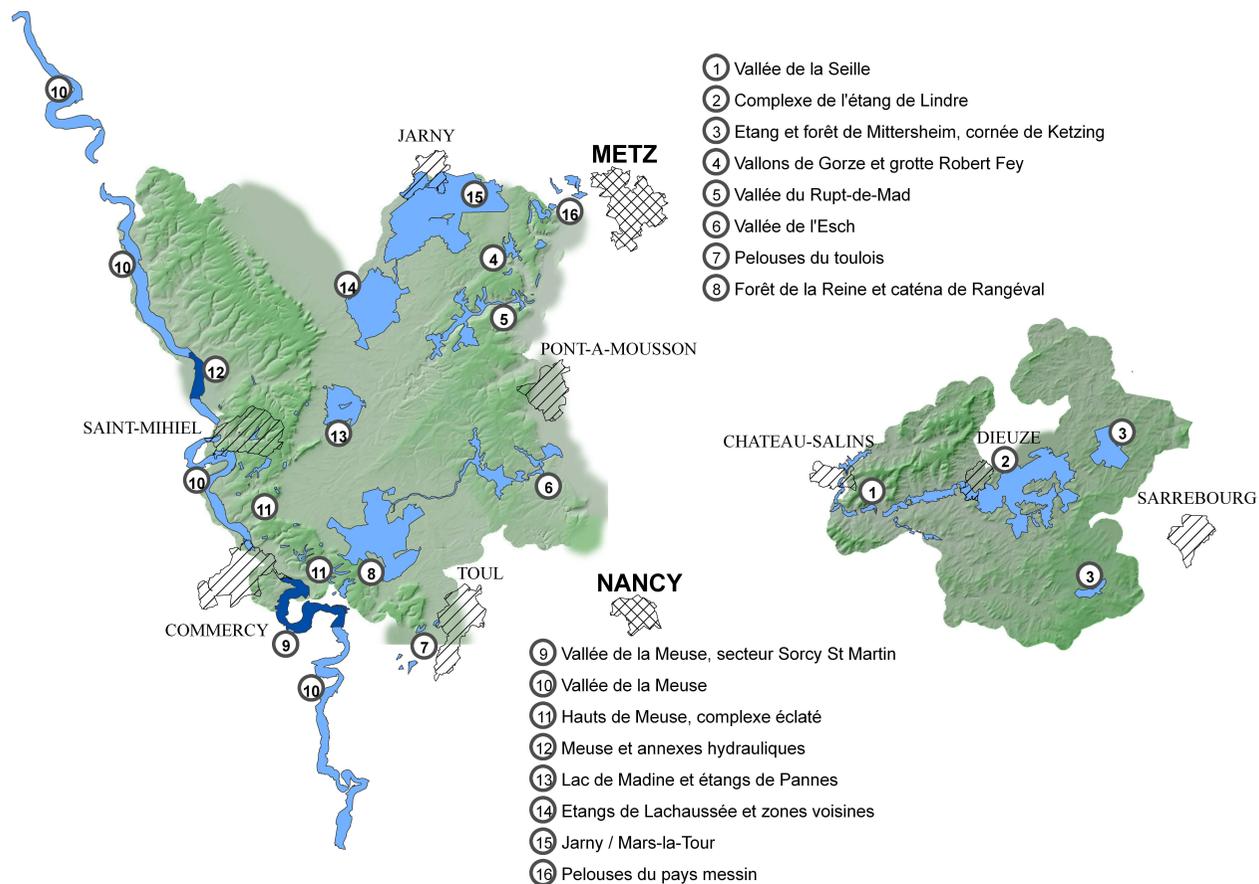


Carte 1 : Réseau Natura 2000 en Lorraine (Source : <http://www.lorraine.ecologie.gouv.fr/spip.php?article271>)

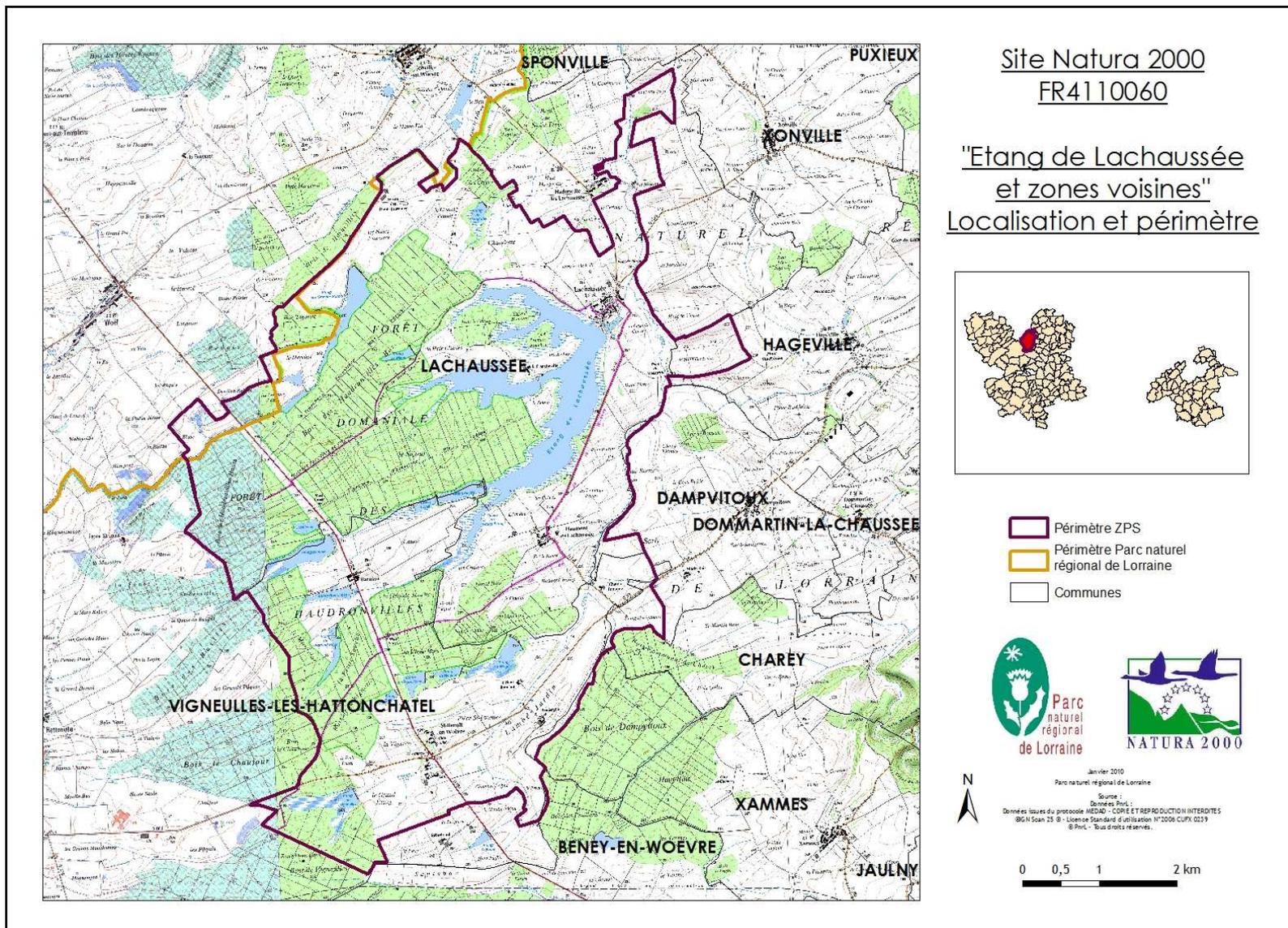
1.8 – NATURA 2000 DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE

Les chiffres clés :

- 16 sites Natura 2000, soit 13% de la superficie du Parc naturel régional de Lorraine,
- 8 Docob achevés,
- 5 Docob en cours d'élaboration et 3 Docob programmés en 2010 (chiffres de 2008, DREAL Lorraine).



Carte 2 : Les sites Natura 2000 sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine, PnrL.



Carte 3 : Localisation et périmètre du site Natura 2000 FR4110060, PnrL, 2008.

II. FICHE D'IDENTITE DU SITE (FICHE FSD)¹

Nom officiel du site Natura 2000 : ETANG DE LACHAUSSEE ET ZONES VOISINES

Date de l'arrêté de la ZPS : 18 janvier 2005

Désigné au titre de la directive « Oiseaux » 79/409/CEE

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4110060

Localisation du site Natura 2000 : Région Lorraine

Départements de la Meurthe-et-Moselle (pour 3% de couverture) et la Meuse (pour 97% de couverture)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : 3521 ha

La carte 3 présentée ci-contre sert de base de travail pendant l'animation du Docob à compter de 2008. Elle illustre le périmètre d'étude scientifiquement justifié et qui est différent du périmètre du FSD.

Préfet coordinateur : Monsieur le Préfet de Meuse

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : M. Gérard PELTRE - Vice-Président du Parc naturel régional de Lorraine.

Structure porteuse : Parc naturel régional de Lorraine (Cf. ANNEXE 3 : CONVENTIONS DE GESTION ENTRE L'ETAT ET LA STRUCTURE OPERATRICE)

Opérateurs : Cyrille DIDIER, Maud KILHOFFER, Mathieu JUNGER – Chargés de mission Natura 2000, service Biodiversité & Milieux Naturels, Parc naturel régional de Lorraine.

Groupes de travail : Agriculture – Forêt – Etang – Aménagement (Cf. ANNEXE 4 : COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL)

Membres du Comité de pilotage du site Natura 2000 : Le Comité de pilotage a été installé le 17 janvier 2008 (Cf. ANNEXE 5 : ARRETES PREFECTORAUX DE DESIGNATION DU SITE ET D'INSTALLATION DU COPIL)

¹ Le Formulaire Standard de Données (FSD) est la fiche d'identité d'un site Natura 2000. C'est le document officiel, transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre, accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site. Il présente les données identifiant les habitats naturels ou les espèces qui justifient la désignation du site. Une mise à jour des données est possible à la suite des travaux d'inventaire et de cartographie réalisés. Ce document est accessible à la DREAL Lorraine.

III. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

III.1 – CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ELABORATION DU DOCOB

Le contenu du Docob est défini à l'article R.414-11 du code de l'Environnement.

Le Docob doit ainsi contenir :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R.414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R.414-13 et suivants qui indiquent, pour chaque action contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et son coût ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R.414-12 ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Le document d'objectifs est :

- un document établi à l'initiative et sous la responsabilité de l'Etat qui est chargé de l'application des directives européennes. En ce sens, il traduit concrètement les engagements de l'Etat sur le site. C'est un document concerté, réalisé en associant les acteurs concernés par le site ;
- un outil de cohérence des actions publiques et privées qui ont des incidences sur les habitats et les espèces d'un site ;
- un document de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site ;
- un document qui s'accompagne d'une communication facilitant la compréhension des politiques publiques et les zonages qui traitent de la protection du patrimoine naturel et qui permet de mieux cerner la complémentarité des différents partenaires de la gestion des espaces naturels ;
- un document tenu à disposition des personnes qui en font la demande ;
- un document de référence en ce qui concerne l'inventaire patrimonial du site concerné.

III.2 – DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE

III.2.1 – Planification du déroulement

Le tableau suivant présente les différentes tâches et précise la structure en charge de la tâche et le cas échéant la nature de l'intervention : date du Copil, nom de l'outil de communication...

Tableau II : Planification du déroulement de la démarche

Opérations	Structure en charge de la tâche	Nature de l'intervention
<u>Etudes préparatoires</u>		
Recherches bibliographiques	Parc naturel régional de Lorraine	Synthèse des données
<u>Inventaires et études complémentaires</u>		
Inventaire avifaune	CSL/COL	2008
Inventaire entomofaune	Bureau d'études BIOTOPE	Etude, 2007
Inventaire occupation du sol	Bureau d'études ESOPÉ	Etude, 2007
Etude sociologique et économique	PnrL	2008
Synthèse cartographique	CSL, PnrL	2008 - 2009
<u>Analyse/Définition des objectifs/Rédaction</u>		
Premier projet document d'objectifs (exposé du constat: description, analyse)	PnrL	2008
Document intermédiaire doc. D'Obj. Conservation/gestion (stratégies, actions non chiffrées)	PnrL	2009-2010
Rédaction finale du document d'objectifs	PnrL	2010-2011
<u>Concertation/Partenariat</u>		
Groupe Agriculture	Animation par le PnrL	4 réunions
Groupe Forêt	Animation par le PnrL	2 réunions
Groupe Etang	Animation par le PnrL	2 réunions
Groupe Aménagement	Animation par le PnrL	2 réunions
Comité de Pilotage	Animation par le PnrL	5 réunions
Comité technique	Animation par le Président du Copil	2 réunions
<u>Communication/Information</u>		
Numéro Infosite/Doc. d'informations locales	PnrL	Documents papier, presse
Réunions de présentation - Information/Etat d'avancement	PnrL	Réunions, diaporamas
<u>Validation du docob</u>		
Scientifiques CSRPN/MNHN		Consultation
Comité de Pilotage de validation		Réunion
Administrative (Préfecture)		

III.2.2 – Etapes de l'élaboration du Docob

L'élaboration du document d'objectifs a débuté fin 2007 avec la réalisation de l'étude ornithologique menée par le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) et s'est achevée début 2011 par la validation du Document d'objectifs (Docob) en Comité de pilotage (Copil). Trois grandes phases peuvent être distinguées :

- Etat des lieux du site : L'inventaire des espèces présentes a été effectué par le CSL et le Centre Ornithologique Lorrain (COL) en se basant sur des données existantes et sur de nouvelles observations. Une nouvelle étude ornithologique a été lancée début 2009 et a été menée par le bureau d'étude ESOPE. De son côté la structure opératrice a dressé l'inventaire des activités humaines en se basant sur des entretiens individuels. Ces derniers ont eu pour vocation d'informer les acteurs du territoire et de recueillir leur avis sur Natura 2000.
- Définition des enjeux qui découlent du diagnostic et définition des grands objectifs de gestion.
- Définition du programme de mesures de gestion : Les mesures de gestion ont été définies en concertation avec les acteurs du territoire, via les groupes de travail. Quatre groupes thématiques ont été formés. L'objectif de ces groupes a été dans un premier temps de déterminer les objectifs de développement durable ainsi que les enjeux puis de déterminer les mesures de gestion et élaborer les cahiers des charges de ces dites mesures.

IV. METHODE DE REALISATION DU DOCOB

Préambule

Afin d'avoir une cohérence nationale entre les Docob et une meilleure lisibilité de leur contenu, c'est une présentation en deux documents qui est faite pour le site « Etang de Lachaussée et zones voisines », d'après « *le guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000* », ATEN, février 2009 :

- un document principal présenté sous forme de deux tomes ;
- un document complémentaire composé des annexes.

Le document principal est destiné à être opérationnel pour la gestion du site. Il présente les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est réactualisable afin d'intégrer les modifications qui interviennent à la suite de la validation du Docob.

Le document complémentaire vient en complément du document principal. Il garantit la traçabilité des données présentées dans le premier document.

On y trouve :

- des données brutes des études préparatoires aux diagnostics écologiques et socio-économiques ;
- les fiches espèces et habitats d'espèces ;
- le recueil cartographique ;
- les conventions et autres documents officiels...

IV.1 – L'EQUIPE, LE COPIL ET LES GROUPES DE TRAVAIL

Depuis le 23 février 2005, la réalisation des documents d'objectifs est confiée à une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités, appelé « Opérateur ». C'est le Parc naturel régional de Lorraine (Pnrl) qui a été choisi comme opérateur local et animateur du site Natura 2000 « Etang de Lachaussée et zones voisines ». La structure met ainsi au service de l'élaboration du document d'objectifs et de son animation différents services offrant une compétence multiple et désigne en son sein un chargé de mission coordonnateur.

Plusieurs personnes ont ainsi au sein de l'équipe du Parc contribué à l'élaboration de ce Docob :

- Cyrille DIDIER, Maud KILHOFFER, Mathieu JUNGER, chargés de mission Natura 2000 ;
- Laurent GODÉ, responsable du service environnement ;
- les équipes des services communication, éducation, tourisme et culture, du Pnrl.

La réalisation du Docob est placée sous l'égide du Comité de Pilotage (CoPil). Celui-ci est composé des membres représentant les collectivités territoriales, les usagers et professionnels du territoire, les organismes d'état à titre consultatif et tous les organismes intéressés par la gestion des milieux naturels et la préservation des espèces ayant justifiées la désignation du site.

Le Copil est présidé par un élu local depuis la loi DTR de février 2005. Il s'est réuni 5 fois, afin de valider chaque étape de l'élaboration du Docob. Ces réunions rythment le dialogue et donnent de la légitimité aux actions et propositions des groupes de travail en proposant d'éventuelles modifications ou compléments et en les validant de façon officielle.

Tableau III : Dates de réunions du Comité de Pilotage.

N° CoPil	Date	Objet
1	08/02/2008	Désignation du Président du Comité de Pilotage Désignation de la collectivité maître d'ouvrage
2	15/09/2008	Présentation des diagnostics socio-économique et écologique Validation de la composition des groupes de travail Validation des ajustements du périmètre de la ZPS Désignation du vice-président du Comité de Pilotage
3	06/07/2009	Etat des lieux des actions menées et suivies : Bilan des MAEt, présentation des réflexions sur la définition des enjeux et objectifs opérationnels
4	19/10/2009	Validation des enjeux et objectifs de gestion Présentation des réflexions des groupes de travail sur le programme d'actions de gestion
5	10/01/2011	Présentation du Document d'Objectif, Tome I et II et relecture pour approbation
6	04/07/2011	Validation du Docob

Autres organe de concertation, les groupes de travail. C'est au sein des rencontres de ces groupes que les détails du Docob sont réfléchis, débattus et définis.

Leur rôle est d'élaborer ensemble les propositions pour le diagnostic et pour l'élaboration des objectifs et des mesures qui sont ensuite validés par le Comité de pilotage. C'est le cœur de la concertation pour Natura 2000 et l'élaboration du Docob.

Les thèmes choisis sont spécifiques au site et s'imposent au vu des diagnostics écologique et socio-économique et la définition des enjeux qui en découlent.

Quatre groupes ont été définis pour le site Natura 2000 : Agriculture – Forêt – Etang – Aménagement.

Dates de réunions des groupes de travail :

- Agriculture : 23/06/2008 ; 08/09/2008 ; 03/11/2008 ; 28/09/2009
- Forêt : 20/10/2008 ; 07/09/2009
- Etang : 06/10/2008 ; 14/09/2009
- Aménagement : 13/10/2008 ; 18/09/2009.

Lors de la phase de mise en œuvre du Docob, les groupes de travail pourront continuer à se réunir pour suivre le déroulement et l'efficacité des actions. Des groupes thématiques seront instaurés pour le suivi. Un comité technique de validation des contrats Natura 2000 (ou comité d'évaluation) sera également créé.

IV.2 – BIBLIOGRAPHIE

L'étape de recherche bibliographique permet de récolter et de synthétiser toute la documentation existante concernant le site : photographies aériennes, études, cartes, diagnostics, plaquettes, etc.

Cette phase est primordiale et permet de synthétiser l'ensemble des connaissances sur le site Natura 2000.

Cette synthèse a permis de regrouper les informations disponibles via les différents inventaires réalisés (inventaires des ZNIEFF, ZICO, ENS, études...), la consultation des ornithologues experts du secteur de la ZPS, les différents plans de gestion existants (Plan de gestion de l'étang de Chaudotte, plans de gestion des sites gérés par le CSL, aménagements forestiers) entre autre...

IV.3 – CONSULTATIONS ET DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Les activités socio-économiques présentes sur le site ont été recensées en deux temps. Une étude bibliographique a permis de synthétiser les données existantes. Elle a ensuite été complétée par des entretiens téléphoniques et individuels auprès des principaux acteurs du site (élus municipaux, gestionnaires et propriétaires d'étangs, agents forestiers, agriculteurs, chasseurs,...).

Les entretiens ont concerné toutes les catégories socioprofessionnelles représentées sur le site mais une attention particulière a porté sur l'activité agricole, cette dernière concernant un nombre d'acteurs plus conséquent et moins fédéré. Les agriculteurs les plus concernés par des surfaces sur la ZPS ont ainsi été rencontrés, ce qui a permis de caractériser les productions et les pratiques présentes sur le site. De la même façon, les entretiens ont été orientés sur les pratiques en matière de gestion piscicole, forestière et cynégétique. Les projets d'aménagement des communes mais aussi les projets touristiques et culturels ont été systématiquement répertoriés. Enfin, le recensement des principaux propriétaires de la ZPS a permis de déterminer les différents statuts fonciers du site.

Par ailleurs de nombreux échanges avec des représentants des agriculteurs (Chambres d'agriculture), des chasseurs (Fédération départementale des chasseurs de la Meuse), des pisciculteurs (Fédération départementale des pêcheurs) et des services de l'Etat ont permis de compléter les informations compilées lors des entretiens.

IV.4 – LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le travail présenté dans le cadre de ce document d'objectifs correspond à la synthèse des expertises ornithologiques (inventaires et suivis) réalisés sur l'ensemble du site.

- Contribution à la rédaction d'un état des lieux ornithologique sur la ZPS, réalisée par le CSL, 2007 – 2008.
- Cartographie des habitats d'oiseaux de 11 étangs de la ZPS, menée par le bureau d'étude ESOPÉ, 2007.

Ces études ont eu pour objectifs de recenser et suivre l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante, définir les priorités d'action en faveur de l'avifaune, de mieux appréhender l'occupation du sol par photo-interprétation et l'identification des unités de végétation ou habitats naturels d'espèces.

Les résultats exposés ci-après correspondent aux conclusions des études réalisées selon les protocoles utilisés par le CSL, le COL et les différents bureaux d'étude qui ont travaillé sur le site Natura 2000.

IV.4.1 - Les inventaires ornithologiques

Aire d'étude : Périmètre de la ZPS FR4110060 « Etang de Lachaussée et zones voisines ».

Périodes de prospections : Tout au long de l'année afin d'avoir un dénombrement aussi exhaustif que possible selon les trois périodes de l'année : nidification/migration/hivernage. Les inventaires se sont ventilés sur 47 journées de prospection.

Les inventaires de terrain se sont conduits à fréquence d'environ un passage tous les 15 jours sauf en période d'activité intense (migration/cantonement) où la pression d'observation a été renforcée.

Espèces recherchées : Les inventaires ont porté principalement sur les espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux ». Cependant, le cahier des charges régional de la DREAL Lorraine visant la "réalisation d'études ornithologiques dans le cadre de la mise en place des ZPS (Réseau Natura 2000)" demande à ce que soient prises en compte deux autres catégories d'oiseaux : les migrateurs transfrontaliers et ceux dont les statuts de conservation sont défavorables au niveau national ou régional.

Les inventaires ont donc été effectués selon trois grandes catégories :

- ✓ Les espèces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».
- ✓ Les espèces migratrices non visées à l'annexe I et régulièrement présentes sur le site.
- ✓ Les autres espèces importantes pour la conservation de la ZPS de Lachaussée.

IV.4.2 - Les fiches espèces

Des fiches espèces ont été rédigées pour les espèces d'intérêt communautaire. (Cf. ANNEXE 6 : FICHES OISEAUX)

Elles présentent pour chacune d'entre elles :

- ses noms latins et français ;
- sa classification systématique ;
- son code Natura 2000 ;
- ses différents statuts et protections ;
- sa répartition en France et en Europe ;
- sa description ;
- sa biologie et son écologie ;
- l'état de ses populations et les tendances d'évolution de ses effectifs en Europe et en France ;
- les menaces potentielles qui pèsent sur ses effectifs ;
- sa localisation sur le site ;
- ses caractéristiques ;
- des principes de gestion conservatoire...

Elles sont tirées des cahiers Oiseaux Natura 2000 et de l'état des lieux réalisé en 2007-2008 par le COL et le CSL.

IV.4.3 - La définition des habitats d'espèces

L'étude menée en 2007² a permis de définir les habitats d'oiseaux sur près de 30 % du site, localisée sur les étangs de la ZPS et leurs zones périphériques. Elle s'est basée sur la cartographie phytosociologique des habitats naturels auxquelles des informations telles que la structure de la végétation et le degré d'hygrométrie ont été ajoutées pour caractériser les habitats d'oiseaux. Suite à ce travail, de nouvelles prospections et une valorisation des données fournies par l'étude ornithologique ont permis de compléter la cartographie des habitats d'oiseaux sur l'ensemble de la ZPS.

IV.5 – LA DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

Les objectifs et actions ont été définis en groupes de travail suivant les enjeux identifiés.

Lors de cette étape, l'objectif fut de définir, en concertation, les grands enjeux des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site et l'ensemble des objectifs de gestion.

Les diagnostics écologique et socio-économique du site ont été présentés lors du deuxième Comité de pilotage qui s'est tenu le 15 septembre 2008. Le groupe de travail « Agriculture » s'était réuni au préalable pour définir les contrats agricoles : les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Après cette étape, les groupes de travail se sont de nouveau réunis pour avancer sur la définition des enjeux et des objectifs de la ZPS et réfléchir sur les premières propositions de mesures de gestion.

Les enjeux et objectifs du site ainsi que les intitulés des principales actions ont été présentés lors du Comité de pilotage du 19 octobre 2009.

² Se référer à l'étude COL et CSL missionnée par la DREAL Lorraine

V. CADRAGE STRATEGIQUE

La définition de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) de l'« Etang de Lachaussée et zones voisines » et, par là-même, son intégration au réseau Natura 2000, fait suite à une dynamique mise en œuvre depuis plusieurs décennies par les acteurs locaux. Cette dynamique s'est traduite dès 1982 par l'inscription du site « Etang de Lachaussée et ses abords », aux vues de la qualité de ses paysages, à l'initiative de la commune de Lachaussée. Cette initiative visait à mettre en place un outil juridique qui permette d'assurer la protection des paysages présents et, par delà ces paysages, de la biodiversité qu'ils abritaient.

Le grand étang de Lachaussée est lui-même connu et fréquenté depuis plusieurs décennies par des réseaux naturalistes, locaux ou non, qui ont commencé à étudier de façon croissante les populations d'oiseaux présentes et, parallèlement, à s'insérer profondément dans le contexte local.

Cette implication de différents acteurs a également conduit à la définition de différents degrés de classements, qui impliquent (Réserve Naturelle Régionale, Espace Naturel Sensible, Zone de Protection Spéciale) ou non (ZNIEFF I et II, ZICO) la mise en œuvre d'une politique particulière.

La prise en compte ancienne des enjeux écologiques locaux ainsi que l'implication très forte de différents acteurs (élus, naturalistes, usagers, ...) font que le site de Lachaussée s'insère dans un contexte qu'il convient d'appréhender finement. Cette situation peut s'expliquer entre autre par la volonté des élus locaux de rester les acteurs essentiels du territoire sur lequel s'exerce leur mandat. La logique qui sous-tend cet engagement est que la protection de la biodiversité doit être un objectif prioritaire qui doit avoir pour enjeu le développement local. Cette logique tend à rejoindre celle de l'Etat français qui a fait le choix d'associer finement les acteurs locaux à la mise en œuvre de la procédure Natura 2000 avec comme objectif premier la préservation des habitats, espèces et habitats d'espèces qui justifient la désignation des sites.

Au-delà des objectifs de développement durable, qui seront détaillés dans le tome II du document d'objectifs et qui visent à maintenir ou reconquérir un état de conservation favorable des espèces et habitats d'espèces qui ont justifié la désignation du site, la procédure Natura 2000 peut s'insérer dans une réflexion plus large pour aider à mettre en œuvre localement :

- une agriculture durable ;
 - Espèces concernées : *Busard des roseaux*, *Pie-grièche écorcheur*, *Grue cendrée*, *Milan Royal*, *Busard Saint-Martin*, *Milan noir*, *Alouette lulu*, *busard cendré*
- une exploitation forestière durable ;
 - Espèces concernées : *Gobemouche à collier*, *Busard Saint-Martin*, *Bondrée apivore*, *Pic noir*, *Pic mar*, *Cigogne noire*
- une politique de loisirs durables (chasse, pêche, randonnée, ...) ;
 - Espèces concernées : *Butor étoilé*, *Blongios nain*, *Busard des roseaux*, *Marouette poussin*, *Héron pourpré*, *Cygne chanteur*, *Grue cendrée*, *Grande aigrette*, *Balbuzard pêcheur*, *Pygargue à queue blanche*, *Pluvier doré*, *Aigrette garzette*, *Cigogne blanche*, *Cigogne noire*, *Combattant varié*, *Martin pêcheur*, *Milan noir*, *Milan royal*

- une politique de préservation des milieux humides et de la ressource en eau.
 - Espèces concernées : *Butor étoilé*, *Blongios nain*, *Busard des roseaux*, *Marouette poussin*, *Héron pourpré*, *Cygne chanteur*, *Grue cendrée*, *Grande aigrette*, *Balbuzard pêcheur*, *Pygargue à queue blanche*, *Pluvier doré*, *Aigrette garzette*, *Cigogne blanche*, *Cigogne noire*, *Combattant varié*, *Martin pêcheur*, *Milan noir*, *Milan royal*

Cette ambition passe par la mise en coordination de politiques sectorielles qui peuvent être contradictoires et qui, localement, peuvent nuire aux objectifs de préservation des espèces et des habitats d'espèces.

PARTIE II : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE NATURA 2000

V. PRESENTATION GENERALE DU SITE

V.1 – DESCRIPTION ET LOCALISATION

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) de « l'Etang de Lachaussée et zones voisines » (site FR4110060) se situe à cheval sur les départements de la Meuse (55) et de la Meurthe-et-Moselle (54) dans la partie sud de la dépression de la Woëvre, « la petite Woëvre », au nord du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL).

Le site est constitué d'une mosaïque d'étangs, de secteurs forestiers et agricoles où se maintiennent quelques prairies remarquables. Centrée sur le Grand étang de Lachaussée, cette zone forme un écosystème humide typique de la plaine de la Woëvre : complexe d'étangs, de mares, de prairies et de forêts humides riches en mardelles. La surface totale du site est de 3521 hectares (données FSD).

La grande richesse et la diversité des ceintures végétales et des prairies extensives aux abords de ces étangs en font un site privilégié pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires de nombreuses espèces d'oiseaux. Ce secteur constitue, entre autres, un des principaux sites de nidification du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) en Lorraine, échassier emblématique des vastes roselières.

V.2 – COMMUNES ET TERRITOIRES CONCERNES

La Zone de Protection Spéciale « Etang de Lachaussée et zones voisines » a été proposée en janvier 1990 dans le cadre du réseau Natura 2000. Cinq communes sont concernées, en partie ou en totalité, par l'arrêté de désignation du site en date du 18 de janvier 2005 : Dampvitoux (54), Hagéville (54), Lachaussée (55), Vigneulles-Lès-Hattonchâtel (55) et Woël (55).

Tableau IV : Superficies et données administratives sur le site relatives aux communes concernées par la ZPS

Nom de la commune	Surface de la commune (ha)	Surface de la part du site située sur la commune (ha)	Part de la commune sur le site (%)	Part de la surface du site par rapport à la surface de la commune (%)
Lachaussée	2 719	2 338	66,4%	86%
Vigneulles	6 259	995	28,3%	15,9%
Woël	1 321	95	2,7%	7,2%
Hagéville	894	51	1,4%	5,7%
Dampvitoux	919	42	1,2%	4,6%
Total	12 112 ha	3 521 ha	100%	

Le site de Lachaussée recoupe également les périmètres de trois communautés de communes (Codecom) :

1. la communauté de communes du **Pays de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel** : créée le 1^{er} janvier 2000. la Codecom s'occupe de l'aménagement de l'espace, du développement économique de son territoire mais également de politique en terme de logement et de cadre de vie, d'élimination et de valorisation des déchets (ordure ménagères, tri sélectif et déchetterie intercommunale), de la voirie d'intérêt communautaire, de l'entretien des cours d'eau. Elle mène aussi des actions à destination des scolaires et a des compétences en terme d'équipements culturels et sportifs, de politique jeunesse et sociales d'intérêt communautaire (www.codecom-vigneulles.fr);
2. la communauté de communes du **Canton de Fresnes** : créée le 1^{er} janvier 1997. Elle possède de multiples compétences : aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, logement et cadre de vie, action sociale, aménagement et entretien de la voirie, scolaire, activités périscolaires, culturelles socio-éducatives et de loisirs, et équipements sportifs, culturels et de loisirs (www.codecomfresnes.com);
3. la communauté de communes du **Mad à l'Yron** : créée le 1^{er} janvier 2002. Ses principales compétences sont le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'élaboration de programmes locaux en faveur de l'habitat, la collecte et le traitement des ordures ménagères, la création et l'aménagement de voirie et le développement du secteur touristique en lien avec le PnrL et le comité départemental du tourisme.

Tableau V : Appartenance des communes concernées par le site Natura 2000 aux différentes EPCI

	Communauté de Communes du Pars de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Communauté de Communes de Fresnes-en-Woëvre	Communauté de Communes du Mad-à-l'Yron	Syndicat mixte ouvert du Parc naturel régional de Lorraine
Vigneulles	☐			☐
Lachaussée	☐			☐
Woëïl		☐		
Hagéville			☐	☐
Dampvitoux			☐	☐

L'histoire de la commune de Lachaussée :

Le village
de
Lachaussée



Le Grand
Etang de
Lachaussée
avec la
Ferme de
la
Francheville



En 1249, le Comte Thiebaut II de Bar fonda, à la limite de ses états, la ville neuve de Francheville près de Rouvroy, puis en 1273, sur les terres voisines achetées à l'abbaye de Corza, il réalisa un étang.

Selon certains témoignages, la réalisation de l'étang aurait été entreprise par les moines de Saint-Benoît, le Comte l'ayant racheté avec les terres. Pour en assurer la protection et l'exploitation, on édifia en 1277 sur la chaussée de retenue un village auquel on donna comme nom le signe de sa situation.

En 1278, pour agrandir le plan d'eau, le Comte fit entreprendre des travaux qui entraînèrent la suppression des trois villages de Bouzainville, Rouvroy et Cholley puis celle de Francheville dont il ne subsiste qu'une ferme sise sur une langue de terre divisant l'étang. Quant à Rouvroy, des pierres taillées dans le bois du même nom en sont les derniers vestiges.

En 1973, les villages de Lachaussée, Haumont et Hadonville sont fusionnés.

V.3 – STATUT FONCIER DU SITE (HORS BATI)

La propriété privée est légèrement majoritaire sur le site. Il s'agit principalement de parcelles agricoles le plus souvent en location. La plupart des prairies de Chaudotte et une partie du lit majeur de l'Yron (prairies et linéaire du cours d'eau) sont néanmoins propriété de la commune de Lachaussée ou de l'association foncière de cette même commune.

Les étangs de la ZPS appartiennent presque exclusivement à des propriétaires privés. Au total, ils sont treize à se partager les 19 étangs de la ZPS ainsi que leurs forêts périphériques. Seul l'étang de Chaudotte, propriété de la commune de Lachaussée, échappe à la règle. L'Association des Paralysés de France est propriétaire du domaine du Vieux Moulin, du Grand Etang, de l'étang Picard et l'étang Comé pour une surface totale de 360 ha.

Tableau VI : Situation des propriétés dans le site

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000
Propriétés de l'Etat	32%	Forêt	1137	Forêt domaniale d'Hadonville Gérée par l'ONF
Propriétés des communes et EPCI : Forêts	8%	Massifs forestiers	271	Trois communes propriétaires : Lachaussée pour une surface de 113 ha Vigneulles pour une surface de 101 ha Woël pour une surface de 57 ha. Gestion par l'ONF Production de bois de chauffage
Propriétés des communes et EPCI : Terrains agricoles et étangs	4%	Etang Terres agricoles	130	Etang de Chaudotte, propriété et plan de gestion menée par la commune de Lachaussée 115 ha de terres agricoles gérées par des exploitants agricoles.
Propriétés privées : Etangs et forêts	54%	Etangs et massifs boisés	501	Propriétaires et gestionnaires privés 4,7% de forêt privée
Propriétés privées : Terres agricoles		Terrains agricoles	1354	Propriétaires et gestionnaires privés
Propriétés du Conservatoire des Sites Lorrains	2%	Sites naturels forestiers APB de Vigneulles Etang de Réminaux	69,34	30 ha de sites naturels forestiers 33 ha pour l'APB de Vigneulles 6,34 ha pour l'étang de Réminaux

* Statuts fonciers de la ZPS hors zones bâties, routes et servitudes.

Origine des données : CSL, Communes, ONF, Pnrl.

V.4 – POPULATION

Au dernier recensement de 2006, la région Lorraine comptait 2 335 759 habitants, soit une augmentation de 0,2% par rapport à 1999.

En Meuse, la taille de la population est estimée à 193 701 habitants pour une densité de 31,2 habitants au km². L'évolution de la population, dans le département, entre 1999 et 2006, est d'environ +0 1%.

Concernant les communes du territoire de la ZPS, la dynamique démographique est légèrement positive puisque l'ensemble de ces communes est passé de 1903 (en 1990) à 2159 habitants (en 2006) en l'espace de 16 ans.

Le territoire de la ZPS est donc très rural et assez peu peuplé.

Nombre d'habitants par collectivités en 2006 :

Parc naturel régional de Lorraine : 145 550 habitants

Communauté de communes de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel : 3 494 habitants

Communauté de communes de Fresnes-en-Woëvre : 4 817 habitants

Communauté de communes du Mad à l'Yron : 3 080 habitants

Vigneulles : 1514 habitants

Lachaussée : 251 habitants

'Les communes de Lachaussée et de Vigneulles occupent une place centrale sur le site puisqu'elles représentent plus des 9/10^{ème} de la surface de la ZPS. Par ailleurs, ces communes sont d'importants propriétaires forestiers de même que la commune de Woël.'

Woël : 208 habitants

Dampvitoux : 72 habitants

Hagéville : 114 habitants

V.5 – URBANISATION

Le bâti, les routes et servitudes occupent une faible surface sur la ZPS (moins de 1,5% de la ZPS). Il s'agit essentiellement des villages de Lachaussée, Haumont-les-Lachaussée et dans une moindre mesure de Saint-Benoît-en-Woëvre.

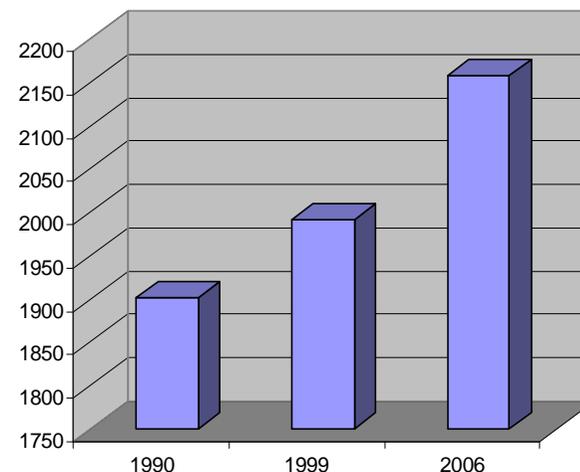


Figure 1 : Populations des communes concernées par le site Natura 2000 entre 1990 et 2006



Le village rue de Hadonville, 1978



Le village d'Haumont-lès-Lachaussée, 2009

Lachaussée et Haumont sont deux villages en tas, avec des rues tracées bien perpendiculairement. Les autres villages par contre, sont des villages rue, typique de la Lorraine avec leurs maisons profondes et jointives séparées de la rue par leurs usoirs.



Le village-rue, typique de Lorraine (guide d'urbanisme pour la Wallonie, Région Wallonne, 2004)

En dehors de ces villages, ne subsiste qu'un habitat dispersé constitué de quelques fermes isolées ou de maisons forestières.

En 1791 les bâtiments sont vendus suites aux importantes dépenses occasionnées par les rénovations et l'église est détruite.

Durant la guerre de 14/18, l'ensemble des bâtiments restants sont ravagés par un immense incendie.

Au Moyen-Age, l'abbaye se trouvait entourée par la cité épiscopale de Metz au nord-nord-est, par l'abbaye de Gorze au nord-est, par le château ducal de Prény à l'est, par le château comtal de Mousson au sud-est, par l'abbaye de Saint-Mihiel au sud-ouest et par la cité épiscopale de Verdun au nord-ouest.

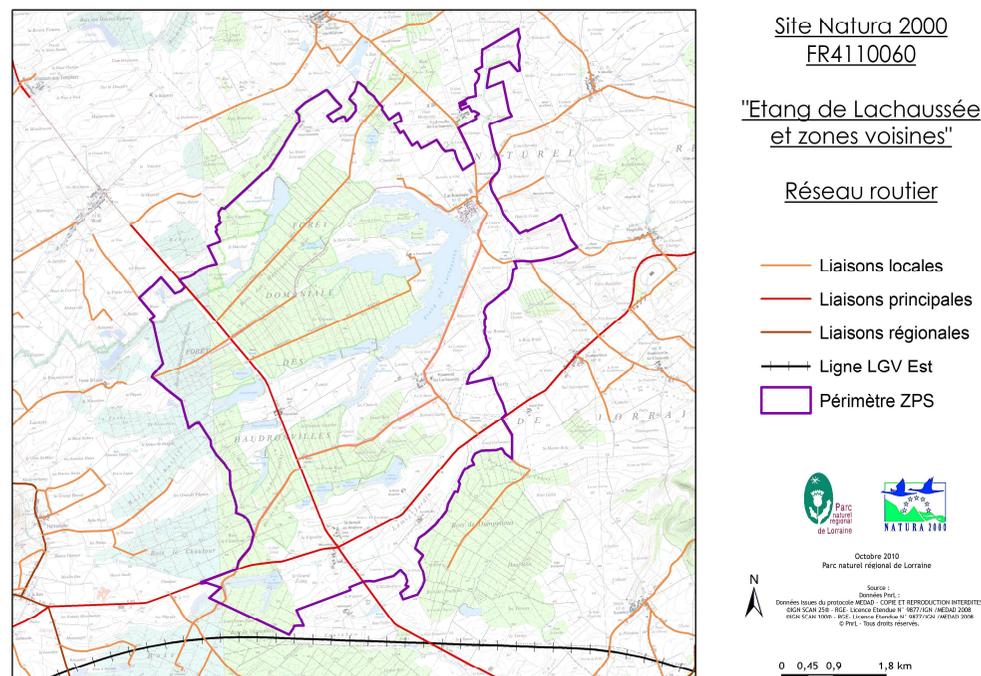
L'abbaye était ainsi au cœur d'une région frontière au carrefour de toutes ces influences.

L'abbaye de Saint-Benoît fait partie des toutes premières abbayes cisterciennes fondées en Lorraine.

Aujourd'hui il ne reste pratiquement rien de l'abbaye à l'exception des ruines du château abbatial du XVIIIe siècle.

V.6 – INFRASTRUCTURES

Le réseau routier est restreint et se compose de départementales très droites situées dans la plaine (la D904 et la D901). Le reste du réseau est constitué par de petites routes de campagnes, plus sinueuses permettant de découvrir d'avantage la zone.



Carte 6 : Le réseau routier, PnRL

A l'est de la ZPS, notons la présence de l'aérodrome de Chambley. Ce vaste espace est géré par le Conseil Régional de Lorraine (CRL). Connu pour le Mondial Air Ballons (www.pilatre-de-rozier.com), le Chambley Planet'Air accueille de nombreuses activités de loisirs aéronautiques, de tourisme et d'entreprises.



Chambley 2009, PnRL

V.7 – CLIMAT

Le climat de l'ensemble du secteur est de type océanique marqué par des vents d'ouest et sud-ouest dominants et une influence continentale caractérisée par des hivers longs et rudes, des étés chauds et orageux, une amplitude thermique importante et une intersaison courte. Les précipitations avoisinent les 750 mm/an avec 170 jours de pluies. La température moyenne est de 9,5 °C. Les gelées sont parfois tardives jusqu'à la mi-mai. La présence des Côtes de Meuse à l'ouest de la grande plaine met ce secteur en position « d'abri aérologique », c'est-à-dire protégé des pluies qui sont apportées par les vents dominants. De ce fait, cette plaine est la contrée meusienne la moins pluvieuse. Les brouillards dus à l'évapotranspiration sont fréquents et l'imperméabilité du sol entretient une humidité importante.

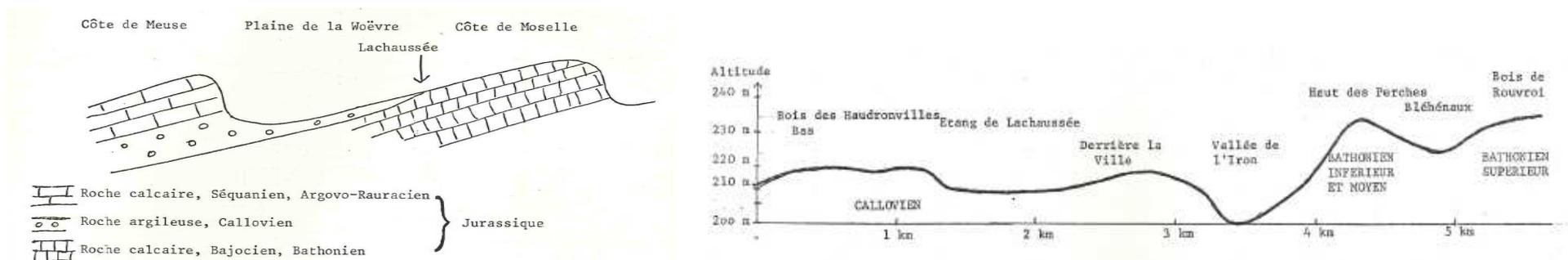
V.8 – GEOLOGIE ET PEDOLOGIE

L'étymologie du mot Woèvre signifie « étendue marécageuse ». Une origine sans doute liée aux eaux d'infiltration des formations calcaires des côtes de Meuse qui approvisionnent cette plaine aux argiles imperméables via un réseau hydrographique dense. Cette configuration originale a permis aux moines dès le XIIIe siècle d'y construire de nombreux étangs piscicoles (CREUM, 1997).

La dépression de la Woèvre, peu pentue, est limitée par les côtes de Meuse à l'ouest et le pays de Haye à l'est. Formée au jurassique lors de la transgression marine qui a affectée le Bassin parisien, elle est composée de formations argilo-marneuses datées du Bathonien, du Callovien et de l'Oxfordien inférieur :

- Le Bathonien inférieur, à faciès de calcaires marneux, peut être considéré comme une zone de passage entre la Woëvre et le Bajocien calcaire ;
- Le Bathonien supérieur et moyen, marneux, avec par endroits un faciès relativement sableux (bancs de calcaire noduleux) ;
- Le Callovien, argileux et marneux.

L'ensemble du territoire se trouve sur deux étages, le Callovien à l'ouest et le Bathonien à l'est. La limite entre les deux correspond aux bordures Est de l'étang de Lachaussée.



Figures 2 et 3 : Coupes géologiques et géomorphologiques

Les sols rencontrés sont alors caractérisés par leurs profils à dominante argileuse marqués par les phénomènes d'hydromorphie. Ces traces d'hydromorphie sont fonction de la profondeur de l'horizon imperméable, de la texture des horizons et de la pente.

Ils connaissent de très forts contrastes hydriques, engorgés l'hiver et asséchés l'été (avec des fentes de retrait en surface). Les sols riches en argile (PELOSOL) se différencient néanmoins des autres sols sur alluvions calcaires (FLUVIOSOL brunifié) dans le lit majeur des ruisseaux de plaine et des sols ayant une couche supérieure limoneuse (BRUNISOL luvique) sur les buttes et sur les versants (PELOSOL rédoxique à couverture limoneuse).

Deux grands types de sols, suivant leur degré d'hydromorphie, peuvent être distingués :

- Les sols gorgés d'eau correspondent aux sols bruns calcaires sur marnes argileuses situés dans les bas-fonds, aux sols bruns calciques et aux sols développés sur alluvions et colluvions. Ils couvrent la majeure partie du territoire et expliquent la présence de nombreuses prairies marécageuses et étangs.
- Les sols sans difficultés hydriques majeures se sont développés sur les calcaires marneux et les marnes limono-sableuses. Ils se situent à l'Est et à l'Ouest de la commune de Lachaussée.

V.9 – TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Un cours d'eau principal : l'Yron et des affluents.



Photographies de l'Yron en 1978 et 2009.

L'Yron appartient au bassin versant de la Moselle. Il prend sa source au sein des Côtes de Meuse à Vigneulles-Lès-Hattonchâtel et conflue avec l'Orne à Jarny. Son bassin versant couvre une superficie de 380 km². Il est essentiellement rural. Les activités qui s'y développent sont principalement agricoles, forestières et piscicoles. L'Yron alimente l'étang de Vigneulles et parcourt toute la partie Sud et Est de la ZPS. Il est alimenté par 12 étangs de la ZPS.

Au nord-ouest du site, la Saumure, petit ruisseau, alimente l'étang des Grandes Parois puis se jette dans le ruisseau des Parois qui, à son tour, rejoint le ruisseau des Pâquis. Ce dernier finit sa course dans l'Yron.

Le réseau hydrographique est très développé, l'Yron possède de nombreux affluents qui représentent près de 130 km. Ses principaux affluents sont le Longeau et le ruisseau des Parois.

Le site de Lachaussée possède un relief peu marqué, son altitude varie de 204 m au niveau du lit de l'Yron à 233 m au sommet des buttes transversales de la D902.

(Cf. ANNEXE 7 - C1 – BASSINS VERSANTS DES PRINCIPAUX ETANGS).

L'Yron est un cours d'eau assez dégradé, plusieurs éléments peuvent expliquer ce constat :

- une absence d'entretien,
- un linéaire presque entièrement recalibré et rectifié (reprofilage en 1976 sur Lachaussée et Hadonville), ce qui se traduit par une uniformisation du milieu,
- un développement d'hélophytes dans le lit même du fait de la concentration élevée en nutriment et de l'absence d'ombrage,
- un étiage très marqué et des inondations fréquentes et prononcées à l'origine d'embâcles et d'érosion des berges,

➤ un lit majeur dominé par les grandes cultures et une qualité des eaux très moyenne.

Autres facteurs :

Etiage⁴ : La lame d'eau de la rivière est peu importante en période d'étiage, cause direct du recalibrage du lit mineur élargit pour évacuer un débit important, l'infiltration des eaux dans le sous-sol due aux failles du calcaire...

Tableau VII : Débits mensuels d'étiage (P. PROTHON, 1994).

Point d'observation	Surface B.V. km ²	Etiage Fréquence 1/2	Etiage Fréquence 1/5	Etiage Fréquence 1/10
Amont confluence Ruisseau des Parrois	67	0,047	0,017	0,005
Aval confluence Ruisseau des Parrois	99,5	0,07	0,025	0,007
Exhaures		0,39	0,37	0,35

Lâchers d'étangs : Ils influent sur l'hydrologie et la qualité des cours d'eau.

Crue : Les travaux connexes et les lâchers d'étangs font que la montée et la descente des crues sont plus rapides qu'avant les travaux de reprofilage. Les crues sont plus fortes et des inondations sont régulièrement constatées. L'absence d'entretien est cause de bouchons sur la rivière qui sont responsables d'inondations ponctuelles.

Les travaux de reprofilage de l'Yron sur Lachaussée et Hadonville ont entraîné des problèmes de stabilisation des berges par la disparition de presque tous les arbres.

Poissons : l'Yron était réputé pour sa qualité piscicole. Les poissons survivaient à la période d'étiage en restant dans les grandes fosses qui n'existent plus à l'heure actuelle. Actuellement, l'Yron est de qualité piscicole 2. On y trouve gardons, chevesnes et loches. Mais ces populations manquent de diversité. Le facteur limitant serait le manque d'eau. Les poissons carnassiers trouvent des zones de frayères le long des berges et lorsque les prairies sont ennoyées.

Ruisseau méandreux de plaine prenant sa source dans les côtes de Meuse, l'Yron est un cours d'eau de seconde catégorie à peuplement de cyprinidés et carnassiers. Il possède un fort potentiel biologique (PnrL, 1993) - il traverse notamment des prairies bocagères - mais ne présente actuellement qu'une faible biodiversité (PROTHON, 1994).

⁴ Résultats issus de l'étude de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en mai 1992 : « Débits mensuels d'étiage des cours d'eau du bassin ferrifère avant et après arrêt des exhaures ».

Une multitude d'étangs, de mares prairiales et forestières.

Près d'une vingtaine d'étangs, dont six d'une superficie comprise entre 10 et 20 hectares, s'organisent en chapelet le long de trois réseaux de ruisseaux. Reliés en parallèle ou en série, ils témoignent d'une étroite imbrication les uns aux autres. L'alimentation en cascade des étangs du Grand Etang (Comé puis Picard puis Grand étang) et de l'étang d'Afrique (Belian puis Anceviennes puis Vendel puis Afrique) en est une parfaite illustration. Ce sont essentiellement les eaux de ruissellement superficielles qui permettent d'alimenter ces étangs avec dans le cas du Grand Etang, un bassin versant de près de 3000 ha. Seul l'étang de Vigneulles est directement situé sur le cours de l'Yron.

(Cf. ANNEXE 7 – C2 - RESEAU HYDROGRAPHIQUE).



Il faut noter également la présence de quelques mares prairiales essentiellement dans le secteur de Chaudotte et de nombreuses mardelles forestières (près d'une centaine recensées sur 500 ha de la forêt domaniale d'Haudronville).

Les mardelles sont des petites dépressions de forme circulaire ou ovale, naturelles ou considérées comme telle par la majorité des géologues ou géomorphologues, inondées temporairement ou de manière permanente. 128 espèces végétales ont été inventoriées dans les mardelles de la Woëvre, dont certaines présentent un intérêt biologique pour la plaine lorraine (ex : *Thelypteris palustris*, *Betula alba*, *Ulmus laevis*...). Les mardelles sont soumises à de fortes fluctuations du niveau de l'eau, allant du débordement en période hivernale à l'assec complet à partir du mois de juin. Certaines mardelles restent en eau toute l'année. Elles peuvent se combler de matières organiques et créer une nouvelle dynamique végétale à partir du centre de la dépression. Cette évolution naturelle de comblement semble augmenter la biodiversité floristique, notamment en plantes rares ou spécialisées.

Les mardelles forestières ont fait l'objet de drainages plus ou moins systématiques. Aujourd'hui leur intérêt est reconnu notamment pour leur valeur patrimoniale. Lors de la rédaction d'aménagements forestiers et en particulier ceux intégrés dans le réseau Natura 2000, leur analyse biologique et la définition des mesures de gestion se posent.

Les mardelles du site Natura 2000 sont partiellement connues et répertoriées. Elles ont fait l'objet d'un repérage cartographique qu'il convient d'affiner.

V.10 – CONTEXTE PAYSAGER

Les paysages de la ZPS sont très variés. La présence d'un important massif forestier dans l'Ouest du site est à noter. A cette forêt s'oppose un paysage de prairies et de cultures avec un maillage plus ou moins dense de linéaires de haies, d'arbres ou de bosquets, formant ainsi le bocage. Ce bocage souvent lâche et diffus est une relique ponctuelle des boisements linéaires qui avaient davantage de place et d'intérêts dans les systèmes agricoles plus anciens. Ces vastes étendues vouées à l'agriculture constituent un paysage très ouvert et génèrent une ambiance paysagère relativement homogène.

La ZPS abrite de nombreux petits cours d'eau, quelquefois bordés de ripisylves, des mares et d'un grand nombre d'étangs répartis sur toute la zone.

Les étangs apparaissent et disparaissent aux grés des aléas économiques avec, en constance, l'utilisation des assecs périodiques pour la mise en culture. La transformation agricole du XIXème et XXème siècle est à l'origine de la disparition de nombreux étangs. A titre d'exemple, depuis la Révolution seulement 28 des 82 étangs recensés alors en Meuse subsistent encore. Entre 1840 et 1900, 40% des étangs lorrains sont asséchés.

Dans les plaines, dès 1929, des modifications sont notables : on assiste à un très net recul des terres labourables et de la jachère au profit d'une extension considérable des prairies et de diverses surfaces toujours en herbe. Après la Seconde Guerre Mondiale, la diminution du nombre d'exploitants et les politiques sectorielles (lait) favorisent l'extension des activités sur les fermes de surface accrue; l'élevage laitier a pris l'ascendant parmi les objectifs d'exploitants toutefois fidèles à la polyculture.

Dans les années 1970, la polyculture à dominante élevage est présente en majorité et l'abondance du cheptel dans la plaine de la Woèvre nécessite de surcroît l'augmentation des surfaces en céréales. D'une occupation majoritairement prairiale en 1970 (68,3% des terres), on passe aujourd'hui à une occupation partagée entre les cultures (47%) et les prairies (53%).

Sites et paysages : Le territoire de Lachaussée fait partie d'un site « Paysages remarquables de Lorraine », celui du secteur de Hattonchâtel et Grand Couronné.

Certains paysages sont qualifiés de majeurs lorsqu'ils cumulent un certain nombre de critères concernant les milieux naturels et agraires, le bâti villageois, le patrimoine historique et la qualité des perspectives.

Le territoire de Lachaussée appartient au pays de Madine lui-même appartenant au territoire de la Woèvre et des Côtes de Meuse.

Paysage rural très spécifique de deux types :

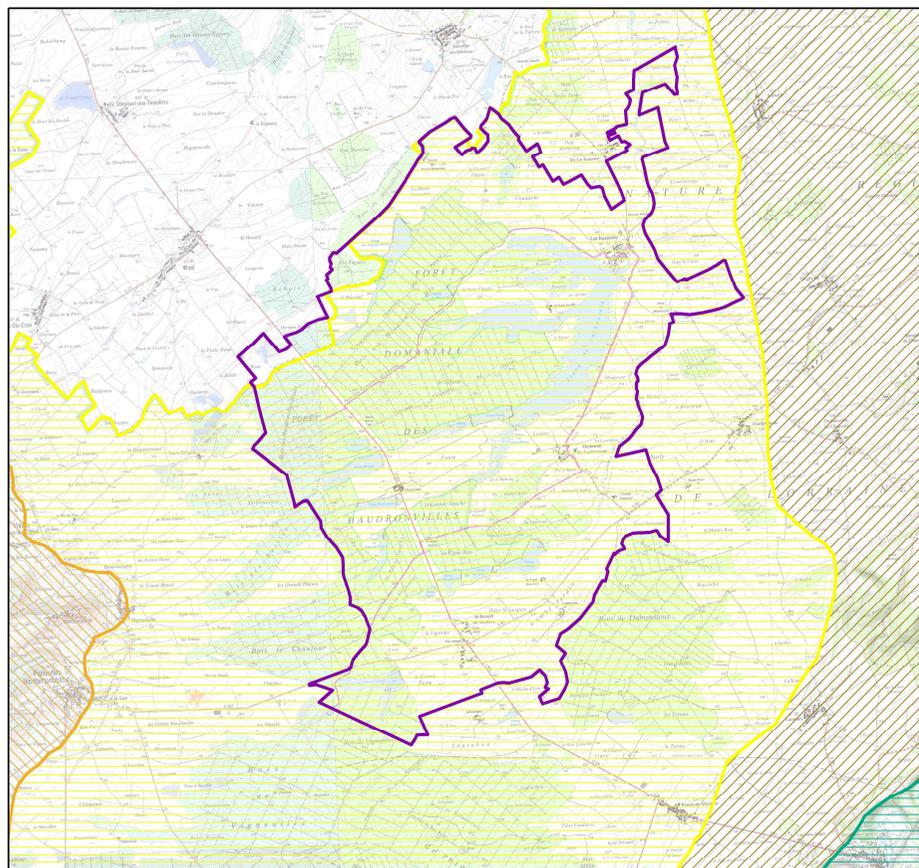
- à l'ouest : les côtes de Meuse : paysage aux lignes dynamiques faites de vallons, de coteaux calcaire boisés à déclivité importante et d'éperons rocheux qui marquent fortement l'horizon ;
- à l'est, paysage vert et paisible de la plaine de la Woèvre où les lignes d'horizon s'aplanissent, permettant une magnifique ouverture du paysage.

Le relief du Pays de Madine est très spécifique et contrasté se composant de plusieurs entités :

- une zone de côtes (cuestas) avec éperons rocheux calcaires, visibles à Hattonchâtel ou avec des buttes comme celle de Mont Sec qui domine le lac de Madine ;
- une zone de pied de coteaux et de plaine située à la Woèvre avec deux pièces d'eau qui sont l'étang de Lachaussée et le lac de Madine ;
- la vallée sinueuse de Rupt-de-Mad qui sert de liaison entre les côtes de Meuse à l'ouest et la vallée de la Moselle à l'est.

L'eau est une composante principale du secteur. L'étang de Lachaussée, créé en 1278 marque la transition entre la petite et la grande Woèvre.

« Paysages hétéroclites rassemblés en un seul lieu : bois, champs, étangs, rivières, vergers... apportent une variété dans la perception du paysage local. »



Carte 7 : Entités paysagères

Site Natura 2000
FR4110060

"Etang de Lachaussée
et zones voisines"

Entités paysagères

-  Woëvre
-  Côtes de Meuse
-  Plateau lorrain
-  Val de Moselle
-  Périmètre ZPS



Octobre 2010
Parc naturel régional de Lorraine



Source :
Données Pnrl :
Données issues du protocole MEDAD - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
©IGN SCAN 238 - RGE - Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008
©IGN SCAN 1008 - RGE - Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008
© Pnrl - Tous droits réservés.

0 0,4 0,8 1,6 km

VI. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

VI.1 – POLITIQUES DE GESTION

VI.1.1 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Entente Yron

Le site des étangs de Lachaussée est inclus dans le périmètre d'une zone humide prioritaire inscrite au Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse et classé en zone vulnérable au titre de la Directive Nitrates.

* SDAGE Rhin-Meuse: Le comité de Bassin a adopté un premier SDAGE le 2 juillet 1996. L'arrêté préfectoral de validation a été signé le 15 novembre 1996. Celui-ci est désormais remplacé par un nouveau SDAGE validé par le comité de bassin du 27 novembre 2009. Ce document a un double objet (SDAGE « Rhin » et « Meuse et Sambre » - Chapitre 1 Objet et portée du SDAGE - Version 8 - Novembre 2009) :

- Constituer le Plan de gestion ou au moins la partie française du Plan de gestion des districts hydrographiques au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000/60/CEE, transposée au droit français par la loi n°2004-338) ;
- Rester le document global de planification française pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le SDAGE est défini à l'échelle du bassin hydrographique Rhin-Meuse. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est une déclinaison opérationnelle du SDAGE à une échelle locale. Ces outils sont intégrés dans la mise en œuvre de la DCE avec pour objectif l'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2015. L'état des lieux de la DCE indique que l'étang de Lachaussée présente une très bonne qualité biologique, une bonne qualité hydromorphologique mais une mauvaise qualité physico-chimique due notamment à une « pollution résiduelle et/ou provenant de l'amont excessive ». En revanche, l'état actuel de l'Yron, dont le bassin versant et deux affluents alimentent en partie l'étang de Lachaussée, est qualifié de médiocre pour les éléments biologiques et physico-chimiques. Son état est qualifié de « pas bon » en ce qui concerne les éléments hydromorphologiques.

En outre, le SDAGE comporte des dispositions concernant les zones humides. En effet, qu'elles soient remarquables ou plus ordinaires, les zones humides constituent des éléments centraux de l'équilibre hydrologique des bassins versants et présentent un patrimoine biologique et écologique très fort. Ces dispositions sont les suivantes :

- Développer la sensibilisation et la culture d'acceptation des zones humides,
- Assurer la convergence des politiques publiques en matière de zones humides,
- Bien connaître les zones humides,
- Stopper la dégradation et la disparition des zones humides,
- Développer la renaturation, la récréation et la gestion des zones humides.

* SAGE Bassin Ferrifère :

Date de consultation du comité de bassin sur le projet de périmètre : 26 novembre 1993

Date d'approbation par arrêté préfectoral du périmètre du SAGE : 5 mai 1994

Date de création par arrêté préfectoral de la Commission Locale de l'Eau : 19 août 1994 et nouvelle composition par arrêté interpréfectoral du 19 août 2004.

Contexte : La cessation progressive de l'activité minière et tout particulièrement l'arrêt programmé des exhaures de mine se traduisent par un impact notable sur la gestion et la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin ferrifère. Afin de mesurer pleinement les enjeux et de prendre les décisions appropriées, un SAGE a été initié en 1993 par l'Etat. En 2003, Monsieur le Préfet de la Région Lorraine a demandé que soit relancé ce processus qui depuis son lancement n'avait toujours pas abouti.

Le périmètre du SAGE recouvre tous les réservoirs miniers et les bassins versants associés du bassin ferrifère (bassin sud, centre et bassin nord). Il concerne 257 communes et 3 départements (Données AERM).

L'objectif du SAGE est d'instaurer une gestion globale et intégrée de l'eau, en valorisant notamment une dynamique locale et en instituant une culture commune de l'eau (Conseil Régional de Lorraine).

La politique des SAGE offre de nombreux atouts en terme de gestion de site comme celui de Lachaussée : existence de partenariats durables entre acteurs de l'eau, mise à disposition d'un capital de connaissance sur l'eau, des réflexions menées sur les mêmes enjeux que ceux de Natura 2000 comme la reconquête de la qualité des eaux et l'intégration des politiques de l'eau aux politiques d'aménagement du territoire et de développement économique.

Au regard des nombreux enjeux du SAGE, certains d'entre eux répondent également aux problématiques Natura 2000.

En exemple :

- Enjeu 1 : Améliorer l'état des cours d'eau très dégradés des zones industrielles et agricoles notamment par la conception d'un projet de restauration de l'Yron et la mise en place de plans de gestion ou de contrats de bonne conduite pour la gestion de certains étangs ;
- Enjeu 2 : Préserver et mettre en valeur les milieux aquatiques par la mise en place de programmes d'actions pluriannuels et de plans de gestion ou encore par le développement de l'ouverture au public et des activités de loisir ;
- Enjeu 7 : Favoriser la concertation en coordonnant les projets entrepris à une échelle locale ;
- Enjeu 9 : Améliorer la connaissance de tous les acteurs dans le domaine de l'eau par le développement d'actions de communication (pédagogie) orientées vers le grand public et les élus (y compris les scolaires)...

* Entente Yron :

L'Entente Yron est constituée de huit communes riveraines de l'Yron de sa source à Vigneulles à sa confluence avec l'Orme, à savoir : Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Lachaussée, Dampvitoux, Sponville, Latour-en-Woëvre, Hannonville-Suzémont, Ville-sur-Yron, Jarny.

Elle a pour objectif de réhabiliter le bassin versant de l'Yron en mettant en place un projet de développement de l'ensemble de la vallée. Ce projet doit intégrer la valorisation des richesses Yron/étangs et prendre en compte la résolution des divers problèmes rencontrés sur l'Yron (étiage, inondations, entretien,...).

Les communes désirent en particulier réhabiliter les usages liés à la rivière : création d'un parcours de pêche, de sentiers de promenade...

VI.1.2 - Espaces Naturels Remarquables

- « les étangs de Lachaussée » comprenant le Grand Etang, les étangs Picard, Comé et l'étang de Minuit soit une surface de 576 ha. Cette ENR d'intérêt national regroupe l'Espace Naturel Sensible (ENS) n°55E03 et la ZNIEFF « étang de Lachaussée » ;
- « les étangs de Saint-Benoît en Woëvre » comprenant les étangs d'Afrique, des Anceviennes, de Vendel et de Bélian soit une surface de 44,5 ha. Cette ENR d'intérêt régional regroupe l'ENS n°55E30 et la ZNIEFF « étang de Lachaussée »;
- « l'étang des Grandes Parois » d'une surface de 35 ha regroupe l'ENS n°55E27 et la ZNIEFF du même nom;
- « l'étang de Vigneulles » d'une surface de 32 ha regroupe l'ENS n°55E11 et la ZNIEFF du même nom. Cet étang est également classé en arrêté de protection de biotope et géré par le CSL.

De même, les forêts privées du Second Bouchot et de la Haie la Caussy (30 ha en tout) sont gérées par ce même organisme.

VI.1.3 - Site RAMSAR

Elaborer et maintenir un réseau international de zones humides importantes, en raison des fonctions écologiques et hydrologiques qu'elles remplissent, pour la conservation de la diversité biologique mondiale et la pérennité de la vie humaine.

Quelques chiffres : RAMSAR c'est ;

160 Parties contractantes

1899 sites désignés

186 549 794 hectares

La liste de RAMSAR a été établie conformément à l'article 2.1 de la Convention sur les zones humides (RAMSAR, Iran, 1971) qui stipule :

Chaque Partie contractante devra désigner les zones humides appropriées de son territoire à inclure dans la Liste des zones humides d'importance internationale, appelée « la Liste », et qui est tenue par le Bureau institué en vertu de l'article 8.

Le choix des zones humides à inscrire sur la Liste est fondé sur leur importance internationale aux points de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique.

La Convention s'est donnée pour objectif d'inscrire, sur la Liste de RAMSAR, le plus grand nombre possible de zones humides qui, dans le monde entier, remplissent les critères d'importance internationale.

Les étangs de la Petite Woèvre ont été désignés le 08/04/1991, Zone RAMSAR au titre de la Convention de RAMSAR relative aux zones humides d'importance internationale, pour une surface de 5300 hectares. Cette convention sur les zones humides d'importance internationale est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Le site des étangs de la petite Woèvre a été désigné grâce à ses caractéristiques physiques et écologiques d'écosystème humide. De nombreuses espèces d'intérêt communautaire comme le Butor étoilé, la Grue cendrée y trouvent un site privilégié pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires.

Plusieurs espèces protégées au niveau national et régional sont présentes sur le site :

- Flore sauvage (Conservatoire et jardins botaniques de Nancy, 1996). : la Grande Douve (*Ranunculus lingua*), le Plantain d'eau à feuilles de graminée (*Alisma gramineum*), le Potamot à feuilles aiguës (*Potamogeton acutifolius*), le Potamot graminée (*Potamogeton gramineus*), la Menthe pouliot (*Mentha pulegium*), le Faux Nénuphar (*Nymphoides peltata*), La Germandrée des marais (*Teucrium scordium*)...
- Faune sauvage : Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et plusieurs espèces de chiroptères dont le Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Le Chat forestier (*Felis sylvestris*), espèce protégée au niveau national, fréquente également le site.

VI.2 – PERIMETRES REGLEMENTAIRES

Nota Bene : Natura 2000 a une approche globale prenant en compte la biodiversité et les activités humaines. Le territoire de Lachaussée possédant tout une panoplie de documents de cadrage et de planification, le Docob se doit d'être un document technique et ciblé sur la directive « Oiseaux ».

VI.2.1 - Zone de Protection Spéciale (ZPS)

La ZPS de « l'étang de Lachaussée et zones voisines » se trouve au sein d'un important corridor écologique regroupant plusieurs autres sites Natura 2000.

Au sud, la ZPS du lac de Madine et étang de Pannes à environ 8 km à vol d'oiseau. Désignée au titre de la directive « Oiseaux » (FR4110007) et « Habitats » (FR4100222) notamment pour les oiseaux migrateurs.

A l'Est, le site Natura 2000 de « la Vallée du Rupt-de-Mad » (FR41000161) désigné au titre de la directive « Habitats » se trouve à environ 8 km à vol d'oiseau de la ZPS de Lachaussée.

Enfin notons la présence de la ZPS de « Jarny Mars-la-Tour » (FR4112012) connectée à la ZPS de Lachaussée par l'Yron et sa vallée.

VI.2.2 - Site Inscrit

La loi du 2 mai 1930 a pour objet la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- **Décret n°69-607 du 13 juin 1969**

- **Décret 88-1124 du 15 décembre 1988 et circulaire 88-101 du 19 décembre 1988**

- **Décret 70-288 du 31 mars 1970**

Les sites inscrits ont pour objet la sauvegarde de formations naturelles, de paysages, d'ensemble bâtis et leur préservation contre toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation,...). Cette mesure entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.

SI55267A : « Etang de Lachaussée et ses abords », 5965 hectares.

Communes concernées : Lachaussée, Beney-en-Woëvre, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Woël, Charey, Dampvitoux, Hagéville.

Le site est formé par l'étang de Lachaussée, les étangs annexes et le paysage qui en constitue le lieu d'insertion. C'est à la fois à l'activité de défrichement qui a pénétré et amenuisé progressivement le massif forestier et à une création ducale que l'on doit les grandes composantes du paysage actuel : vastes étendues faiblement modulées où miroitent dans les fonds les étangs cernés de forêts et où se perd, de loin en loin la silhouette des villages et des fermes isolées.

VI.2.3 - Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Par délibération n°165-2009, la Réserve Naturelle Régionale de Lachaussée est officiellement créée le 26 novembre 2009. D'une superficie de 607,16 hectares, le périmètre de la Réserve comprend des propriétés de :

- l'Association des Paralysés de France (APF) pour 367,33 hectares : Grand Etang, étang Picard, étang Comé, prairies environnantes, lisières forestières et bois du Premier Bouchot,
- le CSL pour 29,63 hectares : Second Bouchot, Haie la Caussy,
- la commune de Lachaussée pour 210,2 hectares : étang Chaudotte, bois d'Haudronville, d'Haumont, prairies communales.

Ce périmètre permet ainsi la préservation de la totalité du grand Etang de Lachaussée, zone nodale du secteur.



L'étang de Chaudotte en 1978 et 2009

Cette désignation a pour objectif d'assurer la préservation durable d'un des étangs les plus remarquables de Lorraine, et sa zone périphérique. Le classement en RNR permet d'apporter un statut juridique au site et de soutenir sa préservation durable. Ce statut doit garantir la protection des habitats et des espèces paludicoles par une gestion favorable aux espèces, par un suivi scientifique régulier, par une sensibilisation des riverains et des utilisateurs du site (promeneurs, pêcheurs, chasseurs, utilisateurs d'ULM, conducteurs de véhicules à moteur) et enfin par une surveillance des pratiques néfastes au milieu et aux espèces présentes (circulation des véhicules à moteur tels que 4x4, moto-cross, quad).

La durée du classement de la RNR du Grand Etang de Lachaussée a été fixée à 12 ans, soit deux périodes d'animation du Docob avec une évaluation scientifique entre temps, pour une gestion sur le moyen terme. C'est le Conservatoire des Sites Lorrains qui est en charge de la gestion de la RNR.

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale du Grand Etang de Lachaussée est en cours de rédaction. Sa validation est programmée au mois de février 2012. Les objectifs ont été présentés lors du comité opérationnel réuni le 17 novembre 2010 :

- 1^{er} objectif : Protection et conservation de ce patrimoine naturel d'intérêt international. Recherche de l'optimum biologique.
- 2^{ème} objectif : Valorisation du site dans le cadre de l'accueil et de la sensibilisation du public (dans la mesure où cela reste compatible avec le 1^{er} objectif).

VI.2.4 - Arrêté de Protection de Biotope

Arrêté n°2008-82C portant sur la création d'une zone de protection des biotopes de l'étang de Vigneulles.

Commune concernée : Vigneulles-Lès-Hattonchâtel

Surface du site : 32,53 hectares

Propriété du Conservatoire des Sites Lorrains, cet arrêté a pour but de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie notamment des Butor étoilé, Grue cendrée et du Busard des roseaux ainsi que toutes les autres espèces présentes sur le site (art. 1 de l'arrêté de création).

VI.3 – PERIMETRES D'INVENTAIRE

VI.3.1 - Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le site est concerné par des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I (« étang de Lachaussée », « étang de Chaudotte », « étang des Grandes Parois », « étang de Vigneulles », « étang Beugné ») et de type II (« étangs de Woëvre ») ainsi que par une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (« étangs de la Woëvre : Lachaussée »).

Tableau VIII : ZNIEFF recensées au sein ou à proximité du site Natura 2000

Nom	Numéro	Surface (ha)	Communes concernées sur le site Natura 2000	Commentaire (intérêts)
ZNIEFF de type I				
<u>Etang de Lachaussée</u>	410001890	1320	Lachaussée Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	8 espèces de chauves-souris dont le Vespertilion de Brandt, le Vespertilion de Daubenton Autres intérêts : Flore (<i>Ophioglossum vulgatum</i>) et insectes (<i>Leucorrhinia caudalis</i>)
<u>Etang de Chaudotte et prairie du grand Pâquis</u>	410000464	14,7	Lachaussée	Insectes, chiroptères, reptiles (<i>Natrix natrix</i>) et amphibiens Oiseaux : Butor étoilé, Busard des roseaux Flore : <i>Ranunculus lingua</i>
<u>Etang des Grandes Parois</u>	410015895	75,2	Lachaussée Woëll	Oiseaux Flore aquatique (<i>Potamogeton acutifolius</i> – <i>Vallisneria spiralis</i>)

				Amphibiens et reptiles
<u>Etang Beugne</u>	410001891	20,6	Lachaussée Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Oiseaux : Héron pourpré, Butor étoilé Flore Marais à Typha et à Laiches
<u>Etang Afrique</u>	00000030T	14,4	Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Flore Oiseaux comme le Phragmite des joncs
<u>Prairie remarquable à Lachaussée</u>	00000062T	1	Lachaussée	Prairies
<u>Etang de Vigneulles</u>	410001882	64,3	Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	Oiseaux : Butor étoilé, busards Chiroptères Etang forestier avec ceinture de phragmites
Lac de Madine	410001885	1560	Essey-et-Maizerais Pannes Saint-Baussant Buxières-sous-les-côtes Heudicourt-sous-les-côtes Lahayville Montsec Nonsard-Lamarche Richecourt	Vaste surface d'eau libre Insectes Flore <i>Potamion eurosibiricum phragmition magnocaricion</i>
Etang du Grand Monfaucon	410001883	25,3	Heudicourt-sous-les-côtes	Flore (Mosaïque de végétation enracinée immergée et tapis de nénuphars), présence de la Grande Douve Oiseaux : Butor étoilé, Fuligule milouin, Rousserolle turdoïde Dortoirs d'Hirondelle de rivage et rustique
Vallon du Rupt	410015750	31,4	Charey Jaulny Rembercourt-sur-Mad Xammes	Hêtraie neutrophile et forêt de pente alpienne
La Naottes – La Marcellée	410001880	17	Vigneulles-Lès-Hattonchâtel	<u>Prairie humide détruite en 1993</u>
ZNIEFF de type II				
<u>Etangs de Woèvre</u>	410010378	46		
Vallée du Rupt de Mad	410010377	33		

VI.3.2 - Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Directive n°79/409 du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite directive « Oiseaux ».

Directive n°92/43 du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive « Habitats ».

ZICO Etangs de la Woèvre n°00062

Communes concernées : Charey, Dampvitoux, Hagéville, Sponville, Xammes, Xonville, Beney-en-Woèvre, Jonville-en-Woèvre, Lachaussée, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Woël.

La directive demande aux états de désigner comme Zones de Protection Spéciale les sites présentant un intérêt communautaire pour les oiseaux, en fonction des critères de la directive.

Le site qui fait l'objet de ce classement doit présenter un intérêt particulier pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux, mentionnées dans l'annexe I de la directive Oiseaux ou espèces migratrices. Il figure donc, en général dans l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseau (ZICO). Cet inventaire achevé en 1992 a identifié 285 ZICO en France métropolitaine.

En Lorraine, il existe **14 ZICO** regroupant des étangs, des cours d'eau et des massifs forestiers.

VI.3.3 – Parc naturel régional de Lorraine (PnrL)

Un Parc naturel régional est un territoire désigné pour la qualité exceptionnelle de sa faune, de sa flore, de ses paysages, mais aussi de son patrimoine bâti, de ses traditions et de son savoir-faire. C'est un territoire de projet et d'expérimentation où cohabitent activités humaines et protection de la nature.

Le Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) a été créé par décret ministériel du 17 mai 1974. Son territoire s'étend sur près de 220 000 hectares et compte 188 communes pour 76 000 habitants.

Particularité du PnrL, son territoire est scindé en deux par le sillon mosellan.

La zone est caractérisée par de nombreux étangs et zones halophiles et la zone ouest par les côtes de Meuse et de Moselle et les zones humides de la Woèvre.

Le patrimoine naturel est riche et compte deux zones RAMSAR (Lindre et Lachaussée), 16 sites Natura 2000 et 40 ZNIEFF (soit 42% de son territoire).

Six grands types de milieux sont recensés :

- les zones humides (étangs, mares...)
- les cours d'eau
- les prairies (sèches ou humides)
- les zones salées (prairies et mares)
- les pelouses calcaires (falaises, carrières, éboulis, prairies sèches ...)
- les forêts (sèches, humides, vallons froids...)

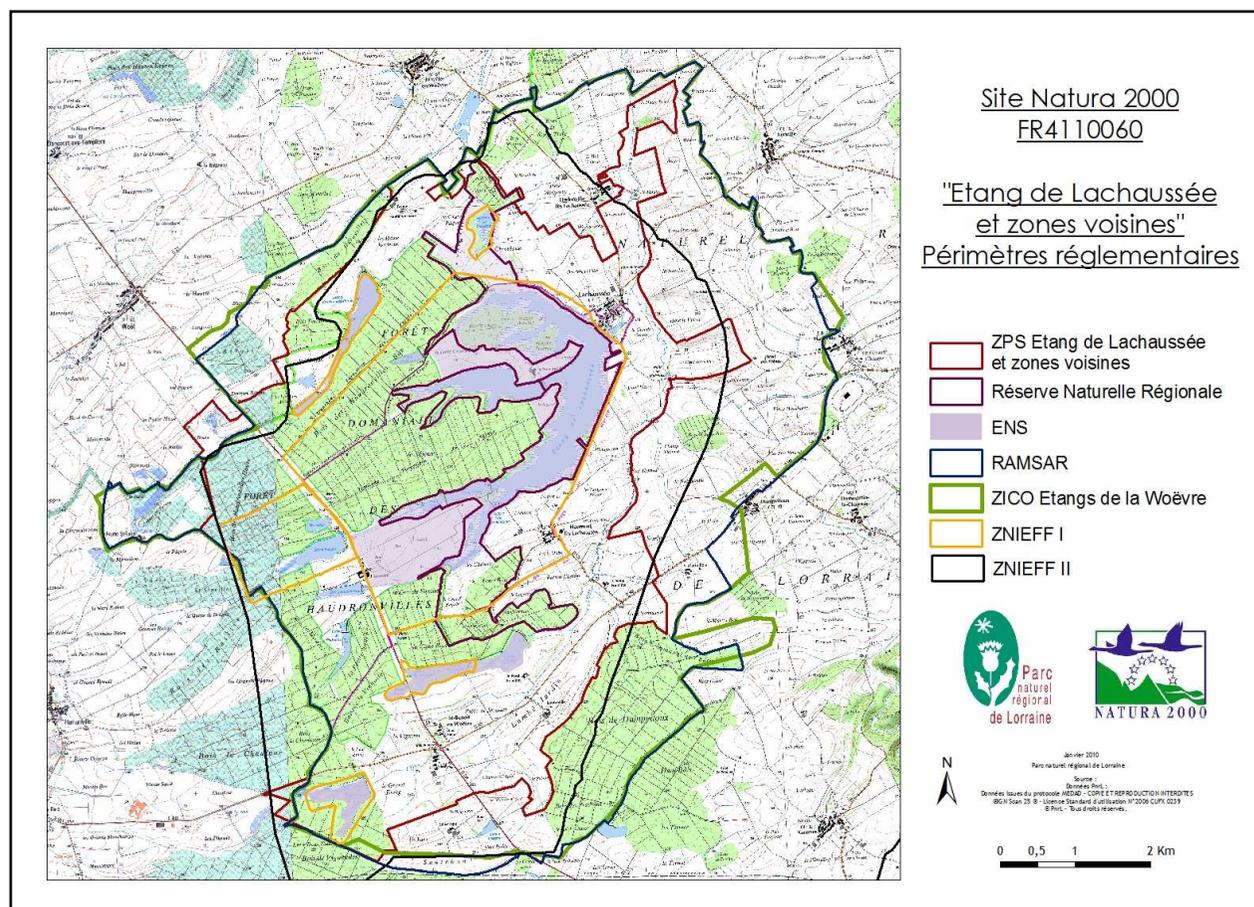
On compte aussi de nombreux vergers. Cette biodiversité de milieux s'enrichit d'une biodiversité d'espèces.



Le Parc possède également un patrimoine historique et architectural riche et diversifié (patrimoine médiéval, rural, monastique, de mémoire, lié à la pierre ou au sel...).

Le Parc s'articule autour d'un projet de développement durable la Charte. Trois grands enjeux ont été définis :

- Une biodiversité préservée et une meilleure qualité environnementale
- Un développement équilibré et durable du territoire
- Un territoire vivant, accueillant et solidaire.



Carte 8 : Périmètres réglementaires du site Natura 2000 FR4110060

VII. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

VII.1 – GESTION HYDRAULIQUE ET PISCICULTURE

En quelques chiffres

11 étangs exploités⁵

4 pisciculteurs

50% des peuplements en carpes et carnassiers

VII.1.1 – Les zones humides

Les zones humides sont des lieux d'épanouissement de la biodiversité, toujours riches et diversifiées. Malheureusement, ces milieux sont aussi parmi les plus menacés : la France a perdu 50% de ses zones humides depuis une cinquantaine d'années. La ZPS de Lachaussée accueille diverses zones humides, essentiellement des étangs ou zones annexes (roselières sèches ou inondées, saulaies marécageuses, etc.), une grande quantité de mardelles forestières et quelques ruisseaux dont le principal est l'Yron.

L'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement offre un cadre à la délimitation réglementaire des zones humides. Dans cet arrêté, les zones toujours en eau (étangs, cours d'eau) ne sont pas considérées comme « zones humides ». Juridiquement, les « zones humides » sont constituées de milieux de transitions entre habitats terrestres et habitats aquatiques. Les critères de délimitation des zones humides sont : les sols, la présence d'espèces hygrophiles, la présence d'habitats caractéristiques des zones humides. La délimitation cartographique des zones humides au sein de la ZPS n'a pas été effectuée. La réalisation d'une cartographie des zones humides à l'échelle des habitats et des communautés végétales au sein de la ZPS permettrait d'offrir un outil d'identification et de protection de ces milieux.

Outre les habitats dits humides, on dénombre un total de 20 étangs de tailles radicalement différents occupant une superficie totale de 470 hectares. Le principal étang est celui de Lachaussée avec ses 310 hectares. 6 étangs satellites de superficie comprise entre 10 et 20 hectares et 13 étangs de quelques hectares complètent le paysage. Zones marécageuses, mares et cours d'eau s'ajoutent et font de l'eau un élément central et déterminant de la ZPS.

Leur alimentation principale est à affecter au ruissellement. L'alimentation en cascade est aussi importante notamment pour l'étang de Lachaussée tributaire des pratiques en amont (étang Picard puis Comé) qui présentent de lourdes répercussions sur le calendrier d'activité piscicole, de vidange et de remplissage de l'étang.

Leur intérêt biologique peut varier indépendamment de la taille même si ce critère reste important et constitue un facteur favorable de diversification des faciès et de maintien de zones de quiétude. Quelques étangs sont intimement liés à la forêt, « l'étang de bois » dont la

⁵ Cf. ANNEXE 8 : LISTE DES PROPRIETAIRES DES ETANGS.

proximité présente des incidences sur le caractère trophique des eaux d'alimentation ou encore la quiétude du site : étang de Vigneulles, étang de Minuit, étang de Parfond Rupt, Cornée de Francheville, étang de Lachaussée...

Une distinction des étangs peut être faite par la superficie et la nature des roselières en eau. Cette variable reste déterminante quant à la capacité d'accueil des étangs.

Plusieurs étangs de la Woëvre bénéficient de la Mesure Agro-environnementale « Etangs » mise en œuvre par le Conseil Régional.

Dans cette optique, l'APF a signé une convention avec le Conseil Régional afin d'assurer le maintien des roselières du Grand étang de Lachaussée sur 101,5 ha. Une partie de cette roselière, l'étang en période d'assec et certaines prairies à proximité de l'étang sont également pâturées par des Tarpan.

A l'exception du grand Etang, les autres étangs à vocation piscicole sont en général vidés tous les 2 ans ou au maximum tous les cinq ans. La pêche est pratiquée en fin d'année puis les étangs sont rapidement remplis, leur volume étant relativement faible eu égard au potentiel de leur bassin versant. Leur gestion est relativement extensive avec occasionnellement un léger chaulage et un entretien des roselières essentiellement lors des assècs. Utilisés pour le grossissement du poisson et plus rarement pour l'alevinage, ces étangs sont également chassés pour le gibier d'eau.

Les étangs de Chaudotte et de Vigneulles ont une vocation particulière puisqu'ils appartiennent respectivement à la commune de Lachaussée et au Conservatoire des Sites Lorrains. L'étang de Vigneulles a été désigné en Arrêté de Protection de Biotope (APB) en avril 2008 et devrait très prochainement faire l'objet d'un plan de gestion. D'une surface de 32 hectares, c'est le seul étang de la zone à faire l'objet d'une gestion exclusivement conservatoire.

La pêche à la ligne est également pratiquée sur le linéaire de l'Yron.

VII.1.2 – Les étangs et la mesure régionale en faveur de la sauvegarde des étangs en Lorraine

La Région Lorraine a choisi de soutenir les pisciculteurs qui s'engagent pour la conservation de la biodiversité malgré les contraintes d'exploitation et de rendement induites. Pour cela, la Région utilise la voie contractuelle, par convention amiable, afin de préserver à grande échelle l'intérêt patrimonial des étangs lorrains. Une convention de partenariat est ainsi établie pour chaque étang concerné.

Les pisciculteurs intéressés contractualisent avec la Région sur la base d'un diagnostic préalable. A l'issue de ce pré-diagnostic, des propositions d'aménagement sont faites au pisciculteur pour le maintien ou l'accroissement de l'intérêt patrimonial de son étang.

Le pré-diagnostic est ensuite approfondi et complété en vue de l'élaboration du projet d'aménagement d'étang.

Le Parc naturel régional de Lorraine a déjà réalisé les pré-diagnostic MAE régional pour les étangs de Minuit, Belian, Anceviennes et Vendel.

Plusieurs volets de contractualisation sont proposés au pisciculteur :

- volet conservation, OBLIGATOIRE : il vise à maintenir en place les formations végétales de l'écosystème « étangs » (roselières, radeaux de nénuphars...) ;
- volet aménagement, OPTIONNEL : il a pour objectif la réalisation et la conception de travaux favorables aux milieux naturels remarquables (vasières, jonchaies, cariçaies et/ou roselières...) ;
- volet d'entretien des structures annexes (digues, fossé d'alimentation en eau, ouvrages annexes...), OPTIONNEL ;
- volet de mise en assec estival, OPTIONNEL.

L'APF a signé une convention avec le Conseil Régional de Lorraine afin d'assurer le maintien des roselières du Grand Etang de Lachaussée sur 101,5 hectares d'une durée de 5 ans. Une partie de cette roselière, l'étang en période d'assec et certaines prairies à proximité sont pâturées par des Tarpan. Ce pâturage permettra notamment de créer des milieux favorables à la reproduction de la Carpe.

L'étang de Lachaussée, le plus gros de la zone, est géré par l'Association des Paralysés de France dans une logique d'insertion par le travail des personnes handicapées en parallèle de perspectives de valorisations touristiques du site. L'essentiel des activités est tournée vers la production et la transformation des productions piscicoles et agricoles produites sur le domaine. La pisciculture est une activité positive pour la sauvegarde de cette zone humide car elle nécessite des travaux d'entretien, tel le faucardage des roselières empêchant ainsi l'atterrissement progressif des étangs et donc à long terme leur disparition.

Au temps du Baron de Wangen, la pisciculture extensive ainsi qu'une gestion cynégétique ont permis à cet espace de conserver la richesse biologique qu'il abrite.

Le texte suivant concerne la pêche dans les années 1960 et a été rédigé par une institutrice : « Autrefois l'étang n'était vidé que chaque 3 ans, puis il était mis en culture 2 ans sur 3 en trèfles ou betteraves. Depuis 50 ans, on pêche annuellement, exception faite pour 1971 où l'été a été trop sec, et où on n'a pas pu vider le Grand Etang afin de ne pas assécher les autres petits étangs. »

VII.1.3 - L'association des Paralysés de France

En 1979, Monsieur le Baron de Wangen des Vosges fait don de son Domaine du Vieux Moulin à l'Association des Paralysés de France. Sur cette propriété ont été pratiquées une pisciculture extensive ainsi qu'une gestion cynégétique toujours compatible avec les richesses du milieu.

De ce fait, la donation s'est accompagnée d'une close restrictive afin que soit conservé le remarquable patrimoine naturel de cet espace.

Répondant à ces objectifs et depuis cette date, l'APF a créé sur le Domaine du Vieux Moulin un Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT) destiné aux personnes handicapées physiques originaires du milieu agricole et rural.

L'ESAT s'est orienté très vite vers une production diversifiée et de qualité artisanale :

- Aviculture,
- Cuniculture,
- Elevage de chevaux,
- Pisciculture : poissons récoltés pour la vente commerciale et le repoissonnement, stockage en bassin d'une partie des poissons produits pour alimenter les ateliers de transformation et permettre la pratique de la pêche à la ligne,
- Jardinage,
- Accueil et restauration,
- Atelier de transformation artisanale des produits : terrines, rillettes, quenelles de Carpes, transformation de foie gras...
- Abattoir de volailles et de lapins.

13

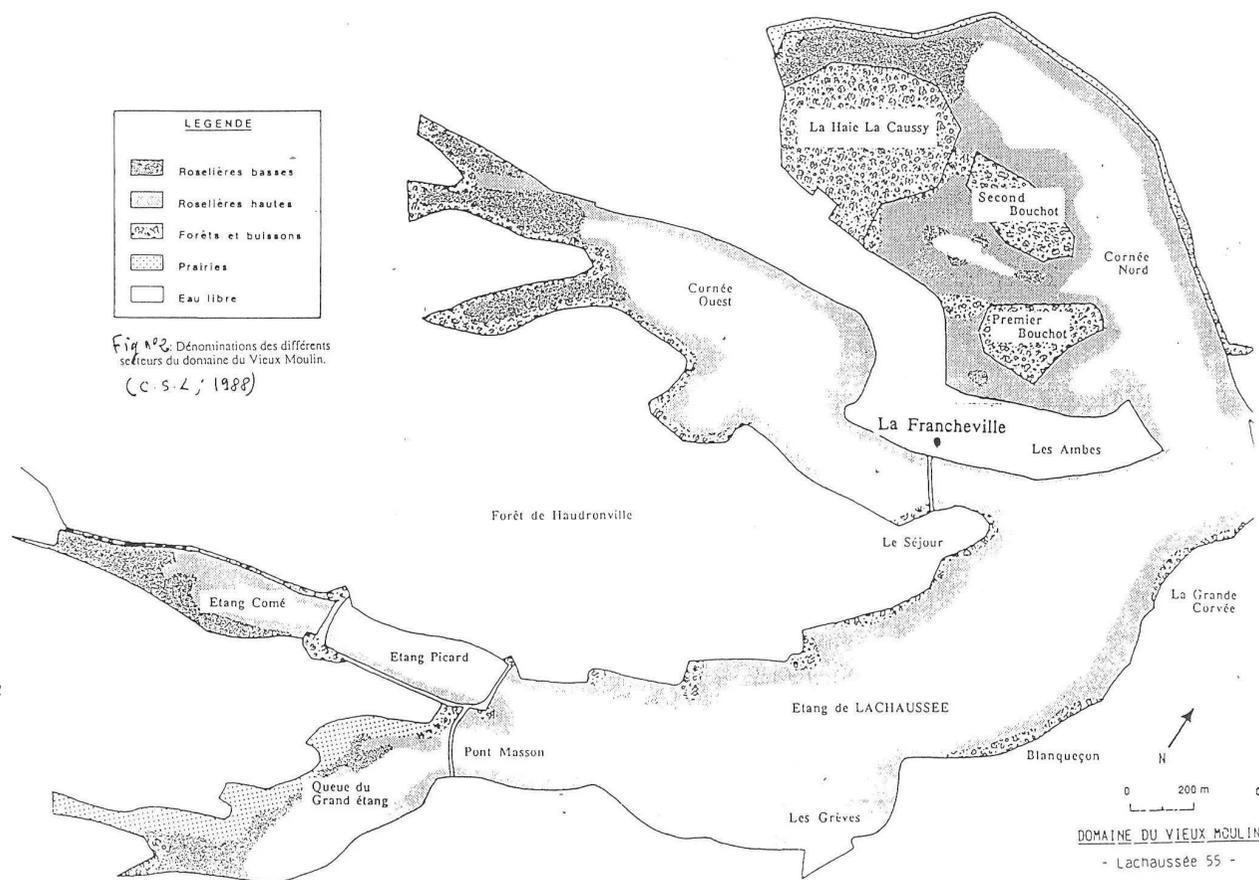


VII.1.4 - La pisciculture d'étang sur le domaine

La pêche pratiquée sur le grand Etang de Lachaussée est semi-intensive à extensive. Elle repose notamment sur une fertilisation organique de 4 à 5 tonnes de fumier par an et sur un apport d'aliments (céréales aplaties en général). La production moyenne est de 30 à 40 tonnes de poissons par an.

La vidange débute habituellement la deuxième quinzaine d'août sur le Grand étang. La pêche commence en octobre et dure près d'un mois. Elle est réalisée par un filet tracté par les pêcheurs jusqu'à un chenal. Destinée au repoissonnement et à la vente, la pêche est valorisée par trois types de commercialisation : la vente directe sur la digue, la vente aux particuliers ou associations pour le repeuplement et le négoce en gros. La pêche à la ligne est également pratiquée sur le Grand étang où une zone dédiée à la pêche à la carpe a été aménagée et est entretenue.

Depuis un siècle, le cycle d'exploitation de l'étang dure un an. Le remplissage de l'étang commence au cours de chaque hiver mais, suivant les aléas climatiques, le pisciculteur peut être amené à refermer l'ouvrage de vidange dès la fin des pêches automnales. Le niveau d'eau du Grand étang est en effet très variable selon la qualité et la quantité des précipitations une année donnée.



Carte 9 : Situation géographique des étangs périphériques du Grand Etang

VII.2 – AGRICULTURE

En quelques chiffres

37 agriculteurs recensés

1884 hectares agricoles sur la ZPS

200 hectares de surface moyenne d'exploitation

VII.2.1 - Les pratiques agricoles sur le territoire : Une agriculture de type polyculture-élevage

La zone Natura 2000 se caractérise par une agriculture orientée vers l'élevage (lait et production de viande bovine) en association avec la culture de céréales à paille, de colza et de maïs. L'élevage laitier est légèrement majoritaire sur la zone avec également la présence de céréaliers exclusifs.



15

Les cultures se concentrent dans les « plateaux » les moins humides et servent aussi bien à nourrir le bétail que pour des productions complémentaires. Moins d'un quart des exploitations ont une orientation grande culture.

Les terres agricoles (surface SAU) occupent près de la moitié (48 %) de la zone Natura 2000, soit 1884 ha comprenant pour 51,4% des prairies (968 ha) et 48,6% des cultures et du gel industriel (916 ha).

La principale rotation sur le secteur est blé/orge/colza avec, fréquemment, l'incorporation d'un maïs. La monoculture de maïs reste marginale même si elle a tendance à se développer.

Les pratiques déterminent en grande partie la flore des prairies. Elles sont sensibles à l'intensification de leur mode d'exploitation : utilisation d'intrants, travail du sol, drainage, pâturage unique permanent, fort chargement, changement d'usages (mise en culture)... sont des pratiques peu favorables à leur maintien.

Les éléments suivants se basent sur une enquête directe auprès de 14 agriculteurs de la zone Natura 2000 du secteur des étangs de Lachaussée réalisée en mars-avril 2008 dans le cadre du lancement de la phase de rédaction du Docob :



14

* Pratiques de pâturage et de fauche

Les prairies sont utilisées aussi bien en pâture qu'en fauche avec bien souvent une utilisation mixte.

La mise à l'herbe s'étale entre le 1^{er} avril et le 1^{er} mai jusqu'à fin novembre. Le chargement moyen sur les prairies du site est de 1,6 UGB/ha.

La pratique fréquente de l'ensilage d'herbe sur la zone abaisse sensiblement la date moyenne de fauche aux environs du 1^{er} juin. Seules les prairies les plus humides sont fauchées plus tardivement entre le 1^{er} et le 10 juin.

L'ensemble des prairies est fauché avant le 20 juin. Ce taux d'utilisation est défavorable à l'avifaune. En effet, la date du 20 juin est considérée en l'état comme une date charnière en matière de reproduction des espèces (envol des jeunes) les plus spécifiques des prairies de fauche.

* Fertilisation des prairies

La fertilisation azotée est assez disparate selon les types d'exploitations. Les exploitations laitières sont les plus intensives avec une fertilisation azotée totale qui peut aller jusqu'à 250 uN/ha/an. A l'inverse, les éleveurs allaitants sont, à ce niveau, plus extensifs et généralement en deçà de 125 uN/ha/an. La fertilisation est aussi bien organique (fumier ou lisier le plus souvent une fois tous les deux ou trois ans) que chimique (ammonitrate essentiellement). Très peu de prairies sont fertilisées à des niveaux préconisés pour une bonne expression de la flore (60 et dans l'idéal 30 uN), seules les prairies les plus humides, les plus isolées ou les moins accessibles pour l'exploitant connaissent de tels niveaux d'amendement.

De la même manière, la fertilisation minérale en phosphore et potassium est systématiquement supérieure à 60 unités par hectare et par an (Valeur préconisée dans la Prime Herbagère AgroEnvironnementale).

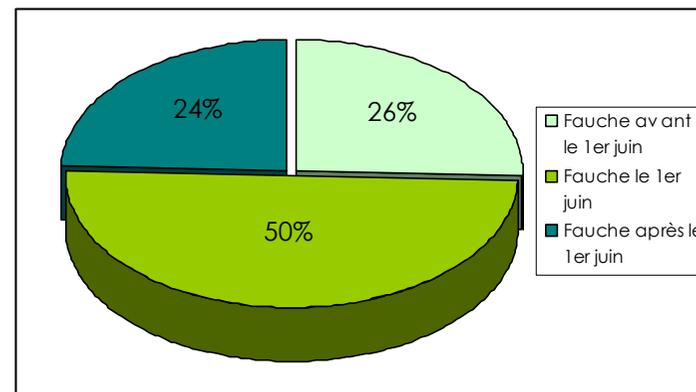


Figure 5 : Pratiques de fauche (% par rapport à la surface en herbe)

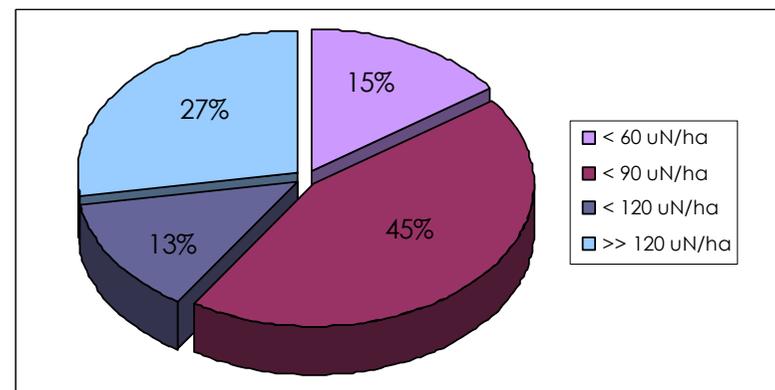


Figure 6 : Fertilisation minérale des prairies

Les prairies de la ZPS les plus intéressantes pour l'avifaune sont les prairies de fauche, situées en bordure des cours d'eau ou d'étangs et de préférence oligotrophes. La flore et la faune de ces prairies sont naturellement rares, de même que la fauche y est la plus tardive. Malheureusement ces prairies sont aussi les plus menacées (labour, drainage, amendements organiques ou minéraux).

*** Cultures**

Les cultures sont assez homogènes sur la ZPS avec une domination des céréales à paille. Le maïs exclusivement ensilé sur la zone et une majorité des céréales à paille servent à l'alimentation du bétail. La fertilisation moyenne est de 180 uN/ha pour le blé, 170 uN/ha pour le Colza et 150 uN/ha pour le maïs, ce qui correspond aux moyennes observées en Lorraine. La fertilisation des cultures (quantité et pratiques) est un élément qui importe peu quand à l'enjeu ornithologique de la ZPS, hormis en ce qui concerne l'enrichissement en matière organique des étangs et l'impact que cela peut avoir en terme d'eutrophisation, notamment. En outre, la connaissance de ces pratiques permet d'appréhender le travail des exploitations agricoles dans leur globalité.

Près des 2/3 des surfaces de la ZPS sont drainées, soit une augmentation de plus de 20% en 20 ans. La presque totalité des cultures sont concernées mais également de nombreuses prairies.

*** Stratégie de protection des cultures**

Les agriculteurs du secteur se fournissent auprès des coopératives agricoles locales (CAL, EMC2) pour l'achat de produits phytosanitaires. Ils déclarent suivre assez fidèlement les conseils des techniciens de ces entreprises. Plusieurs agriculteurs n'appliquent aucun insecticide sur blé.

VII.2.2 - Les problématiques agricoles sur le site

L'intensification des pratiques fait suite à l'importante mutation de l'agriculture qui s'est traduite par :

- la réduction des prairies disponibles du fait du retournement en terres labourables
- l'intensification des pratiques notamment au niveau de la fertilisation et des dates de fauches
- la généralisation du drainage, l'arasage des haies, buissons et bosquets, le comblement des mares...

Ce phénomène a eu des conséquences sur les habitats d'espèces d'intérêt communautaire. La fréquence et la date de fauche permettent ou non la fructification des végétaux et l'accomplissement du cycle reproductif des insectes. L'amendement modifie les caractéristiques du sol et la nature du cortège floristique d'une parcelle. L'intensification des pratiques aboutit à la banalisation des prairies qui se traduit par la diminution du nombre d'espèces et la substitution d'espèces rares par des espèces plus communes.

En France, de manière générale, le changement des pratiques agricoles amorcé depuis plusieurs décennies s'est accompagné d'une raréfaction des insectes et des populations d'oiseaux insectivores. Les facteurs de changements ayant un impact négatifs sur les insectes et les oiseaux sont parfois connus (utilisation massive de produits phytosanitaires en grande culture, retournement des prairies, destruction des zones humides, banalisation des paysages, impact des résidus de certains produits antiparasitaires, ...) et d'autre le sont moins.

De nombreux retournements de prairies ont été constatés sur le secteur depuis quelques années. Le drainage presque systématique avant mise en culture est également pratiqué pour « assainir » les prairies humides avec pour conséquence une perte du caractère hydromorphe de la végétation en place, donc une modification du cortège de la faune associée.

D'autre part, la qualité de l'eau sur l'Yron est fortement dégradée (AERM, observatoire de l'eau) au niveau des matières azotées et surtout phosphorées.

L'évolution des pratiques agricoles a également un impact, qu'il convient de déterminer précisément, sur le grand étang. De manière générale, le drainage modifie le temps d'alimentation de l'étang en accélérant les débits, le retournement des prairies favorise le lessivage, l'apport d'éléments extérieurs sous formes minérales et organiques ainsi que la présence de matières actives issues de l'épandage de produits phytosanitaires.

Favoriser des modes d'exploitations extensifs de ces prairies apporte de nombreux avantages :

- maintien des milieux ouverts et limitation du développement des ligneux ;
- impact positif sur la qualité des eaux par une limitation des intrants ;
- maintien des pratiques agricoles traditionnelles ;
- impacts positifs sur l'entomofaune, reptiles, amphibiens et avifaune.

La gestion la plus adaptée pour favoriser l'expression d'un optimum biologique pour le plus grand nombre d'espèces est un régime de fauche tardif suivi d'un pâturage de regain avec une limitation voir une absence de fertilisants ainsi que de produits phytosanitaires (l'emploi de produits phytosanitaires en prairie reste exceptionnel).

VII.2.3 - Recensement des exploitants et des engagements agro-environnementaux sur le site

Au total 37 exploitations ont été recensées sur le territoire sans garantie d'exhaustivité (liste des agriculteurs soumise à confidentialité). Concernant les sièges d'exploitations, la répartition entre les départements 55 et 54 est pratiquement égale bien qu'il s'agisse territorialement d'un site meusien à 97 %. Néanmoins, en termes d'importance des surfaces, les agriculteurs habitants sur le site et plus largement les agriculteurs meusiens sont les plus concernés.

L'historique de la contractualisation est assez rapide à dresser dans la zone Natura 2000 puisque seuls 1 contrat CTE et 3 contrats CAD ont été signés à notre connaissance (DRAF, 2006).

Aujourd'hui, les CAD arrivent à échéance et représenteront des besoins conséquents pour 2010, les exploitants souhaitant renouveler leurs engagements.

Pour ce territoire, les principaux enjeux environnementaux sont :

- **Maintenir les exploitations agricoles et les superficies en herbe ;**
- **Préserver la richesse biologique des prairies ;**

- **Maintenir et entretenir le réseau bocager ;**
- **Améliorer la qualité des eaux.**

Pour répondre à ces enjeux, une série de mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) sont proposées et résumées par le tableau ci-dessous, avec en correspondance, les objectifs du Document d'objectifs :

Certains éléments concernant les pratiques agricoles nous sont encore mal connus et peuvent avoir un impact important sur certaines espèces d'oiseaux de la ZPS :

- les rotations maïs sur maïs sont susceptibles d'apporter d'avantage de nourriture à certains oiseaux (Grue cendrée) en migration ou en hivernage. Toutefois, si la monoculture de maïs peut offrir une ressource alimentaire abondante si les chaumes sont laissées au sol après récolte, elle reste vectrice de banalisation de paysage et n'offre pas un milieu d'accueil favorable pour la petite faune ;
- la date moyenne de labour (labour automnal ou un labour printanier) vont avoir des conséquences différentes sur la ressource en nourriture dans les champs en période de migration ;
- les parcelles en blé et orge d'hiver sont utilisées préférentiellement par le busard cendré pour la nidification. Une population relativement importante de Busard cendré se maintient dans le Jarnisy.

Il sera intéressant de connaître plus finement les pratiques agricoles sur le site et de mettre en relation ces pratiques avec les connaissances quantitatives et qualitatives des populations d'oiseaux du secteur. Cette combinaison d'éléments peut constituer un outil intéressant de suivi des espèces.

Tableau IX: Correspondance des mesures MAE avec les objectifs du Docob

Type de milieux	MAE	Objectifs du document d'objectifs
Prairies	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des prairies humides à enjeux avec une réduction de la fertilisation [LO_LACH_PE1] - Gestion des prairies humides à enjeux avec une absence de fertilisation et une date de fauche après le 30 juin [LO_LACH_PE2] - Gestion des prairies avec une réduction de la fertilisation [LO_LACH_HE1] - Gestion des prairies avec une diminution de la fertilisation et un retard de fauche après le 15 juin [LO_LACH_HE2] 	<p>Maintenir et/ou restaurer les espaces ouverts et de prairies</p> <p><i>Protection d'un ensemble de milieux à haute valeur écologique et paysagère en maintenant les surfaces en prairies et en adaptant les pratiques agricoles en faveur de la biodiversité</i></p>
Cultures	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en herbe [LO_LACH_HE3] 	
Haies	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de haies sur un côté - Entretien de haies sur les deux côtés 	<p>Maintenir et/ou restaurer les éléments structurants du paysage</p> <p><i>Haies, arbres isolés et arbres taillés en têtard à haute valeur écologique et paysagère liée aux activités agricoles traditionnelles.</i></p>
Arbres d'alignement	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des arbres d'alignements et des arbres isolés à haute valeur écologique [LO_LACH_AR] 	
Ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien de la ripisylve [LO_LACH_RI] 	<p>Maintenir et/ou restaurer les éléments structurants du paysage</p> <p><i>Favoriser le maintien et le développement d'une gestion patrimoniale des milieux des berges</i></p>
Mares	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et/ou entretien des mares 	<p>Maintenir et/ou restaurer les éléments structurants du paysage</p> <p><i>Maintien de la biodiversité et amélioration de la qualité des eaux – Restaurer et conserver le réseau de mares</i></p>

(Cf. ANNEXE 9 : BILAN DES DEUX ANNEES DE CONTRACTUALISATION DES MAE, 2009-2010)

VII.3 – SYLVICULTURE

En quelques chiffres

1 forêt domaniale

3 forêts communales

1 forêt protégée

Près de 1500 hectares exploités

Les forêts occupent 43% du territoire et sont réparties en termes de statut foncier de la manière suivante :

- 19,5% sont des forêts communales bénéficiant du régime forestier
- 75,9% sont des forêts domaniales bénéficiant du régime forestier
- 4,7% sont des forêts privées

On y retrouve différents sylvo-faciès exprimant d'une part les potentialités ou spécificités stationnelles et d'autres parts, les traitements sylvicoles anciens et/ou actuels mis en place par l'Office National des Forêts (choix des essences, conversion taillis-sous-futaie en futaie régulière, etc.).

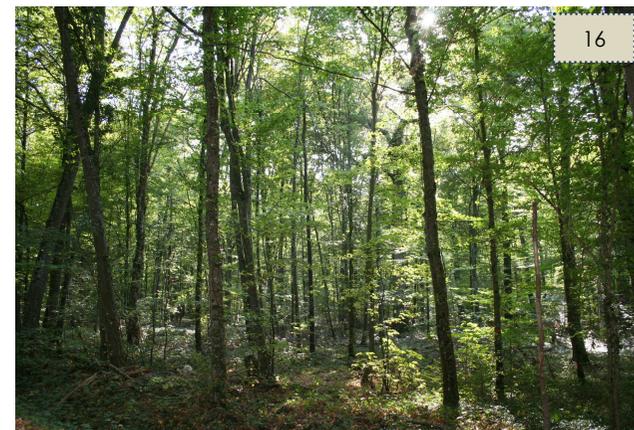
Depuis le XVII^{ème} siècle, bon nombre de bois ont été traités en taillis-sous-futaie.

Puis, à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, ce traitement fut abandonné au profit de la conversion en futaie régulière qui fournit davantage de bois d'œuvre, les bois de feu (taillis) n'étant que très peu prisés.

La partie Nord et la région médiane de la forêt domaniale d'Haudronville sont majoritairement traitées en futaie régulière, les autres secteurs forestiers sont encore des reliquats de taillis-sous-futaie. Le fait de convertir les taillis-sous-futaie en futaie régulière induit une homogénéisation de l'âge des peuplements, et donc une perte de biodiversité. De plus, la tendance actuelle de récolte des arbres avant leur seuil maximal d'exploitabilité appauvrit davantage la diversité forestière.

L'analyse des documents d'aménagements forestiers met en avant les points suivants :

- le taillis-sous-futaie est le traitement sylvicole le plus répandu. Ces peuplements caractérisés il y a 20 ans sont sans doute aujourd'hui des peuplements transitoires en phase de conversion à forte teneur en bois moyen.
- La Chênaie-Charmaie-hêtraie représente le peuplement forestier le plus largement répandu (environ 81% de la superficie forestière totale)
- Les formations plus originales représentées par la Frênaie-Aulnaie représentent moins de 1%
- Les gros bois et bois moyen sont majoritairement situés dans les taillis sous futaie, phénomène classique dans les zones de conversion en futaies régulières
- La part de peuplement à gros bois reste très mineure.



Très longtemps, les gestionnaires forestiers ont préconisé de ne laisser aucun chablis et autres bois morts dans les forêts exploitées. Progressivement, les pratiques évoluent vers une gestion plus intégrée et durable. La prise en compte de la biodiversité est assez récente, l'ONF a inscrit en 1993 dans son guide technique la préservation de deux chablis au minimum à l'hectare d'essence indigène ainsi que la conservation de bois mort au sol.

La plupart des travaux forestiers (abattage essentiellement) sont réalisés entre le 31 août et le 1^{er} mars. Le débardage et le gyrobroyage sont effectués en été et en période de gel, lorsque les sols sont favorables au passage des engins. Les ouvriers forestiers sont amenés à intervenir toute l'année pour les travaux de dégagement, d'entretien du périmètre et autre. Lors de tout type de travaux, l'ONF veille à la préservation du système de mardelles notamment par l'interdiction de laisser les rémanents dans les mardelles.

La forêt domaniale d'Haudronville (1094 hectares sur le site, données ONF) est propriété de l'Etat, gérée par l'ONF. C'est une forêt relativement jeune, conséquence de sa forte exploitation par les allemands en période d'occupation. Très affectée par les guerres mondiales, la forêt domaniale a néanmoins été relativement épargnée par la tempête de 1999.

Même si le taillis sous futaie est encore bien présent, l'objectif est à terme d'obtenir un traitement en futaie avec des diamètres d'arbres de 60 à 70 cm pour une bonne exploitabilité. La Chênaie-Charmaie domine largement (89 % de la surface) dans cette forêt dont les débouchés sont l'exploitation sur pied ou en régie avec la sous-traitance des travaux et la vente du bois assurée par l'ONF et enfin plus occasionnellement l'exploitation du bois de chauffe par des particuliers. En dehors des activités commerciales, l'aménagement de la forêt prévoit le maintien d'au moins un chablis et de quelques arbres mort à l'hectare et la préservation des mardelles en évitant l'obstruction par les rémanents.

Les forêts communales de Lachaussée, Vigneulles et Woël ont des caractéristiques semblables à la domaniale. Elles sont également en cours de conversion en futaie régulière feuillue par la méthode du groupe de régénération élargie et dominée par la Chênaie-Charmaie. La demande en bois d'affouage pour ses forêts est encore relativement importante.

La plupart des documents d'aménagement de ces forêts arrivent à leur terme et sont en cours de révision. Deux agents patrimoniaux de l'ONF s'occupent respectivement de la gestion de la domaniale et des communales de Lachaussée et Vigneulles. La forêt communale de Woël est pour sa part rattachée à une autre unité territoriale.

Les forêts privées du Second Bouchot et de la Haie la Caussy (30 ha en tout) appartiennent au Conservatoire des Sites Lorrains. Elles sont gérées en réserve intégrale sans intervention sylvicole hormis un projet de création de lisière forestière.

Plusieurs boisements appartiennent à des propriétaires privés notamment les boisements des propriétaires d'étangs et les lisières entre la forêt domaniale et les étangs de l'APF.

Type de forêt	forêt domaniale	forêt communale	forêt privée
Proportion sur la ZPS	75 %	20 %	5 %

VII.4 – ACTIVITES CYNEGETIQUES

La chasse est pratiquée sur la presque totalité du site de Lachaussée. Cette activité constitue un maillon essentiel de l'économie locale et permet une régulation cynégétique des populations de gibiers.

Il s'agit en majorité de chasses privées avec néanmoins la présence de deux ACCA (Woël et Lachaussée). Cette dernière est présente sur la majeure partie des terres agricoles du site.

Dix-sept plans de chasse chevreuil et sanglier sont répartis sur la zone. Cette chasse est principalement pratiquée en battue et moins fréquemment à l'approche.

La forêt domaniale d'Haudronville est divisée en deux lots de chasse, l'un pour 800 hectares, l'autre pour 200 hectares. Ces deux lots sont attribués au même locataire.

Le Grand étang de Lachaussée est également ouvert à la chasse depuis 2002 sur 370 ha pour cinq fusils avec un garde privé et une pression de chasse limitée. La présence du garde chasse a un impact positif sur le braconnage. Elle est essentiellement portée sur le gros gibier et dans une moindre mesure sur le gibier d'eau. Le détenteur du droit de chasse de la ferme de Francheville organise 4 battues au sanglier par saison en relation avec l'ACCA de Lachaussée. (Cf. ANNEXE 10 : LOTS DE CHASSE)

La chasse au gibier d'eau se pratique sur les nombreux étangs privés non soumis à un plan de chasse grand gibier. Ces étangs sont mis en assec moins fréquemment que les étangs piscicoles. Le nourrissage des anatidés est pratiqué sur quelques étangs ainsi que la chasse à la hutte moins généralisée que la chasse à la passée ou à la botte.

Enfin, la chasse du petit gibier est également pratiquée sur le secteur mais très irrégulièrement.

VII.5 – TOURISME ET ACTIVITES DE PLEIN AIR

Le site en général et le Grand étang en particulier attire de nombreux visiteurs tout au long de l'année avec une pointe d'affluence au moment de la Fête du poisson. De plus, la position « stratégique » de la ZPS de Lachaussée, entre les pôles touristiques de Madine (son lac) et de Chambley (Projet Planet' Air du Conseil Régional de Lorraine), draine également de nombreuses personnes réalisant un circuit sur le secteur et représentent des facteurs clef du développement économique de cette zone. Le Comité Régional de Randonnée Pédestre en partenariat avec le Parc naturel régional de Lorraine organise ainsi la randonnée Metz Madine qui, une année sur deux, passe par le site de Lachaussée.



Les gîtes et chambres d'hôtes : **3 grands types de gîtes** sont présents sur le secteur⁶ :

- Lachaussée : les chambres d'hôtes « Chez Marie », un gîte d'étape et de séjour en cours de classement en 2010 chez Gîtes de France

Capacités d'accueil : 22 personnes pour le gîte-communal de Lachaussée

- Hadonville-lès-Lachaussée : 4 gîtes ruraux classés 3 épis « Gîtes de France »

Capacités : 1 gîte de 6 personnes (3 chambres) et 1 gîte de 8 personnes (4 chambres), 1 gîte de 4 personnes (2 chambres) et 1 gîte de 5 personnes (3 chambres)

Tous les ans, en automne, l'APF organise la Fête du Poisson sur le Grand Etang de Lachaussée et également tout au long de l'année diverses prestations comme la pêche à la Carpe, la randonnée pédestre, des activités équestres, du VTT...

Les quelques étangs d'agrément du site font aussi l'objet de rassemblements mais de bien plus faible ampleur.

D'un point de vue gastronomique, une palette de produits labellisables « terroirs » est proposée : charcuterie, pâtisserie, miel de pays, vins, alcools et fruits de pays...

Deux restaurants sont présents sur le territoire de la ZPS : Au rendez-vous de Saint-Benoît à Saint-Benoît et l'auberge du domaine du Vieux Moulin à Lachaussée.

Sur le plan culturel, il faut noter l'existence du festival d'art théâtral au mois de juillet. Des sorties et animations naturalistes sont également organisées tout au long de l'année par le groupe local de la LPO et le PnrL.

Les abords directs du Grand étang ainsi que les travées forestières de la domaniale et des communales sont les plus fréquentées aussi bien par les randonneurs, les cavaliers ou les cyclistes. Le réseau routier est particulièrement emprunté au niveau de la D904 (axe Verdun - Toul) et dans une moindre mesure au niveau de la D901 (axe Saint Mihiel - Chambley). Les routes d'accès à la ferme de Francheville et la tranchée forestière des Parois sont également utilisées bien que réservées à l'ayant droit (un de ces itinéraires constitue un raccourci pour se rendre à Lachaussée ou au village d'Hadonville-les-Lachaussée).

Les sports mécaniques comme les 4x4, motos, quads sont pratiqués de manière épisodique mais ces activités tendent à se développer et ce, de façon anarchique et non respectueuse du milieu naturel.



⁶ Données issues de SITLOR (bases de données – Coproduction des Institutionnels du Tourisme de Lorraine)

VII.6 – PROJETS

VII.7.1 - Programme LIFE Nature

Le LIFE Nature « RAMSAR » piloté par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et le LIFE Nature « Petite Woëvre » avaient initié plusieurs démarches de préservation et de valorisation des étangs de Lachaussée (PnrL, 1997).

Ces deux programmes européens menés conjointement entre 1995 et 1996 sur le secteur comprenaient :

- de nombreuses études naturalistes (ornithologie, herpétologie, entomologie, phytosociologie, ...) ;
- diverses actions de communication (séminaire « étangs traditionnels lorrains » à Lachaussée, journaux, plaquettes et panneaux d'information, interventions en milieu scolaire, sensibilisation des agriculteurs, fiches techniques sur la gestion des étangs, ...) ;
- des opérations d'aménagements et de gestion des sites (création de trois mares à proximité de l'étang de Chaudotte et entretien d'une mare, fauchage de prairies humides aux abords des étangs de Chaudotte et Lachaussée, dédommagement de l'APF pour la non-chasse sur 372 ha d'étang à Lachaussée hors régulation du grand gibier).

Dans le cadre de ces programmes européens, le Plan de gestion de l'étang de Chaudotte a été élaboré par le Conservatoire des Sites Lorrains en 1994 (CSL, 1994).

VII.6.2 - Projet intégré de développement durable de Lachaussée « Planète Nature »

Ce projet, porté par la commune de Lachaussée, a pour ambition politique « de faire de Lachaussée, jardin de la nature et de la ruralité en Parc naturel régional de Lorraine, un pôle rural de référence régionale pour la biodiversité et les résidents entrepreneurs. »

Cette ambition s'organise autour de trois enjeux :

- Faire de Lachaussée, un pôle d'excellence territoriale et économique pour la biodiversité et le paysage : la gestion durable de l'espace et des ressources endogènes en impératifs ;
- Positionner Lachaussée en pôle de référence régionale pour sa qualité de vie et le développement d'activités portées par des résidents entrepreneurs ;
- Stimuler l'attractivité et l'ancrage régional mais aussi transfrontalier de Lachaussée par la mise en œuvre d'une politique intégrée de la culture, des échanges et du tourisme durable.

Le 29 janvier 2010, la commune de Lachaussée signe une convention pour le développement du pôle « Planète Nature » de Lachaussée avec le Conseil Régional de Lorraine, l'Association des Paralysés de France et le Parc naturel régional de Lorraine. Les signataires de cette convention ont pour ambition d'ériger le pôle de Nature de Lachaussée en tant que 3^{ème} pôle de l'espace commun régional en permettant le développement de projets structurants, en consolidant la démarche de développement durable engagée et en accompagnant son évolution dans la durée.

Natura 2000 peut représenter à l'échelle de ce projet un outil d'accompagnement à la réalisation par une expérimentation de la compatibilité du développement économique et durable de la commune avec les enjeux de la directive Oiseaux.

VII.6.3 - Pôle d'excellence rurale « Madine-Chambley, une terre d'accueil autour de l'eau »

Dans le cadre du pôle d'excellence rurale « Madine-Chambley, une terre d'accueil autour de l'eau », l'APF a initié plusieurs projets dont l'écoconstruction d'un bâtiment d'élevage avicole, la mise en place de lombric-compostage et d'un jardin d'eau pour la production de plantes aquatiques locales des zones humides.

VII.6.4 - Pays Cœur de Meuse

Le site de Lachaussée est également inclus, pour sa partie meusienne, au sein du Pays Cœur de Lorraine. Il est ainsi susceptible de bénéficier de mesures visant à renforcer l'attractivité économique du territoire et à favoriser l'émergence de projets touristiques et culturels.

VII.6.5 - Itinéraire pédestre

Un itinéraire pédestre autour du Grand étang de Lachaussée sous la maîtrise d'ouvrage du CG 55 et financé par le FEOGA est en cours actuellement.

De plus, la commune de Lachaussée a engagé plusieurs projets dont une place de loisir et une station d'assainissement des eaux claires, tout deux directement contiguës au bâti existant.

VII.6.6 - Pressoir

Sur le plan du développement local, la commune de Lachaussée a mis en place un atelier de pressage de jus du fruit permettant la valorisation des vergers locaux.

Un projet de développement du bois énergie est également à l'étude, il s'appuierait sur la ressource locale en bois.

VII.6.7 - MAEt « Prairies remarquables » du PnrL

Trois parcelles sur la ZPS sont concernées par les MAEt « prairies remarquables du PnrL ». Ces mesures consistent en une limitation de la fertilisation et un retard de fauche.

Les étangs de la ZPS peuvent également bénéficier de la MAE Régionale piscicole en s'engageant à maintenir les surfaces des cortèges palustres.

VII.6.8 - Restauration de l'Yron

L'Yron et ses principaux affluents font l'objet d'un projet de réhabilitation et de mise en valeur sur l'ensemble des communes traversées. Deux maîtres d'ouvrage ont été désignés pour la partie meusienne et meurthe-et-mosellane du cours d'eau. Il s'agit de la communauté de communes du Pays de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel pour la Meuse et la communauté de communes du Mad à l'Yron pour la Meurthe-et-Moselle.

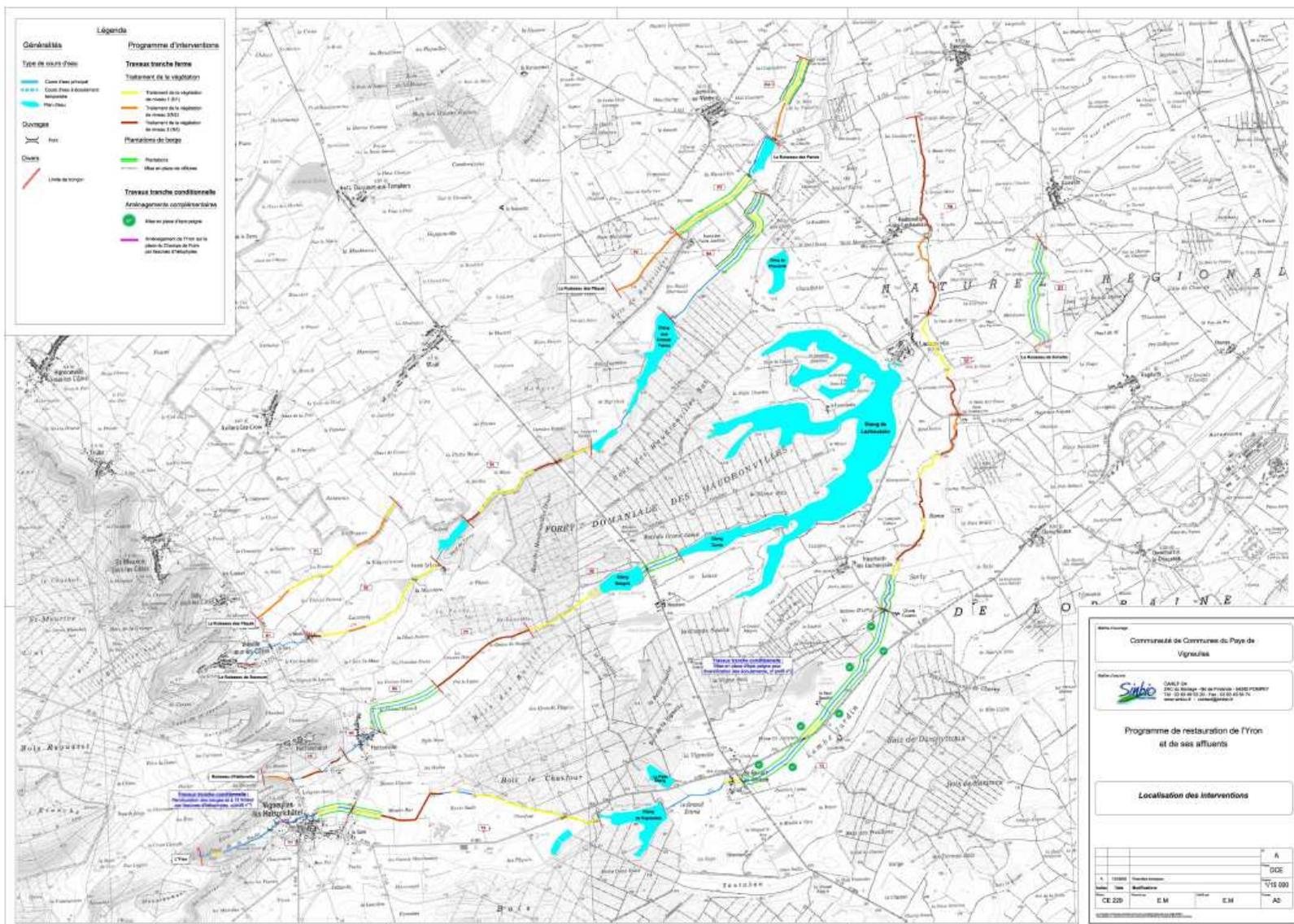
Périmètre d'intervention : L'ensemble du linéaire de l'Yron et de ses affluents, de leur source à la frontière de l'EPCI, soit le linéaire présent sur le territoire de la codecom du Pays de Vigneulles à savoir :

- la rivière Yron, y compris sur la rive de la commune de Dampvitoux ;
- ses affluents, soit les ruisseaux d'Hattonville, des Parois, des Pâquis, de la Seigneulle, sur la commune de Saint-Maurice uniquement.

Remarque : le ruisseau des Pâquis sera également restauré en 2011 sur le tronçon de la communauté de communes du canton de Fresnes (Commune de Woël)

Le projet comprend :

- l'entretien de la végétation rivulaire et la taille des saules têtards,
- le rétablissement de l'écoulement dans les zones d'atterrissement,
- la diversification des faciès d'écoulement et la restauration des annexes hydrauliques,
- la plantation d'essences adaptées pour le renforcement et la qualité écologique des berges,
- l'entretien annuel des plantations et la protection des berges contre le bétail et le gibier.



Carte 10 : Programme de restauration de l'Yron et de ses affluents, Sinbio

VII.6.9 – Tableau X : Synthèse des dispositifs réglementaires et documents d'orientations

THEME	Réglementation ou document d'orientations	Implications
AGRICULTURE	Conditionnalité	Les exigences qui conditionnent le versement des aides communautaires agricoles sont réparties dans cinq domaines de contrôle (environnement, bonnes pratiques agricoles et environnementales, protection animale, santé/productions végétales, santé/productions animales) confiés à des corps de contrôles spécialisés.
	Directive Nitrates	Les agriculteurs sont tenus à l'enregistrement des pratiques d'épandage des fertilisants azotés et des effluents d'élevage ainsi qu'au respect d'une dose maximale autorisée, de périodes d'interdiction d'épandage, du calcul prévisionnel de fumure azotée par parcelle en respectant des règles d'équilibre et des objectifs chiffrés de couverture hivernale des sols par zone.
MILIEUX AQUATIQUES	Directive Cadre sur l'Eau	* réduction ou suppression des rejets des substances classées comme dangereuses * absence de dégradation complémentaire pour les eaux de surface et les eaux souterraines, * respect des objectifs dans les zones protégées c'est à dire là où s'appliquent déjà des textes communautaires dans le domaine de l'eau.
	SDAGE	Encore en vigueur jusqu'en 2010, il sera ensuite articulé avec la DCE. Un programme de mesures pour la période 2010-2015 s'articulera autour de quatre thèmes : assainissement, industrie et artisanat, agriculture, hydromorphologie avec un objectif de bon état écologique en 2015 pour le Grand étang et le ruisseau de Parfond Rupt et un report d'objectif pour l'Yron.
FORET	Documents d'aménagement forestier	Conversion en futaie régulière feuillue par la méthode du Groupe de régénération élargie
	Espace Bois classé (EBC)	Interdiction des changements d'affectation ou de modes d'occupation du sol. Régime d'autorisation administrative avant toutes coupes et abattages d'arbres
ENSEMBLE DE LA ZPS	Site inscrit	L'Architecte des bâtiments de France doit être consulté sur tous les projets de modification paysagère du site.
	Etudes d'incidences Natura 2000	« Toutes opérations, plans, programmes, aménagements, manifestations ou travaux sont systématiquement soumis à une évaluation des incidences, opérations soumises à autorisation, ou approbation administrative et devant faire l'objet d'une étude d'impact. »
	Circulation des engins motorisés	Autorisée uniquement sur les voies ouvertes à la circulation publique hors services publics, propriétaires et ayant droits.

VII.7 – NATURE ET IMPORTANCE DES PRESSIONS ANTHROPIQUES ET DEGRE DE FRAGILITE DES MILIEUX UTILISES PAR L'AVIFAUNE

La nature et l'importance des pressions anthropiques mais aussi des facteurs naturels conditionnent le maintien ou la dégradation des habitats d'espèces et donc indirectement la présence, l'absence et l'abondance des espèces considérées.

VII.7.1 - Détérioration des habitats

a/ Les étangs

Pour bien prendre en compte ces milieux, il est important de garder en mémoire que ceux-ci sont issus d'une activité anthropique. En effet, les étangs ont des origines strictement humaines. Certaines espèces faunistiques ou floristiques ont alors profité des conditions offertes par ces milieux "semi naturels" et soumis perpétuellement à leur dynamique spontanée.

La pression anthropique est donc un élément fondamental de lutte contre la dynamique de fermeture de ces milieux, tendance qui génère à moyen terme une perte d'intérêt biologique indéniable. Les fonctions premières d'un étang étaient, à l'origine, piscicoles et "sanitaires", alliant la production de poissons à l'assainissement des marécages.

Le maintien des étangs se voit donc conditionné à la mise en œuvre d'actions de gestion récurrentes. **La nature et la fréquence de ces actions de gestion déterminent directement la qualité écologique d'un étang, pouvant lui faire perdre irrémédiablement tout son intérêt, ou au contraire, le faire entrer dans un cycle dynamique bénéfique.**

A *contrario*, l'absence d'actions de gestion place l'étang dans son cycle d'évolution spontanée qui, à moyen terme, sous la pression des ceintures de végétation et des phénomènes sédimentaires, retourne à la forêt. **Cette évolution dynamique constitue donc une menace intrinsèque des étangs, mais aucunement une menace anthropique.**

Les menaces directes qui pèsent sur les étangs sont de plusieurs ordres :

Intensification des pratiques piscicoles :

Actuellement, la plupart des étangs ont conservé leur vocation piscicole, qui n'est d'ailleurs pas en soi, une pratique antagoniste à une bonne gestion écologique. Cependant, l'intensification des pratiques peut nuire aux capacités d'accueil du milieu et à la représentativité des différents groupes et taxons (amendements, destructions des roselières, perturbations de la chaîne alimentaire, profilage des berges, déséquilibres dans la structure des peuplements piscicoles au profit d'espèces commercialisables...).

Par ailleurs, au delà de la simple approche piscicole, les conditions physiques de l'étang comme l'irrégularité de ses contours ou encore la présence et l'entretien des milieux annexes sont parfois occultés alors qu'il s'agit de conditions primordiales pour la biodiversité.

Dans le même sens, le niveau d'eau n'influe que partiellement sur la productivité commercialisable d'un étang tandis qu'il constitue un élément déterminant pour l'avifaune, notamment pour la présence et l'inondation des roselières indispensables à la nidification de plusieurs espèces.

Gestion inadéquate des roselières

Les roselières constituent un maillon fondamental concernant les intérêts ornithologiques de la ZPS. Ainsi, elles peuvent souffrir ou à l'inverse profiter des activités piscicoles conduites sur les étangs mais l'impact généré par les autres activités humaines à une échelle plus large ou répondant à d'autres usages (industries, loisirs, chasses, etc.) ne doit pas être éludé. Ainsi, le tableau ci-dessous présente les principales menaces qui pèsent sur les roselières de la ZPS et les facteurs sur lesquels il conviendra de rester vigilant.

Tableau XI : Synthèse des facteurs menaçant la pérennité des roselières

Type de menace sur la ZPS	Facteur d'explication et/ou effets induits
A l'échelle du bassin versant	Activités humaines (drainage, remblais, céréalicultures, eutrophisation)
A l'échelle du site	Aménagements (digues, chemins d'accès) Régulation des niveaux d'eau (augmentation/baisse) Erosion des berges Activités (loisirs)
Dans la roselière	Action des vagues (vents, bateaux) Accumulation de matière organique Usage et modification de la gestion (intensification piscicole, coupe, feu, pâturage, etc.)
Pâturage et herbivores	Oies, cygnes, foulques, ragondins, rats musqués, carpes Pâturage
Qualité de l'eau et sédiments	Eutrophisation (lessivats agricoles + apports d'eaux usées) Dépôts de déchets organiques agricoles Envasement Effets toxiques de développement algaux
Autres	Envahissement par les ligneux

Eutrophisation - Sédimentation de l'étang par apport d'eaux trop riches

La capacité d'accueil ornithologique des étangs est intimement liée à l'alimentation en eau de celui-ci et notamment à la structure et la composition de son bassin versant. Ce dernier constitue en effet un élément clé de la qualité de l'eau de l'étang, elle-même fondamentale pour l'équilibre biologique de l'écosystème, de la base de sa chaîne alimentaire (matières minérales et organiques, communautés phyto et zooplanctoniques) à son extrémité (consommateurs secondaires, prédateurs...).

Les apports amonts trop riches en matières organiques ou minérales (azote, phosphore, phosphates...) peuvent en effet accélérer le processus naturel d'eutrophisation des étangs qui conditionne directement le potentiel et la capacité d'accueil des étangs (oxygénation de l'eau, turbidité, réchauffements estivaux, groupements bactériens, phytoplancton, zooplancton...). Il y a alors un risque de dystrophisation, phase au cours de laquelle les phosphates jouent un rôle prépondérant (voire même de facteur limitant) dans la composition des communautés phytoplanctoniques, favorisant ainsi directement et majoritairement les cyanophycées dont la caractéristique majeure est de ne pas être (ou très peu) consommée par le zooplancton, lui-même support de vie pour la faune aquatique. **Ces dysfonctionnements trophiques et les phénomènes de relargage par les sédiments sont par ailleurs d'autant plus fréquents que la colonne d'eau est faible.**

Les recherches sur ces questions ont débuté il y a une dizaine d'années et les premiers résultats montrent que de nombreux facteurs influent sur les ressources alimentaires. Elles indiquent d'ailleurs qu'il est fondamental de bien considérer l'étang dans son fonctionnement global: physico-chimique (apports et eau stagnante), biologique (importance du benthos en particulier, mais aussi de la charge piscicole).

Des investigations approfondies sont donc nécessaires pour bien comprendre l'état d'un étang à un instant donné, son fonctionnement et ainsi pouvoir proposer des mesures de gestion basées sur l'ensemble de l'éco-complexe (mesures préventives, réductions à la source, systèmes de piégeages, opérations d'extractions sédimentaires...).

Il est évident que les pratiques agricoles et domestiques périphériques se répercutent directement sur la qualité des eaux d'un étang, et indirectement sur sa richesse floristique et faunistique.

A noter que la pratique des assecs, peut permettre de contrer ponctuellement une tendance à l'eutrophisation mais ne peut en aucun cas se substituer à des mesures globales d'amélioration de la qualité de l'eau d'alimentation. La mise en assec permet en effet de favoriser la minéralisation des vases et donc d'améliorer le fonctionnement hydro-biologique de l'étang mais ne peut constituer à elle seule une solution à long terme.

Par ailleurs, en complément, l'assec permet de favoriser la germination des roselières, créant ainsi une surface plus importante de roselières inondées pour l'année suivante, propices à certaines espèces d'oiseaux sensibles.

Enfin, l'année de l'assec permet d'accueillir davantage de limicoles et d'oiseaux migrateurs et de favoriser l'émergence de plantes typiques des vasières exondées.

Cependant, la mise en assec présente un impact non négligeable selon les contextes, en ne permettant pas, l'année de l'assec, aux oiseaux paludicoles des roselières inondées de s'y reproduire.

L'hivernage et les haltes migratoires de certaines espèces d'oiseaux d'eau sont également compromis. L'absence d'un étang de report dans un périmètre rapproché pourrait ainsi porter préjudice aux cortèges aviaires d'un secteur et nécessite la prise en compte de la gestion des assecs dans une logique de réseau complémentaire.

Facteurs défavorables	
3	Destruction des roselières
2	Fréquentation humaine trop importante
2	Niveaux d'eau insuffisants pour immerger les roseaux
2	Reprofilage des berges d'étang
1	Prédation et dérangement (sangliers)
1	Traitement chimique des roselières
1	Fermeture des roselières

Techniques et facteurs favorables	
3	Maintien des roselières
2	APB de l'étang de Vigneulles (couplé à un plan de gestion)
1	Pâturage extensif des friches humides
1	Pratique asynchrone des assecs
2	Faucardage partiel des roselières et export des produits de fauche
1	Création de chenaux dans la roselière
2	Lutte contre l'invasion des ligneux

3	Enjeu très fort sur le site	3
2	Enjeu fort sur le site	2
1	Enjeu moyen sur le site	1
0	Enjeu faible sur le site	0

b/ Les milieux aquatiques

Le principal cours d'eau est l'Yron, ruisseau qui longe le contour de la zone d'étude du Sud-ouest au Nord-est. Ce cours d'eau est intéressant d'un point de vue écologique car il est encore bordé de prairies plus ou moins humides suivant les secteurs.

Sur d'autres, quasiment toutes ces prairies ont été drainées et le cours d'eau calibré. Ces pratiques de drainage et de calibrage ont sans nul doute porté préjudice aux habitats d'espèces et à la fonctionnalité des complexes zones humides / cours d'eau, générant entre autre, une dégradation de la qualité physico-chimique des eaux de surface.

Considérant la qualité de l'eau de l'Yron, il semble donc que les problématiques liées aux nitrates, aux rejets domestiques, à la couverture hivernale des sols et localement aux pratiques pastorales soient prépondérantes sur le site.

Les pressions anthropiques exercées sur les cours d'eau sont de plusieurs natures:

- Impacts hydrauliques directs générés par les calibrages, drainages, constructions d'infrastructures, etc.
- Impacts organiques et physico-chimiques directs générés par les pollutions diverses d'origines agricoles (engrais chimiques, produits phytosanitaires, déjections animales etc.) ou domestiques (rejets "tout à l'égout", pollutions diffuses...) générant un déséquilibre biologique.
- Impacts organiques et physico-chimiques indirects par les eaux de ruissellement et d'infiltrations d'origines agricoles ou domestiques.

Dés la tête de bassin, l'Yron est concerné par deux principales sources de rejets d'effluents : la station d'épuration de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel et le site des fromageries Riches-Mont à Vigneulles-Lès-Hattonchâtel. Au regard des résultats d'analyses disponibles sur le Système d'Information sur l'Eau Rhin Meuse (S.I.E.R.M. / <http://rhin-meuse.eaufrance.fr/>), l'Yron, à hauteur de Saint-Benoît en Woëvre, présente des facteurs de dégradation importants, principalement en ce qui concerne la teneur en phosphore. Les facteurs de dégradation de l'Yron, au niveau de la ZPS, sont récurrents. Il serait intéressant d'identifier plus finement la part de chaque activité potentiellement impactante (effluents domestiques, industriels, agricoles) sur l'Yron dès la tête de bassin de manière à pouvoir définir des aménagements à mettre en œuvre pour

atteindre les objectifs de qualité du SDAGE (bon état général à l'horizon 2027). En amont de Saint-Benoit-en-Woëvre, l'Yron traverse l'étang de Vigneulles qui présente un intérêt écologique certain dans la ZPS. Cet intérêt sera détaillé ultérieurement.

L'occupation du sol et les pratiques mises en œuvre dans le lit majeur des cours d'eau sont donc tout aussi déterminantes que celles conduites à proximité directe du lit mineur, notamment concernant la qualité de l'eau. La double clé d'entrée « qualité de l'eau » et « habitat d'espèce » des cours d'eau (qui détermine une première approche de la fonctionnalité des cours d'eau) renvoie vers un objectif fondamental de **maintien et de gestion cohérente et intégrée des prairies permanentes** dans les lits majeurs des cours d'eau.

Les mares sont liées à des pratiques pastorales ancestrales. Celles-ci ne représentent pas un intérêt exclusif pour les espèces d'oiseaux visées par le statut de conservation de ZPS (sauf pour l'alimentation des cigognes). La plupart se trouvent en forêt, exception faite du secteur de Chaudotte encore bien pourvu en mares prairiales.

Facteurs défavorables		Techniques et facteurs favorables				
3	Pollution de l'eau et eutrophisation (agricole et domestiques)	Raisonnement des intrants agricoles (engrais, pesticides)	3	3	Enjeu très fort sur le site	3
2	Gestion hydraulique inadaptée (calibrage, enrochements...)	Travaux de restauration de l'Yron	2	2	Enjeu fort sur le site	2
2	Disparition de la ripisylve	Mise en place de bandes enherbées	2	2	Enjeu moyen sur le site	1
1	Drainage	Assainissement collectif	2	1	Enjeu faible sur le site	0
1	Dérangements liés à la chasse	Pratique de l'assec en alternance sur les étangs	1	1		
1	Fréquentation importante	Techniques de travail du sol superficiel (non labour)	1	1		
1	Absence d'entretien et développement d'hélophytes	Lagunage en sortie de drain	1	1		
1	Forte érosion des berges	Mise en défens des berges (clôtures)	1	1		
0	Non gestion des étangs (risque de fermeture du milieu)	Mise en place d'APPB sur les secteurs les plus sensibles et les plus patrimoniaux	1	1		

c/ Les prairies

Les prairies et le bocage sont des milieux directement liés à l'activité d'élevage. Ils sont donc dépendants de la présence d'éleveurs sur la zone. La qualité des eaux, primordiale pour des écosystèmes humides en bon état de conservation, dépend très fortement de la nature et de l'intensité des amendements (et du type d'exploitation en général). Les haies bien fournies et situées le long des cours d'eau permettent de limiter les impacts négatifs de ces apports en éléments chimiques ou organiques (techniques des pièges à nitrates, etc.). Par ailleurs, les haies et autres éléments structurants occupent une place importante dans la lutte contre l'érosion des sols.

La qualité du bocage s'apprécie non seulement en fonction du linéaire de haies mais aussi de la complexité de la stratification et de l'importance du maillage. Les haies les plus stratifiées (présence d'une strate herbacée, buissonnante, arbustive et arborescente) sont les plus diversifiées en termes d'espèces (la Pie-grièche écorcheur peut se contenter de la strate buissonnante mais le Milan noir affectionne les arbres de haut jet). Le maillage est tout aussi important car il assure une continuité entre les habitats prairiaux.

Toutes les prairies ne sont pas égales en termes de valeur écologique. La charge pastorale, la densité du réseau de haies, la présence d'arbres isolés (vivants ou morts), le niveau de fertilisation (organique et/ou minérale) sont autant de facteurs qui peuvent varier dans des proportions importantes et influencer directement sur l'utilisation et la valeur des prairies pour l'avifaune.

Les facteurs les plus intéressants pour qualifier la valeur ornithologique d'une prairie sont sans doute le niveau hydrique du sol (ou taux d'humidité) et le niveau trophique (ou richesse du sol en éléments minéraux : azote, phosphore, potassium etc.), qui se répercutent indirectement sur la composition, la structuration végétale, la disponibilité alimentaire et *in fine*, sur l'utilisation qui en est faite par les oiseaux. Le niveau trophique dépend des caractéristiques du sol mais également des pratiques agricoles (fertilisation minérale et/ou organique, pâturage et/ou fauche). Ajoutons que les dates de fauche sont cruciales pour la réussite de la reproduction des oiseaux nichant à même le sol comme le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*). En effet les jeunes de ces espèces ne volent et ne quittent la prairie où ils sont nés qu'à partir du mois de juin. Certaines prairies, bien qu'inondées une partie de l'année, ne présentent pas de faciès végétal typique des prairies humides (notamment en lien avec les itinéraires agricoles) mais sont également intéressantes en terme d'habitat d'espèce, de maintien de corridors écologiques ou encore de contribution à l'épuration des eaux de surface.

Tous ces facteurs sont liés, plus une prairie sera humide et peu amendée, plus elle sera fauchée tardivement (pour des raisons agronomiques et techniques). La spécialisation ancienne de la flore sur ces milieux peut d'ailleurs être corrélée au régime d'utilisation agricole induit par l'hygrométrie des prairies.

Les principaux utilisateurs et gestionnaires de ces prairies sont les exploitants agricoles, et logiquement, les principales menaces caractérisées ici concernent les pratiques agricoles et en particulier :

- La modification de la destination du sol au profit de cultures annuelles par labour consécutive à l'évolution de la conjoncture économique et politique agricole (Biocarburants, hausse du prix des céréales) qui fait apparaître quelques inquiétudes quant à la durabilité des surfaces herbagères.
- l'intensification des pratiques (date de fauche, amendements) qui peut porter préjudice directement aux espèces nichant au sol par destruction des couvées et indirectement par la modification de la structure du couvert végétal (hauteur et densité), la diminution du potentiel florifère et la réduction de la disponibilité alimentaire pour les oiseaux. Notons que la structure végétale constitue un des critères de choix principaux des prairies par les oiseaux nichant au sol.
- La mise en œuvre de travaux hydrauliques de drainage qui génèrent également une modification du régime hydrique et rapidement une modification du fond floristique puis une banalisation de la flore. Ces pratiques précèdent souvent le changement de destination des prairies au profit de la céréaliculture.
- La modification, l'absence d'entretien ou la dégradation totale des éléments annexes structurant les prairies (bocage) et fondamentaux pour l'avifaune (haies, bosquets, arbres isolés, mares) en terme de lieux de nidification ou de zones de gagnage.

Les dernières évolutions dans le cadre de la refonte de la politique agricole commune laissent présager une meilleure prise en compte (voire d'obligations formelles) de la biodiversité dans les systèmes agricoles et d'outils incitatifs indirects qui sont également bénéfiques (Plan de Développement Rural Hexagonal, conditionnalité, découplage des aides à la production). Pour autant, la Woëvre a perdu quelques centaines d'hectares de surface prairiale durant l'hiver 2007-2008. Nul ne doute que les exploitations agricoles devront s'adapter aux évolutions en cours et que des réflexions intégrées sur le plan technique, économique, social et environnemental devront être menées dans l'intérêt de tous.

De façon plus marginale, la pratique des sports de nature motorisés (et notamment des quads et moto-cross) peut constituer ponctuellement une menace directe par destruction des couvées ou indirecte par un dérangement incessant aux abords de zones de nidification. A noter que la « simple » application de la réglementation concernant « la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels » constituerait une réponse tout à fait adaptée à cette problématique naissante dans les zones rurales.

Facteurs défavorables	
3	Retournement des prairies, mise en place de cultures
3	Arasement des haies et des alignements d'arbres
2	Intensification des prairies : intrants, fauche précoce
2	Drainage et assèchement des prairies
2	Intervention sur les bosquets et les haies en période de nidification
1	Semis commerciaux (prairies temporaires)
1	Surpâturage
1	Boutis de sanglier
1	Lutte antiparasitaire systématique
1	Non entretien des mares prairiales
1	Loisirs motorisés (quads...)
0	Enfrichement, déprise agricole

Facteurs favorables	
Maintien des surfaces en herbe	3
Pratiques extensives sur les prairies (intrants, fauche)	3
Reconversion de cultures en prairies	3
Entretien du bocage	3
Entretien des mares prairiales	2
Entretien des prairies après les crues	1
Débroussaillage des milieux en cours de fermeture	1
Limitation du chargement	1

3	Enjeu très fort sur le site	3
2	Enjeu fort sur le site	2
1	Enjeu moyen sur le site	1
0	Enjeu faible sur le site	0

d/ Les peuplements forestiers

Les peuplements forestiers de la ZPS revêtent un intérêt considérable en terme d'habitat d'espèces, particulièrement concernant le Pic mar (*Dendrocopos medius*) et le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*). Ces deux espèces, et plus particulièrement le Gobemouche à collier, sont intimement liées aux peuplements forestiers présentant de gros bois.

Les menaces identifiées concernant la perte d'attractivité de ces milieux pour ces espèces sont donc :

- Abaissement de l'âge d'exploitabilité : une évolution de la sylviculture vers des pratiques plus dynamiques diminuant ainsi l'âge moyen d'exploitabilité se traduirait par l'absence de vieux arbres (à cavités ou sénescents) dont le Gobemouche à collier est directement dépendant. Il convient donc de définir des secteurs (ilots de sénescences) au sein desquels un volume considérable d'arbres mûrs puis sénescents sera maintenu. Le maintien de cette espèce en est tributaire. D'après de nombreuses références, le traitement sylvicole n'a que peu d'incidence sur la capacité d'accueil du milieu, le diamètre des bois semble en présenter davantage.
- Exploitation forestière mal adaptée : dans certains cas, l'exploitation forestière peut avoir lieu tardivement dans la saison et porter préjudice aux couples déjà installés dont certains sont cantonnés dès la première quinzaine d'avril. Par ailleurs, elle peut poser problème lorsqu'elle se situe, même en hiver ou migration, à proximité d'un dortoir hivernale (dortoir grues cendrées).
- Fréquentation trop importante : le développement (souvent légitime) des activités de pleine nature, s'il n'est pas raisonné avec la communauté scientifique et naturaliste peut porter de lourds préjudices aux peuplements ornithologiques des forêts. La création de sentiers de randonnées à cheval ou à pied à proximité de sites de nidification (forestiers ou à proximité d'un étang) peut ainsi être dramatique. Les zones de connexions étangs / forêts étant nombreuses sur la ZPS, il convient de bien intégrer l'impact potentiel de pratiques touristiques en forêt sur les étangs situées à proximité directe des éventuels itinéraires.

(Cf. ANNEXE 7 – C3 - OCCUPATION DU SOL)

Facteurs défavorables		Facteurs favorables	
3	Abaissement de l'âge d'exploitation		2
2	Fréquentation trop importante		2
2	Exploitation forestière tardive (avril)		2
2	Coupe systématique autour des étangs forestiers		1
1	Enrésinement		1
1	Comblement des mardelles forestières		1
		Mise en place d'îlots de vieillissement	2
		Gestion extensive des boisements	2
		Sites naturels forestiers (voire réserve intégrale)	2
		Maintien autant que possible des arbres morts sur pied	1
		Routes et chemins forestiers enherbés	1
		Non encombrement des mardelles forestières	1
		Conservation du bois mort au sol	1

3	Enjeu très fort sur le site	3
2	Enjeu fort sur le site	2
1	Enjeu moyen sur le site	1
0	Enjeu faible sur le site	0

e/ Les zones de cultures

Les parcelles de culture constituent une menace en déstructurant les espaces prairiaux. Cependant, elles constituent aussi des secteurs de reproduction pour certaines espèces ou d'alimentation pour les oiseaux granivores, notamment pour les migrateurs. Les pratiques agricoles mises en œuvre sur ces parcelles ont plusieurs conséquences sur le succès de reproduction de l'espèce : les produits phytosanitaires ont longtemps fragilisé les œufs et les poussins en les intoxiquant, tandis que les moissons rendues de plus en plus précoces ne laissent pas le temps aux jeunes de s'envoler avant la récolte.

Par ailleurs, La Grue cendrée (*Grus grus*) ou le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) sont particulièrement concernés par la nature et la répartition des surfaces cultivées. En effet, leur alimentation hivernale est constituée pour partie des cannes de maïs (maintenues en hiver) et de pousses de céréales ou d'oléo-protéagineux en fin d'hiver. Concernant les prélèvements sur les jeunes pousses en sortie d'hiver, les dégâts générés sur les cultures peuvent être ponctuellement conséquents.

VII.7.2 - Perturbation des espèces

a/ Dérangement trop important

Un dérangement trop important (pêche à la ligne, pénétration des roselières par l'homme ou les chiens, promenades régulières et bruyantes sur les digues, aménagements touristiques d'envergure...) est un facteur négatif pour la quiétude d'un site. Certaines espèces aviennes sont en effet très sensibles au dérangement, au risque de ne pas pouvoir mener à son bon terme une nidification engagée.

La bonne gestion écologique d'un étang ne passe pas forcément par un accès proscrit ou raisonné (exemple de l'APB de l'étang de Vigneulles) mais peut nécessiter la mise en œuvre de certaines mesures de gestion de la fréquentation intégrées ou drastiques selon les cas.

Dans beaucoup de cas, la définition d'un zonage adapté et réalisé en concertation avec les différents acteurs socio-économiques permet de concilier la canalisation du public, les objectifs de développement touristiques et économiques et la conservation de l'intérêt biologique d'un étang. C'est par exemple le cas pour la pratique des activités aéronautiques dommageables pour l'avifaune (la base de Chambley est à proximité directe du site de Lachaussée).

A l'échelle de la ZPS, plusieurs secteurs situés à proximité de sentiers de randonnée ou empruntés par des promeneurs, vététistes ou cavaliers sont susceptibles de porter atteinte à la quiétude des espèces. Il s'agit de la Cornée nord du Grand étang, des étangs Comé et Picard, du secteur du Pont Masson et de la partie ouest de l'Etang de Vigneulles. Ces zones fréquentées sont directement en contact avec les sites de nidification d'espèces très sensibles au dérangement tels que le Busard des roseaux, la Marouette poussin, la Grue cendrée ou le Butor étoilé.

b/ Pratiques de chasse mal adaptées à la problématique des étangs

Des **pratiques cynégétiques mal contrôlées en période sensible sur un étang** (création de trouées dans les roselières, pénétration du site en véhicules à moteur, tirs excessifs ou à mauvais escients...) nuisent à son attractivité en périodes de nidification, migratoire ou hivernale. Il est fondamental de raisonner cette pratique qui, dans certains cas, est strictement incompatible avec la présence de certaines espèces sensibles. Citons l'exemple caractéristique de la Grue cendrée en période de nidification dont le dérangement occasionné par les tirs d'été serait fatal au succès de reproduction, voir générerait l'abandon du site. On peut également citer le dérangement des grues lorsqu'elles sont stationnées en dortoir en hiver ou, de manière plus générale, tous les migrateurs qui fréquentent les vasières d'octobre à janvier.

Un recensement des lignes de tirs et des ouvertures de la roselière du Grand Etang dans le cadre de l'activité de chasse a été réalisé le 27 octobre 2009.

Parallèlement, l'activité cynégétique n'est pas "à proscrire" sur l'intégralité des étangs, mais doit bien faire l'objet d'un raisonnement intégrant les besoins et sensibilités de certaines espèces à certaines époques de l'année, et ce, au cas par cas. En effet, la régulation du sanglier est essentielle à la préservation des roselières où ils sont à l'origine de dommage et de dérangement (voire prédation) des espèces aviaires.

VIII. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

VIII.1 – BIO EVALUATION : ESPECES REMARQUABLES DE LA ZPS

VIII.1.1 – Les espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux

Les espèces mentionnées à l'annexe I doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciales pour la sauvegarde de leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Vingt neuf espèces de l'annexe I ont été contactées sur la ZPS tous statuts confondus.

- Les espèces « annexe I » nicheuses régulières sont au nombre de douze :

Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Marouette poussin (*Porzana parva*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Grue cendrée (*Grus grus*), Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*) et Pic mar (*Dendrocopus medius*).

- Les espèces « annexe I » nicheuses occasionnelles ou potentielles sont au nombre de deux :

Le Héron pourpré (*Ardea purpurea*) et le Milan royal (*Milvus milvus*).

- Les espèces « annexe I » hivernantes régulières sont au nombre de huit :

Grande Aigrette (*Casmerodius albus*), Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), Grue cendrée (*Grus grus*), Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) et Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*).

- Les espèces « annexe I » en migration sont au nombre de dix neuf :

Alouette lulu (*Lullula arborea*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Busard cendré (*Circus pygargus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Busard Saint martin (*Circus cyaneus*), Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), Cigogne noire (*Ciconia nigra*), Combattant varié (*Philomachus pugnax*), Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*), Cygne de bewick (*Cygnus columbianus*), Faucon émerillon (*Falco columbarius*), Grande Aigrette (*Casmerodius albus*), Grue cendrée (*Grus grus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Milan royal (*Milvus milvus*), Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) et Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*).

(Cf. ANNEXE 7 – C4: REPARTITION DES OBSERVATIONS DES ESPECES NICHEUSES DE L'ANNEXE I)

Tableau XII : Espèces visées à l'annexe I de la directive 79/409/CEE Oiseaux / Evaluation du caractère significatif des populations (BIOTOPE)

ESPECE			POPULATION								EVALUATION DU SITE			
CODE	(Nom scientifique)	(Nom français)	Résidente	unité	Migratoire						Population	Conservation	Isolement	Globale
					Nidification	unité	Hivernage	unité	Etape	unité				
A026	Egretta garzetta	Aigrette garzette	-	-	-	-	-	-	P	-	D	-	-	-
A246	Lullula arborea	Alouette lulu	-	-	-	-	-	-	P	-	D	-	-	-
A094	Pandion haliaetus	Balbusard pêcheur	-	-	-	-	-	-	6 - 10	-	D	-	-	-
A022	Ixobrychus minutus	Blongios nain	-	-	4	m	-	-	P	-	C	-	-	-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore	-	-	2 - 3	p	-	-	P	-	D	-	-	-
A084	Circus pygargus	Busard cendré	-	-	-	-	-	-	P	-	D	-	-	-
A081	Circus aeruginosus	Busard des roseaux	-	-	8 - 9	p	-	-	P	-	C	-	-	-
A082	Circus cyaneus	Busard Saint Martin	-	-	-	-	15 - 20	i	2 - 3	i	C	-	-	-
A021	Botaurus stellaris	Butor étoilé	4	m	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-
A031	Ciconia ciconia	Cigogne blanche	-	-	-	-	-	-	1	i	D	-	-	-
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire	-	-	-	-	-	-	1	i	D	-	-	-
A151	Philomachus pugnax	Combattant varié	-	-	-	-	-	-	8	i	D	-	-	-
A038	Cygnus cygnus	Cygne chanteur	-	-	-	-	4	i	7	i	B	-	-	-
A037	Cygnus columbianus	Cygne de Bewick	-	-	-	-	-	-	3	i	D	-	-	-
A098	Falco columbarius	Faucon émerillon	-	-	-	-	-	-	1	i	D	-	-	-
A103	Falco peregrinus	Faucon pèlerin	-	-	-	-	1	i	-	-	D	-	-	-
A321	Ficedula albicollis	Gobemouche à collier	-	-	29 - 30	p	-	-	-	-	C	-	-	-
A027	Ardea alba	Grande Aigrette	-	-	P	-	8 - 10	i	51 - 100	i	B	-	-	-
A127	Grus grus	Grue cendrée	-	-	2 - 3	p	250 - 300	i	1400 - 2000	i	A	-	-	-
A029	Ardea purpurea	Héron pourpré	-	-	P	-	-	-	-	-	D	-	-	-
A120	Porzana parva	Marouette poussin	-	-	2 - 3	m	-	-	-	-	A	-	-	-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	-	-	6 - 7	p	2 - 4	i	P	-	D	-	-	-
A073	Milvus migrans	Milan noir	-	-	9 - 11	p	-	-	1 - 15	i	C	-	-	-
A074	Milvus milvus	Milan royal	-	-	-	-	-	-	15 - ?	i	D	-	-	-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	40 - 50	p	-	-	-	-	-	-	C	-	-	-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	5 - 7	p	-	-	-	-	-	-	D	-	-	-
A338	Lanius collurio	Pie grièche écorcheur	-	-	22 - 25	p	-	-	P	-	D	-	-	-
A140	Pluvialis apricaria	Pluvier doré	-	-	-	-	P	-	P	-	D	-	-	-
A075	Haliaeetus albicilla	Pygargue à queue blanche	-	-	-	-	1	i	1	i	D	-	-	-

effectifs : i pour individus, p pour couples (paires), m pour mâles chanteur et f pour femelles (P=présence)

non connu ou non évaluable

statut pris en compte pour l'évaluation de la population

NB : Le caractère significatif ou non des effectifs des espèces « Annexe I » en migration ne peut être évalué compte tenu de l'inexistence d'effectifs nationaux de référence. Ces espèces seront détaillées dans le texte. Par ailleurs, le Héron pourpré, bien que nicheur incertain, ne peut également pas être évalué compte tenu de l'absence de données nationales. Enfin, la note de cadrage précise qu'un seul statut biologique ne doit être pris en compte pour alimenter les FSD, pour autant et à titre indicatif, les deux statuts de la Grue cendrée (N / H) ont été précisés dans le texte mais seul le statut nicheur est pris en compte dans le FSD.

Sur ces 29 espèces :

* **11 espèces de l'annexe I** sont pourvues d'effectifs significatifs ou sont présentes au moins une partie de l'année sur la ZPS. Pour certaines d'entre elles, la ZPS constitue même un enjeu majeur pour leur conservation :



- La ZPS de Lachaussée abrite des effectifs significatifs en nidification pour 8 d'entre elles : La Grue cendrée (*Grus grus*), la Marouette poussin (*Porzana parva*), le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) le Busard des Roseaux (*Circus aeruginosus*), le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), le Milan noir (*Milvus migrans*) et le Pic mar (*Dendrocopus medius*).

- et des effectifs significatifs en hivernage pour 5 d'entre elles : Le Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*), la Grande Aigrette (*Ardea alba*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et la Grue cendrée (*Grus grus*).



* **18 espèces** ne sont pas pourvues d'effectifs significatifs ou ne sont qu'accidentelles. Ces espèces ne seront donc prises en compte que pour établir leurs statuts biologiques sur la ZPS. De par leurs effectifs, ces espèces ne sont jugées ni pertinentes, ni significatives, ni représentatives dans la logique de constitution d'un réseau européen de conservation pertinent pour chaque espèce. Par ailleurs, compte tenu de leurs passages accidentels ou de leurs effectifs extrêmement faibles, il n'est pas utile de mettre en œuvre prioritairement des mesures de protection ou de gestion spécifiques sur la ZPS, les mesures prises en faveur des espèces à effectifs significatifs devraient leur bénéficier de facto.

Les sites de nidification se concentrent autour des principaux étangs du site. Le Grand étang et ses étangs satellites, les étangs de Vigneulles, des Grandes Parois et Beugné regroupent ainsi la quasi-totalité des sites de reproduction des espèces aquatiques et paludicoles. Ces mêmes étangs constituent également des zones préférentielles pour l'hivernage et les haltes migratoires des principales espèces du site. De plus, l'avifaune forestière niche également dans les boisements à proximité de ces étangs : au sud de la forêt domaniale, sur la forêt communale de Vigneulles et au nord de la communale de Lachaussée.

(Cf. ANNEXE 7 – C9 : SYNTHESE DES ZONES A ENJEUX ORNITHOLOGIQUES)

Remarque

Seules les espèces nicheuses ou hivernantes de l'Annexe I présentant des effectifs significatifs sur la ZPS sont présentées sous forme de fiches espèce regroupées en annexe. Aux onze espèces répondant à ces critères, ont été ajoutées le Martin-pêcheur d'Europe et la Pie-grièche écorcheur pour leur valeur d'indicateurs de la qualité des milieux aquatiques et prairiaux.



Le paysage de la ZPS, sa localisation entre plusieurs axes migratoires et l'historique des pratiques agricoles et piscicoles ont permis de maintenir certains éléments structurants du paysage, fondamentaux pour le cycle de vie des oiseaux (étangs, bocages, transitions étangs / forêts, mares, prairies humides,...). Les intérêts ornithologiques se répartissent donc au gré des différentes composantes du paysage, mais pour chacune d'entre elles, de façon évolutive (sur le plan qualitatif) selon les saisons.

VIII.1.2 - Espèces non significatives ou absentes de la ZPS

Si les résultats précédents confirment l'intérêt avifaunistique du site, plusieurs espèces ont été contactées avec des effectifs non significatifs.

Parmi ces espèces, plusieurs font une apparition anecdotique sur la ZPS avec un ou deux individus contactés (Pluvier doré, Faucon pèlerin, Pygargue à queue blanche pour les hivernants et Aigrette garzette, Alouette lulu, Cigogne blanche et noire, Faucon émerillon, Busard cendré pour les migrateurs).

D'autres espèces migratrices sont présentes avec des densités plus importantes. C'est le cas du Combattant varié, du Cygne de Bewick et du Balbuzard pêcheur. Ces espèces, sans justifiées de mesures spécifiques, devront faire l'objet d'un suivi particulier car la ZPS pourrait devenir un site préférentiel en terme de halte migratoire dans les années à venir.

Signalons également la présence de deux nicheurs potentiels (Milan royal et Héron pourpré) dont la nidification sur le site était pourtant avérée historiquement. Ces deux espèces très exigeantes en termes d'habitat (roselière humide à l'abri de tout dérangement et prairies extensives en zones bocagères) devront également faire l'objet d'un suivi car elles donnent de précieuses informations sur l'évolution qualitative des milieux.

7 espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux inscrites au formulaire standard des données initial (FSD) n'ont pas été rencontrées sur le site lors de l'état des lieux réalisé en 2007 et 2008. C'est le cas d'une espèce nicheuse des roselières : la Marouette ponctuée. La ZPS est également connue comme lieu de halte migratoire de la Guifette noire historiquement bien présente sur le Grand étang de Lachaussée. Enfin, d'autres migrateurs moins emblématique du site n'ont pas été observées : le Bihoreau gris, le Chevalier sylvain, la Harle piette et deux rapaces : l'Aigle botté et l'Aigle pomarin pourtant présent en période de reproduction pendant trois années consécutives sur le site (1996 à 1998).

VIII.2 – ESPECES NON VISEES A L'ANNEXE I MAIS PRESENTANT UN INTERET IMPORTANT

VIII.2.1 - Oiseaux

Bien au-delà des oiseaux de l'annexe I, la ZPS héberge de nombreuses richesses tant sur le plan faunistique que floristique. (Cf. ANNEXE 7 – C5 : REPARTITION DES OBSERVATIONS DES ESPECES NICHEUSES DE TOUTES LES ESPECES RECENSEES EN 2007-2008).

Les résultats des prospections menées par le COL de l'hiver 2007 à l'hiver 2008 ont démontré la richesse ornithologique globale du site de Lachaussée :

- 849 données brutes concernant 108 espèces et plus de 31 673 individus (effectifs cumulés)

- 312 données d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux. (29 espèces et plus de 2831 individus / effectifs cumulés) soit près de 37 % de l'ensemble des données collectées. Il est également important de noter que les espèces inscrites à l'annexe I représentent près de 28% du nombre d'espèces contactées sur le site.
- 50 espèces nicheuses dont :
 - ✓ 12 espèces de l'annexe I et 1 incertaine (Héron pourpré)
 - ✓ 23 espèces de la liste des migrateurs (MNHN) dont onze avec des effectifs significatifs
 - ✓ 7 espèces de la liste rouge nationale (A)
 - ✓ 8 espèces à statut de conservation défavorable ou à surveiller en Lorraine
- 32 espèces hivernantes dont :
 - ✓ 8 espèces de l'annexe I
 - ✓ 22 espèces de la liste des migrateurs (MNHN) dont cinq avec des effectifs significatifs
 - ✓ 1 espèce de la liste rouge nationale (A)
 - ✓ 1 espèce à statut de conservation défavorable ou à surveiller en Lorraine
- 52 espèces en migration dont :
 - ✓ 18 espèces de l'annexe I
 - ✓ 28 espèces de la liste des migrateurs (MNHN)
 - ✓ 3 espèces de la liste rouge nationale (A)
 - ✓ 3 espèces à statut de conservation défavorable ou à surveiller en Lorraine

Tableau XIII - Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Oiseaux".

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut en Lorraine	Liste Rouge Française	Liste rouge Lorraine	Effectifs cumulés	Nombre d'observations
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	N, M	A préciser	A surveiller (3)	1	1
<i>Anas strepera</i>	Canard chipeau	N, M, H	En danger	Vulnérable	113	18
<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	M, H	A surveiller		28	3
<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	N, M, H	Rare	En danger	90	9
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	N, M, H	Rare	Vulnérable	358	22
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	N, M, H			465	5
<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	N, M, H	En déclin	Vulnérable	1016	28
<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	NR, M, H	Rare	Vulnérable	222	18
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	NS			4	3
<i>Bucephala clangula</i>	Garrot à oeil d'or	H			7	3
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	N, M, H		A surveiller (3)	50	1
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	M, H			14	3
<i>Mergellus merganser</i>	Harle bièvre	H	Vulnérable		22	2
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	N, M, H		Localisé	110	1
<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	MR, HR	En danger	Occasionnel	1	1
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	M, HR	En danger	En danger	1	1
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	N, M, H			2500	3
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	N, M, H	A préciser	A surveiller (3)	7	5
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	N, M	En danger	Vulnérable	20	6
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	N, R, MH	Rare	En danger	381	4
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	N, M	En déclin	A surveiller (2)	1	1
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	NS			1	1
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	N, M, H	En déclin	En déclin	3857	8
Liste des statuts spécifiques des espèces en Lorraine				Statut de l'avifaune nicheuse des listes rouges		
				-France et Lorraine-		
N - Nicheur	MR - Migrateur rare			1 - En danger	6 - A surveiller	
NS - Nicheur sédentaire	H - Hivernant			2 - Vulnérable	(niveaux 1/2/3)	
NR - Nicheur rare	HR - Hivernant rare			3 - Rare	7 - Indéterminé	
M - Migrateur	HA - Hivernant accidenté			4 - Localisé	8 - Occasionnel	
MA - Migrateur accidentel	NA - Nicheur accidentel			5 - En déclin	9 - Exceptionnel	

Tableau XIV : Espèces d'oiseaux migrateurs (liste MNHN – Note de cadrage) et évaluation du caractère significatif des populations (Col, CSL, 2007 – 2008)

CODE	ESPECE		POPULATION							Population	EVALUATION DU SITE				
	(Nom scientifique)	(Nom français)	Résidente	unité	Migratoire				Population		Conservation	Isolement	Globale		
					Nidification	unité	Hivernage	unité						Etape	unité
A085	Accipiter gentilis	Autour des palombes			4-5	p				P		C	-	-	-
A143	Calidris canutus	Bécasseau maubèche								P		D	-	-	-
A145	Calidris minuta	Bécasseau minute								P		D	-	-	-
A149	Calidris alpina	Bécasseau variable								32-?	i	D	-	-	-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais					1-5	i		50-?	i	D	-	-	-
A087	Buteo buteo	Buse variable			15-20	p	p					D	-	-	-
A113	Coturnix coturnix	Caille des blés			1	p						D	-	-	-
A051	Anas strepera	Canard chipeau			4-7	p	2-30	i		32-?	i	C	-	-	-
A053	Anas platyrhynchos	Canard colvert					250-300	i		300-400	i	C	-	-	-
A054	Anas acuta	Canard pilet								5-6	i	D	-	-	-
A050	Anas penelope	Canard siffleur					20-30	i		5-5	i	D	-	-	-
A056	Anas clypeata	Canard souchet			1-2	p	4-13			75-100	i	C	-	-	-
A165	Tringa ochropus	Chevalier culblanc								5-10	i	D	-	-	-
A168	Actitis hypoleucos	Chevalier guignette								5-10	i	D	-	-	-
A160	Numenius arquata	Courlis cendré								1-10	i	D	-	-	-
A036	Cygnus olor	Cygne tuberculé			7-10	p	11-30	i				C	-	-	-
A086	Accipiter nisus	Epervier d'Europe			3-5	p	p			p	i	D	-	-	-
A096	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle			2-3	p						D	-	-	-
A099	Falco subbuteo	Faucon hobereau			6-7	p	p			P		C	-	-	-
A125	Fulica atra	Foule macroule			p		p	i			i	D	-	-	-
A059	Aythya ferina	Fuligule milouin			3-5	p	100-650	i		300-?	i	C	-	-	-
A061	Aythya fuligula	Fuligule morillon			1	p	4-10	i		100-?	i	C	-	-	-
A123	Gallinula chloropus	Gallinule poule d'eau			4-?	p				P		D	-	-	-
A067	Bucephala clangula	Garrot à œil d'or					2-4	i		1	i	D	-	-	-
A017 et A391	Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran					7-10	i		215-?	i	D	-	-	-
A004	Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux			p		p					D	-	-	-
A005	Podiceps cristatus	Grèbe huppé			19-25	p	1-7	i		p	i	C	-	-	-
A284	Turdus pilaris	Grive litorne					50	i		200-?	i	D	-	-	-
A070	Mergus merganser	Harle bièvre					3-21	i		6-?	i	C	-	-	-
A028	Ardea cinerea	Héron cendré	43-45	p								C	-	-	-
A282	Turdus torquatus	Merle à plastron								2	i	D	-	-	-
A179	Larus ridibundus	Mouette rieuse					110-170	i		260-?	i	D	-	-	-
A058	Netta rufina	Nette rousse								P		D	-	-	-
A043	Anser anser	Oie cendrée			0-1	p	14	i		21-?	i	C	-	-	-
A041	Anser albifrons	Oie rieuse					1	i				D	-	-	-
A141	Pluvialis squatarola	Pluvier argenté								1	i	D	-	-	-
A118	Rallus aquaticus	Râle d'eau			5-?	p				P		D	-	-	-
A298	Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde			18-20	p						C	-	-	-
A055	Anas querquedula	Sarcelle d'été			2-5	p				6-?	i	C	-	-	-
A052	Anas crecca	Sarcelle d'hiver			0-2	p	200-295	i		50-400	i	C	-	-	-
A048	Tadorna tadorna	Tadome de Belon					1	i		1	i	D	-	-	-
A233	Jynx torquilla	Torcol fourmilier			0-1	p						D	-	-	-
A142	Vanellus vanellus	Vanneau huppé			3	p	130-2000	i		4000-?	i	C	-	-	-

effectifs : i pour individus, p pour couples (paires), m pour mâles chanteur et f pour femelles (P=présence)

non connu ou non évaluable

statut pris en compte pour l'évaluation de la population

VIII.2.2 - Habitats et flore

Le site de Lachaussée est une ZPS. A ce titre, ce sont les populations d'oiseaux, ainsi que leurs habitats associés, qui nécessitent une protection. Néanmoins, le site est connu de longue date par les botanistes et plusieurs études, particulièrement concernant les habitats humides, ont été réalisées (Cf. bibliographie).

Le site de Lachaussée et ses eaux libres constituées d'ensemble à renoncules, nénuphars, potamots et cératophylles accueille une grande diversité phytoplanctonique et zooplanctonique (respectivement 67 taxons et 31 espèces) (CREUM, 1997).

Plusieurs habitats inscrits à l'annexe I de la directive Habitat sont répertoriés sur le site dont les lacs eutrophes naturels avec végétation du type *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (couverture de Lemnacées, groupement de petits Potamots, colonie d'Utriculaires), les prairies maigres de fauche de basse altitude et les Chênaies-charmaies du *Galio-Carpinetum*. La présence des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* reste à valider par des prospections complémentaires.

Les mares forestières sont bien présentes sur le massif d'Haudronville. 98 mares ont été recensées sur 534 ha prospectés (POIRAUD, 2003).

Plusieurs prairies remarquables ont été identifiées sur la commune de Lachaussée. Il s'agit de prairies humides du lit majeur de l'Yron ou à proximité d'étang.

La diversité des habitats recensés à Lachaussée se traduit aussi par la présence de plusieurs espèces végétales protégées au niveau régional (*) voire national (**): la Grande douve (*Ranunculus lingua***), le Plantain d'eau à feuilles de graminée (*Alisma gramineum***), le Seneçon des marais (*Senecio paludosus*)*, la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*)*, la Menthe pouliot (*Mentha pulegium*)*, le Faux nénuphar (*Nymphoides peltata*)*, le Potamot à feuilles aiguës (*Potamogeton acutifolius*)*, le Potamot graminée (*Potamogeton gramineus*)*, la Potentille couchée (*Potentilla supina*)*, la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)* et la Laïche de Bohème (*Carex bohemica*)* (Conservatoire et jardins botaniques de Nancy, 1996).

Tableau XV - Liste de la Flore remarquable du site Natura 2000 « Etang de Lachaussée et zones voisines »

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté*	Liste Rouge
<i>Ranunculus lingua</i> L.	Grande Douve	Rare	-
<i>Alisma gramineum</i> Lej.	Plantain d'eau à feuilles de graminées	Très rare	-
<i>Senecio paludosus</i> L.	Senecion des marais	Rare	-
<i>Teucrium scordium</i> L.	Germandrée des marais	Très rare	-
<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe pouliot	Très rare	-
<i>Nymphoides peltata</i> (S.G. Gmel.) O. Kuntze	Faux nénuphare	Très rare	-
<i>Potamogeton acutifolius</i> Link	Potamot à feuilles aiguës	Très rare	-
<i>Potamogeton gramineus</i> L.	Potamot graminée	Très rare	-
<i>Potentilla supina</i> L.	Potentille couchée	Très rare	-
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais	Très rare	-
<i>Carex bohémica</i> Schreb.	Laïche de Bohème	Rare	-
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais	Assez rare	-
<i>Ranunculus serpens</i> Schrank	-	Assez rare	-
<i>Eleocharis acicularis</i> (L.) Roem. et Schult	Scirpe épingle	Assez rare	-
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. et Schultes	Scirpe à inflorescences ovoïdes	Rare	-
<i>Picris echioides</i> L.	Picris fausse-vipérine	Assez rare	-
<i>Alisma lanceolatum</i> With.	Plantain d'eau à feuilles lancéolées	Assez rare	-
<i>Lemna trisulca</i> L.	Lentille d'eau à trois lobes	Rare	-
<i>Physcomitrium sphaericum</i> (C.F.Ludw. ex Schkuhr) Brid	-	Rare	VU**
<i>Riccia cavernosa</i> Hoffm. Emend. Raddi	Riccie poreuse	Rare	DD**
<i>Physcomitrella patens</i> (Hedw.) Bruch & Schimp.	-	-	Lc**
<i>Pseudephemerum nitidum</i> (Hedw.) Reimers	-	-	Lc**

* Selon l'atlas de la flore de Lorraine, Floraine

** Liste rouge des bryophytes de Lorraine, 2010

VIII.2.3 - Faune

De nombreuses espèces de Mammifères sont également présentes sur le site de la ZPS de Lachaussée :

Les carnivores :

- * Le Blaireau (*Meles meles*) est bien représenté en forêt domaniale : Réseau Ferré de France a notamment créé des terriers à Blaireau artificiels dans le cadre des mesures compensatoires suite à la construction de la ligne LGV.
- * Le Chat sauvage (*Felis silvestris*) est également noté sur le territoire de la ZPS.

Les chiroptères (CPEPESC, F. SCHWAAB) :

Les milieux forestiers humides sont très attractifs pour la plupart des espèces de chiroptères, car elles y trouvent des gîtes pour se reproduire et des terrains de chasse où les insectes abondent : au total, XX espèces ont été observées sur le territoire de la ZPS de l'étang de Lachaussée. Plus particulièrement, les espèces suivantes ont été recensées :

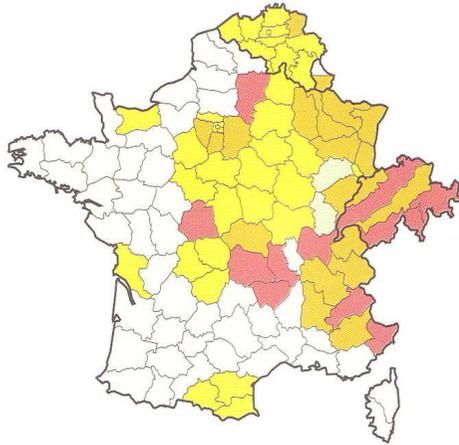
- * Le **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) : observé en chasse dans la forêt et en estivage dans les combles de la maison forestière de la Grande Souche à Saint-Benoît-en-Woëvre (Hattonchâtel).
- * Le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*) : observé en chasse sur l'étang de Lachaussée avec des populations très importantes, plusieurs centaines d'individus, et dans la forêt.
- * Le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*) et le Vespertilion de Brandt (*Myotis brandtii*) :
Il s'agit de deux espèces très proches et très inféodées aux forêts humides ; toutes les deux sont bien représentées en Lorraine avec des populations importantes. Elles utilisent le territoire de la ZPS comme zone de chasse ainsi que pour y implanter des nurseries.



Myotis mystacinus en hibernation (Cliché F. SCHWAAB)

- quelques individus ont été recensés lors de points d'écoute et de captures au filet dans le secteur de la cornée nord de l'étang de Lachaussée et sur la digue de l'étang Picard,
- le territoire de la ZPS héberge une nurserie de plus de 150 individus du Vespertilion de Brandt dans la maison forestière de la Grande Souche à Saint-Benoît-en-Woëvre (Hattonchâtel). De nombreux recensements ont été réalisés de 2003 à 2009. La présence d'une colonie aussi importante du Vespertilion de Brandt est d'une importance majeure pour l'espèce qui se trouve en Lorraine en limite ouest de son aire de répartition. En 2010, pour l'ensemble du territoire métropolitain, seulement 13 colonies de reproduction sont inventoriées : dix en Lorraine et trois en Franche-Comté. Ces nurseries sont assez populeuses et comptent souvent près de 100 individus.

La carte de répartition du Vespertilion de Brandt en France extraite de l'ouvrage de L. ARTHUR et M. LEMAIRE (2009), montre clairement la répartition actuellement connue de cette espèce. Cependant, nous attirons l'attention sur le fait que cette carte est approximative, la détermination exacte du Vespertilion de Brandt étant délicate.



Murin de Brandt
Myotis brandtii (Eversmann, 1845)

Cartes de distribution des chauves-souris

Légende des cartes	
■	Espèce actuellement très rarement inventoriée ou exceptionnellement observée (moins de 5 données)
■	Espèce actuellement rare ou assez rare
■	Espèce présente mais mal connue
■	Espèce peu commune ou localement commune
■	Espèce assez commune à très commune
■	Espèce disparue ou non retrouvée sur la zone
■	Espèce absente, n'ayant jamais été trouvée

- * Le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*) : observé en chasse sur l'étang de Lachaussée et dans la forêt.
- * Le **Vespertilion à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*) : une nurserie est installée dans les combles d'une maison particulière sur le site de Lachaussée avec au maximum 325 individus en 2009.
- * Le **Vespertilion de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) : observé en chasse dans la forêt.
- * Le **Grand murin** (*Myotis myotis*) : a été observé en chasse en forêt.
- * La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) et la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) : ces deux espèces ont été observées en chasse au dessus de la forêt et de l'étang de Lachaussée.
- * La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) : les combles de l'église de Haumont lès Lachaussée et le porche de la coopérative vinicole de Haumont sont recensés en tant que gîtes d'estivage et de transit pour la Pipistrelle commune. De plus, une importante colonie de mise bas comptant près de 150 individus est installée dans les combles de la maison forestière de la Grande Souche à Saint-Benoît-en-Woëvre. La Pipistrelle commune réalise probablement tout son cycle biologique (hibernation, mise bas et chasse sur le site de la ZPS de l'étang de Lachaussée.
- * La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) : observé en chasse dans la forêt. Les habitats présents sur le site de la ZPS sont particulièrement favorables à cette espèce qui pourrait même s'y reproduire.

- * La Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*) : l'espèce a été entendue lors de points d'écoute en forêt.
- * La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) : l'espèce a été entendue lors de points d'écoute dans le secteur de la cornée nord de l'étang de Lachaussée et ailleurs en forêt. De plus, une colonie d'estivage d'une vingtaine d'individus est installée dans la maison forestière de la Grande Souche à Saint-Benoît-en-Woëvre.
- * La Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*) : l'espèce a été entendue lors de points d'écoute en forêt.
- * La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) : l'espèce a été entendue lors de points d'écoute en forêt.
- * Les oreillards : un gîte de nurseries d'oreillard a été localisé dans les combles de l'église de Haumont lès Lachaussée. Lors de points d'écoute et de capture au filet dans le secteur de la cornée nord de l'étang de Lachaussée et sur la digue de l'étang Picard, l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) et l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) ont été observés.



Plecotus austriacus (F. SCHWAAB)

Site remarquable : la maison forestière de la Grande Souche

Propriété de l'ONF, la maison abrite dans ses combles et derrière ses volets 4 espèces de chauves-souris :

- Sous ses combles, sont dénombrés plus de 150 pipistrelles communes lors de la période de reproduction, une nurserie de plus de 60 vespertillons à moustaches et de Brandt, 2 grands rhinolophes en estivage.
- Derrière les volets, y ont élu domicile plus de 150 vespertillons de Brandt, 100 vespertillons à moustaches lors de la période de reproduction, 30 pipistrelles communes et 20 sérotines communes.

Aujourd'hui mise en vente par l'ONF, des actions de préservation doivent impérativement être mises en place afin de préserver ce gîte accueillant de très nombreux chiroptères, autant en variété d'espèces, qu'en effectifs.



Autres animaux :

La qualité des milieux aquatiques et des ceintures végétales des zones humides de Lachaussée permet également l'épanouissement de plusieurs espèces remarquables d'amphibiens et d'insectes.

Le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*), espèces d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site (Laurent GODE et al. 1996).

Une évaluation des mares du secteur de Chaudotte et des réseaux écologiques a confirmé la présence du Triton crêté et de la Rainette verte en 2010 et a permis de définir un plan d'actions (restauration et création de corridors écologiques) afin d'améliorer les potentialités écologiques de ce secteur (Marie BRENIER, 2010).

Une étude entomologique menée en 2007 a mis également en évidence la présence de trois espèces d'insectes inscrites à la directive Habitat (Biotope, 2007) : la Leucorrhine à large queue (*Leucorrhinia caudalis*) en annexe IV, l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) en annexes II. Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) également en annexe a été recensé lors de prospection sur les prairies remarquables du PNRL en 2008 et 2009.

Tableau XVI: Présentation des espèces d'insectes en annexe II et/ou IV observées en 2007 sur le site Natura 2000 « Etang de Lachaussée et zones proches »

Nom d'espèce		Observation		Nombre d'individus	Stade de développement	Espèce protégée*	Directive Habitats	Convention de Bern	Liste rouge		Habitat préférentiel
Commun	Scientifique	Date	Auteur						France	Monde	
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Mai, juin et juillet 2007	TR	>50	Adultes	oui	An2	B2	E	VU	Cours d'eau riches en végétation
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Juin, juillet et août 2007	TR	30	Adultes	oui	An2, 4	B2	E	LR : nt	zones humides, mégaphorbiaies, fossés riches en végétations
Leucorrhine à large queue	<i>Leucorrhinia caudalis</i>	Juin et juillet 2007	TR	>100	Adultes	oui	An4		E		Etangs forestiers à Nénuphars blancs

Auteur : TR = Thomas ROUSSEL (BIOTOPE, 2007)
 Nombre d'individus : Estimation pour le site suite aux inventaires
 Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national.
 Oui : Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des insectes suivants, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'individus de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat
 Oui art3 : Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation, la naturalisation des insectes suivants ou, qu'ils soient vivants ou morts, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat des spécimens détruits, capturés ou enlevés.
 Directive Habitats (Habitats, Faune, Flore n°92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages :
 - An2 (annexe 2) : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC)
 - An4 (annexe 4) : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
 Convention de Bern du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe :
 - B2 (annexe 2) : espèces de faune strictement protégées
 - B3 (annexe 3) : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée
 Liste Rouge France :
 - S = espèce à surveiller
 - V = espèce vulnérable
 - I = espèce au statut indéterminé
 Liste Rouge Monde (catégories de menace UICN utilisées) :
 - LR : faible risque
 - cd : dépend de mesures de conservation
 - nt : quasi menacé

Pour ces espèces l'ensemble des étangs de la ZPS représente un des secteurs français les plus importants pour la conservation des espèces. Le maintien d'étangs riches en végétations aquatiques flottantes et rivulaires est primordial pour la conservation de la Leucorrhine à large queue notamment.

Sur 14 étangs, on note la présence de la Leucorrhine à large queue. 2 populations reproductrices d'Agrion de Mercure et plusieurs populations de Cuivré des marais complètent cet inventaire.

(Cf. ANNEXE 7 – C10, C11 ET C12 - REPARTITION DES HABITATS DE LA LEUCORRHINE A LARGE QUEUE, DE L'AGRION DE MERCURE ET DU CUIVRE DES MARAIS, BIOTOPE, 2007).

D'autre part, le site a été identifié comme site potentiel d'habitat du Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*), de l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), du Sphinx de l'Epilobe (*Proserpinus proserpina*). L'étude a également permis de recenser une quarantaine d'espèces

d'Odonates, une trentaine d'espèces de Lépidoptères et deux coléoptères patrimoniaux sur le site : le Clyte détritit (*Plaegionatus detritus*) et le Clyte figuré (*Chlorophorus figuratus*).

Auparavant, 30 espèces d'Odonates, 5 espèces de Trichoptères, 12 espèces d'Hétéroptères et 48 espèces de Coléoptères des mares avaient déjà été identifiées sur le Grand étang de Lachaussée et les mares de Chaudotte en 1996 (JACQUEMIN et VEIN, 1996).

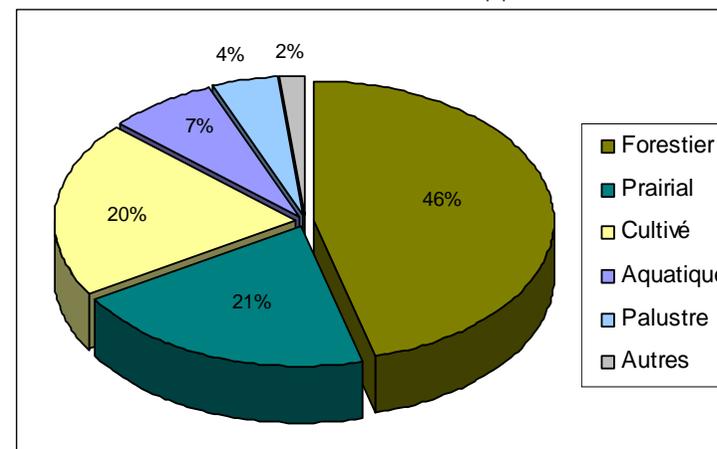
VIII.3 – HABITATS D'ESPECES ET ESPECES REMARQUABLES

La présence des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sur la ZPS implique :

- l'existence de leurs habitats favorables sur le site en nombre suffisant,
- des ressources alimentaires accessibles et suffisamment abondantes,
- l'absence de perturbation contrariant leurs activités normales.

Tableau XVI et Figure 7 : Répartition des grands types d'habitats d'espèce sur la ZPS (* source : Atlas communal PnrL, 2007 et rapport d'étude CSL, 2008)

HABITAT	SURFACE (Ha)	% SUR LE SITE	EVOLUTION DEPUIS 1993 *
Forestier	1612	46%	+ 3 %
Prairial	730	21%	- 11 %
Cultivé	713	20%	+ 5 %
Aquatique	250	7%	+ 10 %
Palustre	156	4%	- 11 %
Autres	60	2%	+ 5 %
Total	3521	100%	



Les habitats d'oiseaux ont des superficies très distinctes sur la ZPS. Les habitats forestiers sont largement dominants avec près de 46% de la surface du site. Arrivent ensuite les habitats prairiaux et cultivés (41%). La faible part des habitats aquatiques (7%) et palustres (4%) ne reflète pas leur importance pour la qualité écologique du site. Cependant, ils concentrent un très grand nombre d'espèces à l'inverse des habitats forestiers moins riches proportionnellement ou des milieux agricoles. L'évolution des habitats d'espèces depuis 15 ans est particulièrement marquée pour les habitats prairiaux qui régressent sensiblement au profit des habitats cultivés. De même, les habitats aquatiques et palustres connaissent des évolutions inverses. Ce constat traduit une modification de la gestion des étangs en faveur des surfaces en eau.

Ces habitats sont décrits à travers des fiches standard en annexe (Cf. ANNEXE 11 : FICHES HABITATS D'ESPECES).

Tableau XVIII : Synthèse des grands habitats d'oiseaux par type et par surface

Grands types d'habitats d'espèces	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (1)	État sommaire du grand milieu (2)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (3)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (3)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (3)
Forêts	1600 ha (45,5%)	Bon	Chênaie-Charmaie (1230 ha) Coupe forestière Boisement mixte Boisement de feuillus Boisement rivulaire Taillis Aulnaie et saulaies marécageuse Résineux Plantation de peupliers	Gobemouche à collier Pic mar Pic noir Milan noir Bondrée apivore Busard Saint-Martin Milan royal Cigogne noire Aigrette garzette	Diminution du volume des gros arbres sur pieds Coupe des arbres morts
Bosquets	12 ha (0,5%)	Bon			
Prairies de fauche et pâturages	730 ha (21%)	Moyen	Pâturage mésophiles Prairies de fauche mésophiles Prairies améliorées Pâturages mésohygrophiles Prairies de fauche hygrophiles	Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Bondrée apivore, Grue cendrée, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Grande Aigrette, faucon pèlerin, Pluvier doré, Combattant varié, Milan royal, Cigogne blanche, Cigogne noire, Faucon émerillon, Busard cendré, Alouette lulu	
Haies	12,6 km	Moyen	Haies de feuillus	Pie-grièche écorcheur	Disparition ces dernières années de plusieurs mètres linéaires de haies
Ruisseaux et cours d'eau	43,6 km	Moyen	Yron	Martin-pêcheur d'Europe	Apports importants de matières organiques et minérales. Plan de restauration programmé.

Zones humides	250 ha (7%)	Moyen à bon	Eaux libres Mares Vasières Communautés aquatiques Fossés végétalisés		Flux de matières minérales et organiques liés à la présence de la forêt, de prairies et de cultures à proximité des étangs
Milieux palustres	156 ha (4,5%)	Moyen à bon	Phragmitaie Typhaie Scirpaie lacustre Cariçaie Glycéraie Communauté de Prêle d'eau	Grue cendrée, Marouette poussin, Butor étoilé, Blongios nain, Héron pourpré, Grande Aigrette, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Combattant varié, Faucon pèlerin, Milan royal, Cigogne blanche, Cigogne noire, Faucon émerillon, Busard cendré	Gestion du niveau d'eau des étangs favorables à l'apparition de roselières Présence de quelques roselières en cours de dégradation entraînant la régression des roselières vers des milieux plus hydrophytes
Cultures	713 ha (20%)	Mauvais	Terres arables	Busards	Disparition des prairies Gestion intensive des surfaces en herbes
Zones urbanisées	60 ha (2%)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

(1) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(2) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(3) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

La synthèse de la cartographie du territoire et des inventaires de terrain met en avant la coexistence de trois « cortèges » d'oiseaux dépendants plus ou moins de trois structures paysagères bien distinctes :

- 1• les espèces pour lesquelles les zones humides sont les lieux de reproductions majeurs et quasiment exclusifs :
 - les habitats palustres,
 - Les habitats aquatiques et les cours d'eau ;
- 2• les espèces pour lesquelles le bocage est un élément central de la reproduction ;
- 3• les espèces « à affinités » forestières en matière de reproduction.

Cette propension à utiliser particulièrement ces milieux naturels est mise en relief dans le tableau suivant par les cadres rouge.

Tableau XIX : Synthèse de l'utilisation des grands types de milieu de la ZPS par les espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" avec des gradients de régime d'utilisation, de fréquence ou de dépendance (étude CSL, 2008)

Espèces		HABITATS-MILIEUX										
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Cours d'eau	Etang		Marais	Prairie		Arbre et haie	Friche	Culture	Forêts	Habitation
			Pleine eau	Roselière		Humide	Sèche					
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé			Inféodé								
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur		Alimentation									
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux			Reproduction	Reproduction Alimentation	Alimentation	Alimentation	Reposoir	Alimentation	Alimentation		
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction Alimentation	Reproduction Alimentation									
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain			Reproduction Alimentation	Reproduction Alimentation							
<i>Casmerodius albus</i>	Grande Aigrette	Alimentation	Alimentation	Dortoir Alimentation	Dortoir Alimentation							
<i>Porzana parva</i>	Marouette poussin			Reproduction Alimentation	Reproduction Alimentation							
<i>Philomachus pugnax</i>	Bécasseau combattant			Alimentation	Alimentation	Alimentation						
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran		Alimentation	Alimentation								
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée			Dortoir	Dortoir Alimentation	Alimentation			Alimentation	Alimentation	Reproduction	
<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur		Dortoir							Alimentation		
<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier										Reproduction Alimentation	
<i>Dendrocopus medius</i>	Pic mar										Reproduction Alimentation	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir										Reproduction Alimentation	
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin			Dortoir	Dortoir Alimentation	Alimentation	Alimentation	Reposoir	Dortoir	Alimentation	Reproduction Alimentation	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore				Alimentation	Alimentation	Alimentation	Reproduction	Alimentation		Reproduction Alimentation	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur				Alimentation	Alimentation	Alimentation	Reproduction Affût	Alimentation		Reproduction Alimentation	
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		Alimentation		Alimentation	Alimentation	Alimentation	Reproduction	Alimentation			
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Alimentation			Reproduction Alimentation	Alimentation		Reproduction	Alimentation			Reproduction
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon				Alimentation	Alimentation	Alimentation	Reposoir	Alimentation	Alimentation		
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré				Reproduction Alimentation	Alimentation	Alimentation	Reposoir	Reproduction Alimentation	Reproduction Alimentation		

Ce tableau reprend les espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » associées aux milieux pré-cités en y associant divers habitats et l'utilisation qui en est faite par chacune des espèces. Cette synthèse met en avant l'importance des zones humides et du bocage dans le cycle biologique de l'avifaune et particulièrement des espèces de l'annexe I.

Il est fondamental de relativiser cette « typologie » car selon les espèces, les biorythmes et les individus, des comportements spécifiques selon les saisons, des contres exemples sont susceptibles d'intervenir. Notons par exemple le cas du Busard Saint-Martin quasiment exclusif des coupes forestières en reproduction mais aussi exclusif des marais et roselières en hivernage.

* Les étangs et les zones humides contribuent de manière forte à la reproduction et l'alimentation de nombreuses espèces plus spécialisées. En effet, en plus de s'y nourrir, elles s'y reproduisent le plus souvent. Certaines y sont d'ailleurs exclusivement inféodées et y accomplissent la totalité de leur cycle de vie, comme le **Butor étoilé** (*Botaurus stellaris*) dans les roselières inondées ou encore les eaux libres pour le **Martin pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*). A cet égard, les roselières du Grand étang constituent un enjeu fondamental tant en terme d'habitat d'espèce que sur le plan fonctionnel. Elles contribuent en effet à limiter l'effet de crues soudaines par leur rôle tampon, les variations de températures et facilitent la prolifération des micro-organismes et invertébrés (proies des poissons et oiseaux). Par ailleurs, elles ont un rôle épurateur important. Toutes ces fonctions leur confèrent autant d'intérêts purement biologiques en termes d'habitat d'espèces que sur le plan de la fonctionnalité et des effets bénéfiques qu'elles apportent à la gestion à long terme de l'activité piscicole.

* D'autres espèces de l'annexe I utilisent préférentiellement (ou en contribution forte) les secteurs de bocage, les zones de friche (ou jachère) et les prairies humides pour l'alimentation. Ces milieux, sur le plan quantitatif et qualitatif, sont indispensables à la capacité d'accueil de cortèges ornithologiques représentatifs d'une ZPS située dans le contexte lorrain. Les haies en particulier constituent des sites de nidification et des repaires essentiels pour l'avifaune du site comme pour la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*).

* Les forêts ont ici un rôle central concernant la reproduction et le maintien à long terme du **Gobemouche à collier** (*Ficedula albicollis*), ou des **Pics mar et noir** (*Dendrocopos medius* et *Dryocopus martius*). On note particulièrement la préférence donnée aux forêts à gros bois par ces espèces cavernicoles. Le régime du taillis sous futaie, tel que pratiqué historiquement, leur est particulièrement favorable grâce à sa richesse en réserves et sur-réserves imposée par ce régime sylvicole. La superposition des cartes de répartition de ces espèces avec la proportion de gros bois des peuplements ne fait que confirmer les connaissances relatives aux exigences de ces espèces et impliquera l'adaptation des pratiques sylvicoles sur certains secteurs.

Repartition de la taille des bois par traitements sylvicoles

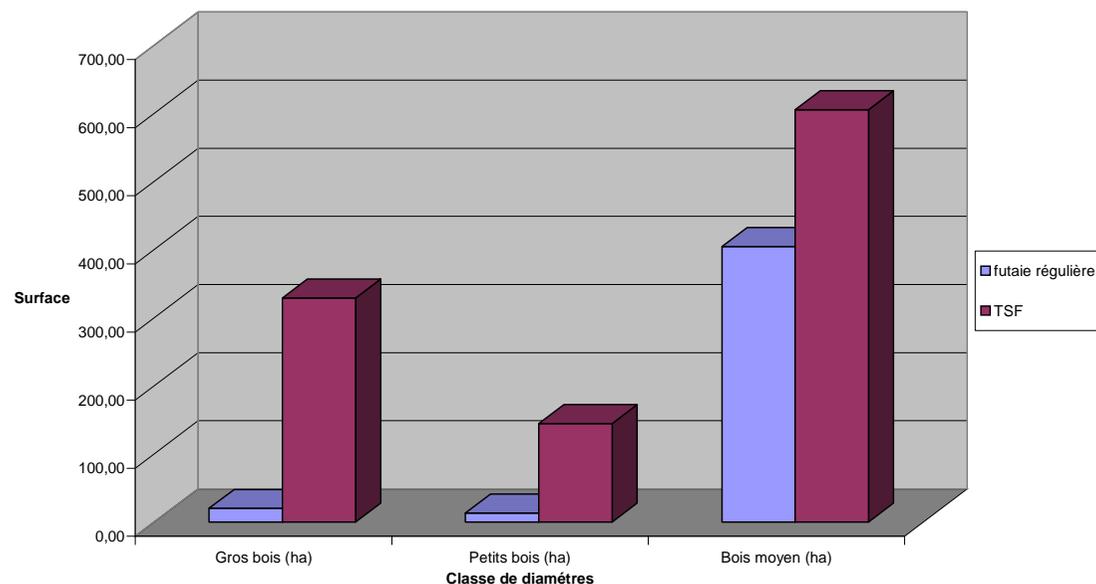


Figure 8 : Répartition de la taille des bois par traitement sylvicole (CSL, 2008)

Autre milieu à citer : Les cultures dont l'importance n'est pas à occulter en particulier pour le **Busard cendré** (*Circus pygargus*). L'espèce peut y accomplir l'intégralité de son cycle de vie. Les milieux cultivés servent aussi de territoire de chasse pour d'autres rapaces (busards, faucons) ou encore de zone de gagnage pour plusieurs espèces hivernantes. Le Cygne chanteur (*Cygnus cygnus*), la Grue cendrée (*Grus grus*) et le Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*) s'y alimentent avec les résidus de récolte et les pousses de céréales d'hiver pendant la mauvaise saison.

L'utilisation des zones urbanisées reste marginale pour ces espèces mis à part la Cigogne blanche qui est susceptible d'utiliser les habitations et les constructions humaines pour construire leur nid dessus.

Cette typologie met l'accent sur l'importance des chênes de gros diamètre, du bois mort au sol et des arbres morts laissés sur pied pour l'avifaune forestière, des éléments fixes du paysage et du niveau trophique des prairies pour l'avifaune prairiale ainsi que des niveaux d'eau dans les roselières pour l'avifaune palustre.

Cependant, la seule espèce présentée pour l'avifaune prairiale, la Pie-grièche écorcheur, ne permet pas d'appréhender l'importance des prairies de fauche, certes moins favorables que les pâtures pour cette espèce, mais indispensables à l'alimentation de nombreuses espèces.

Par ailleurs, la typologie fait apparaître des exigences contradictoires entre certaines espèces sur les caractéristiques structurelles des habitats. Ce constat est particulièrement frappant pour l'avifaune palustre. Ainsi, les roselières basses (cariçaies, glycériaies) sont très favorables aux Rallidés et peu favorables au Butor étoilé. De même, la fermeture du milieu (apparition de la saulaie marécageuse) est favorable au Blongios nain et défavorable au Héron pourpré.

La bibliographie évoque également l'intérêt du Pic mar pour le taillis alors que le Gobemouche à collier semble délaisser ce milieu. De même, la Pie-grièche écorcheur affectionne les haies buissonnantes contrairement au Milan noir qui privilégie les alignements d'arbres.

Malgré ces différents exemples, la présence d'une mosaïque d'habitats et une certaine hétérogénéité au sein de chaque habitat permettent la présence simultanée d'espèces occupant différentes niches écologiques sur la ZPS. C'est en gardant ce constat à l'esprit qu'il faut appréhender le potentiel d'accueil des différents habitats du site.

Enfin, la qualité des eaux est un facteur qui joue sur la qualité des milieux. Par exemple, le degré trophique des eaux libres influe sur la présence ou non d'habitats particuliers.

Au-delà des critères structurels des habitats, l'avifaune a des exigences plus globales qui n'apparaissent pas dans la typologie. Une synthèse de ces exigences est présentée dans le tableau suivant:

Tableau XX : Synthèses des principales exigences de l'avifaune de la ZPS

EXIGENCE	ENJEUX	ESPECES CONCERNEES
Qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • potabilité ✓ abondance et diversité des ressources trophiques : poissons, amphibiens, insectes, plantes aquatiques ✓ turbidité défavorisant les espèces piscivores 	tous les oiseaux d'intérêt communautaire et en particulier les cortèges d'oiseaux des milieux aquatiques et des milieux palustres
Quantité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • régularité des crues et de l'engorgement des prairies humides • report des espèces palustres d'un étang à l'autre lors d'un assec • pérennité des mares et soutien de l'étiage 	tous les oiseaux d'intérêt communautaire et en particulier les cortèges d'oiseaux des milieux palustres, aquatiques et prairiaux
Gestion extensive des prairies	<ul style="list-style-type: none"> • diversité floristique et abondance des insectes • survie des couvées 	cortège des oiseaux des milieux prairiaux
Quiétude des espèces	<ul style="list-style-type: none"> • en particulier : succès de la reproduction d'espèce sensible au dérangement 	tous les oiseaux d'intérêt communautaire et en particulier le cortège d'oiseaux des milieux palustres
Faible risque sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • intoxication alimentaire en particulier pour les prédateurs en bout de chaîne (pesticides, rodenticides, antiparasitaire, saturnisme) 	tous les oiseaux d'intérêt communautaire et en particulier les rapaces

Naturalité des berges	• creusement du terrier dans les berges érodées	Martin-pêcheur d'Europe
Maintien des résidus de cultures	• alimentation en période hivernale	Grue cendrée, Pluvier doré, Cygne chanteur
Présence de chenaux dans la roselière	• pêche à couvert dans la roselière	Butor étoilé, Blongios nain
Routes et chemins forestiers enherbés	• abondance des insectes	Bondrée apivore

Les grands types de milieu sont utilisés par les espèces avec différents gradients de régime d'utilisation et de fréquence. Ce spectre d'usages et de dépendance place tout de même les complexes d'étangs (et milieux annexes), de prairies (mésophiles et humides) et de forêts à gros bois au cœur des cycles biologiques des espèces considérées. La spécialisation de certaines espèces et leur dépendance intégrale pour un type de milieu fait avant tout ressortir les roselières inondées, les queues d'étangs et les parcelles forestières à gros bois.

VIII.4.3 - Etat de conservation des habitats d'espèces

Une cartographie de l'état de conservation des milieux a été réalisée sur les sites où l'intérêt patrimonial est le plus important et à partir des connaissances actuelles.

Il ne s'agit pas ici de déterminer l'état de conservation des habitats de la ZPS - non pas au sens stricte du terme et de la directive Habitats, mais en tant qu'habitats d'espèce- mais bien d'analyser la qualité actuelle des milieux de la ZPS pour l'accueil des oiseaux d'intérêt communautaire. La typologie utilisée précédemment permet d'appréhender cette qualité par type d'habitat. (Cf. ANNEXE 12 – EVALUATION DES POTENTIALITES DES HABITATS POUR LES ESPECES FOCALES DE LA ZPS)

- i) L'espèce focale retenue pour les milieux palustres sur la ZPS est le **Butor étoilé**. Cet échassier typique des vastes roselières hautes est très exigeant en termes de qualité et de surface de son habitat.

Tableau XXI : Répartition des potentialités des habitats de la ZPS pour le Butor étoilé (surface totale du site : 3521 ha)

Potentialités de l'habitat	Surface (en ha)	Ratio (%)
Très favorable	66	1,87
Favorable	66	1,87
Sub-optimal	17	0,48
Défavorable	3372	95,77

Sur les cinq nidifications des palustre (quatre Butors étoilé et le site, plus des trois quarts l'ont très favorables ou favorables.

espèces focales de l'avifaune un Héron pourpré) observées sur été sur des habitats potentiels

Il apparaît que plus de 130 ha de roselières sont favorables à très favorables soit une forte majorité des habitats palustres. Il faut néanmoins souligner le biais de la typologie employée puisque l'année 2007 (prospections Esope) et surtout l'année 2008 (autres étangs) ont connu des pluviométries importantes à l'origine de l'inondation des roselières pouvant, en saison normale, être exondées. Signalons également que le rapport entre les surfaces en habitat favorable et très favorable proche de 1 dans le cas du Butor s'inverse en faveur des habitats très favorables dans le cas du Blongios nain plus généraliste pour le choix de son milieu de vie.

Deux secteurs se détachent au niveau de la qualité des habitats. Il s'agit du complexe Grand étang de Lachaussée, étang Picard et Comé et de l'étang de Vigneulles qui possèdent tout deux la majeure partie des habitats très favorables de la ZPS.

(Cf. ANNEXE 7 – C6 : POTENTIALITES ECOLOGIQUES DES HABITATS DU SITE NATURA 2000 POUR L'AVIFAUNE PALUSTRE).

Les habitats aquatiques n'ont pas fait l'objet d'une typologie particulière. Néanmoins, en considérant le **Martin-pêcheur d'Europe** comme espèce focale, il est intéressant de considérer la qualité (en cas de présence) des ripisylves et la naturalité des berges. Il est notable que les étangs (notamment leurs digues et leurs ruisseaux d'alimentation) sont les plus favorables à la nidification de cette espèce. Sur l'Yron, seul le secteur directement en amont de Lachaussée et dans une moindre mesure jusqu'à la limite nord de la ZPS présente des conditions favorables pour cet oiseau piscivore. En termes de qualité de l'eau, en l'absence de diagnose sur les étangs du site, il est utile de se recentrer sur les seules données bien connues : celles concernant l'Yron.

Des analyses de la qualité de l'eau sont effectuées depuis 2001 sur l'Yron à la station de Saint-Benoît en Woëvre⁷. Celle-ci indique une qualité d'eau très mauvaise pour tous les paramètres. Les rejets urbains de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel et la pollution agricole diffuse expliquent ces résultats.

a/ Tableau XXII : Qualité physico-chimique de l'Yron :

Commune	MOOX	Azote	Phosphore	PAES	NO3	Année	Source
Saint-Benoît en Woëvre	9	10	0	16	33	2005	RNB
	9	20	1	51	22	2004	
	1	5	0	7	47	2003	
	10	11	1	40	37	2002	
	27	14	1	14	43	2001	

En aval (Ville-sur-Yron puis Jarny), la qualité de l'eau s'améliore nettement pour tous les paramètres, ce qui met en évidence les capacités d'autoépuration de la rivière. Cependant, même à l'extrême aval, l'Yron reste de mauvaise qualité : les nitrates et les matières phosphorées

⁷ Résultats tirés du rapport pour le programme de restauration, renaturation et entretien pérenne de l'Yron et ses affluents, Codecom du Pays de Vigneulles, 2008

étant les paramètres les plus déclassant. Ceux-ci témoignent de l'importance des activités agricoles et rejets urbains sur l'ensemble du contexte.

b/ Tableau XXIII : Qualité biologique de l'Yron :

Cours d'eau	Commune	IBD	Année	Source
YRON	Saint-Benoît en Woëvre	Très mauvais	2005	RNB
		Très mauvais	2004	
		Très mauvais	2003	
		Passable	2002	
		Passable	2001	



Très bon
Bon
Passable
Mauvais
Très mauvais

c/ Tableau XXIV : Qualité physique de l'Yron :

	Excellent à correct	Assez bon	Moyen à médiocre	Mauvais	Très mauvais
% du cours d'eau		50	45	5	

La qualité physique générale de l'Yron est globalement moyenne à assez bonne avec un tronçon mauvais correspondant à un secteur urbanisé, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel.

Les paramètres les plus pénalisants touchent essentiellement le lit mineur et le lit majeur, et sont principalement dus aux travaux hydrauliques : manque de sinuosité, homogénéité des faciès, perte des annexes hydrauliques, occupation du sol défavorable...

d/ Sensibilité aux assecs estivaux : les étiages estivaux naturels ont été renforcés par les interventions humaines sur le secteur :

- d'une part, les nombreux plans d'eau créés contribuent à des pertes d'eau par évaporation diminuant ainsi le débit à l'aval ;
- d'autre part, les travaux hydrauliques réalisés sur l'ensemble du contexte sont susceptibles d'avoir, par endroits, percé la couche imperméable et rendu ainsi les infiltrations possibles.

Le bilan de ces analyses est contrasté. En effet l'Yron est de bonne qualité pour certains critères comme la température de l'eau ou l'acidification mais il connaît d'autre part de nombreuses dégradations. L'Yron souffre particulièrement des matières organiques et oxydables dues aux rejets domestiques (eaux usées non traitées) et agricoles. Il enregistre aussi de fortes dégradations pour les matières azotées hors nitrates et les nitrates, ce qui est imputable aux lessivages des sols nus, aux cultures amendées ainsi que dans une moindre mesure à l'élevage (déjections animales). La mauvaise minéralisation est un élément important et dommageable dans ce contexte. Des analyses effectuées plus en aval vers Droitaumont-village révèlent également des teneurs en pesticides passables à mauvaises selon les années (référence 2006 et 2007). La classification de cette zone en Zone Vulnérable par rapport à la directive Nitrate implique la mise en place de gestions particulières des effluents d'élevage et engrais minéraux pour les exploitations agricoles.

- ii) L'espèce focale retenue pour les milieux prairiaux sur la ZPS est la **Pie-grièche écorcheur**, oiseau affectionnant les pâturages émaillés de haies.

Tableau XXV : Répartition des potentialités des habitats de la ZPS pour la Pie-grièche écorcheur (surface totale du site : 3521 ha)

Potentialités de l'habitat	Surface (en ha)	Ratio (%)
Très favorable	200	5,68
Favorable	172	4,88
Sub-optimal	403	11,45
Défavorable	2746	77,99

Sur les 27 cantons de pie-grièche cartographiés sur le site plus de la moitié (14) le sont sur des parcelles très favorables (9) ou favorables selon la typologie employée. De plus, sur les 8 cantons recensés sur des parcelles sub-optimales, quatre le sont en lisière immédiate avec des parcelles favorables.

La superficie des parcelles favorables à très favorables représente 373 ha soit un peu moins de la moitié des prairies du site. Ce résultat correspond à la surface des prairies naturelles principalement destinées au pâturage, cette pratique entraînant à elle seule le classement en habitat favorable.

Le fait que la surface des prairies très favorables soit légèrement supérieure à celle des prairies favorables indique une relative bonne présence du bocage résiduel en lisière de ces prairies.

Un secteur se détache en termes de qualité du milieu, il s'agit des prairies de Chaudotte. Le lit majeur de l'Yron (ripisylve encore préservée) et le secteur du Grand Pâquis sont dans une moindre mesure des zones favorables. A l'inverse, la rupture provoquée par les cultures et la proportion importante de prairies destinées à l'ensilage hors des secteurs précédents ne permet pas un continuum entre les zones favorables.

D'autre part, la typologie employée basée sur la Pie-grièche écorcheur minimise l'importance des prairies de fauche. Les prospections réalisées pour compléter les habitats potentiels de la Pie-grièche écorcheur ont permis également de caractériser les niveaux trophiques et l'hygrométrie des prairies de fauche, principales caractéristiques définissant la qualité de ces milieux. Il apparaît que seulement 20 % des prairies de fauche du secteur sont à la fois humides (hygroclines à hygrophiles) et méso-oligotrophes. Ces prairies qui sont encore relativement extensives (date de fauche plus tardive et intrants limités) offrent des ressources alimentaires plus importantes. A l'inverse, les prairies plus sèches (mésophiles) et mésotrophes à eutrophes sont très souvent (à quelques exceptions près) gérées plus intensivement (pour l'ensilage notamment) et présentent un moindre intérêt pour l'avifaune. (Cf. ANNEXE 7 – C7 : POTENTIALITES ECOLOGIQUES DES HABITATS DU SITE NATURA 2000 POUR L'AVIFAUNE PRAIRIALE).

- iii) L'espèce focale retenue pour les milieux forestiers sur la ZPS est le **Gobemouche à collier** en raison de sa plus forte exigence en matière de qualité d'habitat et notamment la présence de chênes de diamètre supérieur à 50 cm.

Tableau XXVI : Répartition des potentialités des habitats de la ZPS pour le Gobemouche à collier (surface totale du site : 3521 ha)

Potentialités de l'habitat	Surface (en ha)	Ratio (%)
Très favorable	136	3,86
Favorable	235	6,67
Sub-optimal	823	23,37
Défavorable	2327	66,09

Sur les 30 couples de Gobemouche à collier nicheur, 14 en très favorable, 9 en favorable, 6 en sub-optimal. Surface terrière en gros bois proche de 10 m²/ha, absence de taillis, strate herbacée dégagée et présence de quelques gros chênes (LPO, 1996).

La superficie des parcelles favorables à très favorables représente 371 ha soit un quart des forêts du site. Par ailleurs, l'ensemble des parcelles forestières favorables est loin d'être entièrement occupé, il est donc envisageable en se basant sur ce seul critère qu'à l'avenir une population plus importante qu'actuellement soit présente sur la ZPS (sous réserve du maintien des surfaces favorables). Cependant, conformément à la répartition du Gobemouche à collier sur le site, seuls trois secteurs comprennent une proportion importante d'habitats favorables (périphérie de l'étang de Vigneulles et dans une moindre mesure le nord-est de la ZPS et l'ouest de la forêt communale de Lachaussée), les autres milieux propices étant relativement isolés les uns des autres (carte 10). Ajoutons également que plusieurs facteurs comme l'insuffisance des ressources alimentaires ou la position en limite d'aire de répartition occidentale qui fragilise l'espèce, ne sont pas pris en compte ici.

(Cf. ANNEXE 7 – C8 : POTENTIALITES ECOLOGIQUES DES HABITATS DU SITE NATURA 2000 POUR L'AVIFAUNE FORESTIERE).

VIII.4.4 - Synthèse des zones à enjeu

En termes d'enjeux par rapport aux périodes de l'année, ce qui vaut pour les espèces, vaut pour les milieux naturels qui les accueillent. Les milieux les plus utilisés par l'avifaune en période de nidification doivent être pris en compte prioritairement.

Les zones de nidification : les milieux sur lesquels reposent le plus d'enjeux pendant la nidification sont les prairies humides, les marais, les étangs et le bocage de bonnes qualités écologiques. Secondairement viennent les forêts en bon état de conservation, les cours d'eau, les jachères et les cultures.

Les zones d'hivernage : L'hiver est une saison pendant laquelle les étangs de bonnes qualités écologiques et les prairies humides sont particulièrement utilisées. Ils sont donc pourvus d'enjeux importants. Viennent ensuite les bocages de bonnes qualités écologiques et les marais. Enfin les jachères et autres friches sont aussi prisées.

Les couloirs de migration : les migrations sont l'occasion du passage de milliers d'oiseaux d'eau, les étangs revêtent alors des enjeux très visibles. Les prairies humides, les marais et les bocages sont aussi très utilisés.

(Cf. ANNEXE 7 – C9 : SYNTHESE DES ZONES A ENJEUX ORNITHOLOGIQUES)

VIII.4.5 - Etat de conservation des espèces

L'état de conservation des espèces du site a été évalué en s'inspirant du guide méthodologique du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Bien qu'adapté à une échelle plus vaste qu'un site Natura 2000, ce guide donne des éléments et des pistes pour appréhender la conservation des espèces. Les critères utilisés sont l'évolution de l'aire de répartition, les effectifs, la surface de l'habitat et les perspectives d'évolutions futures.

Pour chacun de ces critères un état (favorable en vert, inadéquat en orange, défavorable en rouge et inconnu en gris) est établi en fonction des connaissances disponibles. L'état de conservation global est estimé en fonction de la combinaison de ces critères.

L'évolution de l'aire de répartition des espèces a été renseignée à partir du guide des « oiseaux menacés et à surveiller en France » de 1999 en s'appuyant sur les variations de la distribution des espèces depuis 1970. Peu d'espèces du site sont résidentes à l'année. Par conséquent, la possibilité d'échanges entre les populations de la ZPS et les autres populations européennes est essentielle à la préservation des espèces aviennes. La proximité avec le lac de Madine qui héberge les mêmes espèces que les étangs de Lachaussée constituent à cet effet un atout pour la dynamique des espèces du site. Les connexions entre les sites lorrains sont en effet avérées. Le Pygargue du lac de Madine a vraisemblablement établi son dortoir sur le site de Lachaussée en 2007. De plus, de jeunes Busards des roseaux nés à Lachaussée ont été observés sur l'étang d'Amel en 1996 (LESTAN et AMBROISE, 1997). Des reports de population sont fréquents entre les étangs de la Woèvre (étang de Doncourt-les-Templier à proximité de la ZPS et étangs de la forêt de la Reine plus au sud). Ce critère d'évaluation repose sur des facteurs qui dépassent le simple cadre du site des étangs de Lachaussée. Cependant, il ne paraît pas pertinent d'évaluer l'état de conservation à l'échelle d'un site d'espèces aussi mobiles que les espèces aviaires sans considérer l'état de santé des populations à une échelle beaucoup plus vaste.

L'évolution des effectifs de populations a été estimée en comparaison avec l'effectif de 1987 issu de l'étude écologique des étangs de Lachaussée. Cette étude ne concernant que le Domaine du Vieux Moulin et l'étang de Chaudotte, la comparaison entre les données actuelles et anciennes n'a porté logiquement que sur ces secteurs.

Les perspectives d'évolution futures sont extrapolées en fonction du diagnostic socio-économiques et des tendances d'utilisation futures du site (évolution des pratiques agricoles, documents d'aménagement forestier, projets d'aménagements connus, ...).

Au final, sept espèces se trouvent dans un état de conservation défavorable mauvais (DM). Il s'agit en majorité d'espèces paludicoles menacées au niveau européen comme le Blongios nain, le Butor étoilé et la Marouette poussin. Sont également concernés la Pie-grièche écorcheur, le Martin-pêcheur ou le Milan noir, moins menacés à l'échelle européenne mais pénalisés par la dégradation de leur habitat. Les seules espèces dont le statut de conservation est favorable sont les espèces forestières, Gobemouche à collier et Pic mar. Signalons néanmoins que le Gobemouche à collier se situe en limite d'aire de répartition en Lorraine, il peut être par conséquent considéré comme vulnérable.

Tableau XXVII : Etat de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire sur la ZPS

	aire de répartition	effectifs	habitat	perspectives	état de conservation
Blongios nain	forte diminution en Europe	2 mâles chanteurs en 87 pour 3 à 4 en 2007	plus de 150 ha d'habitat palustre en majorité favorable	maintien de la gestion actuelle des étangs	DM
Busard des roseaux	colonisation récente de milieux agricoles	15 couples en 87 contre 8 à 9 couples en 2007	habitat palustre bien présent mais dégradation des habitats prairiaux	maintien de la gestion actuelle des étangs	DM
Butor étoilé	distribution en baisse	6 mâles chanteurs en 87 contre 4 en 2007	plus de 150 ha d'habitat palustre en majorité favorable	maintien de la gestion actuelle des étangs	DM
Gobemouche à collier	distribution stable	peu de données historiques sur l'espèce	450 ha d'habitat favorable	gestion favorable de l'ONF	F
Grue cendrée	nouveau nicheur en France	nouveau nicheur à Lachaussée	zones humides avec plusieurs sites de nidification potentiels	difficile maîtrise de la quiétude des sites	DI
Marouette poussin	ne niche plus qu'en Lorraine	1 à 2 mâles contactés en 87 pour 4 en 2007	plus de 150 ha d'habitat palustre en majorité favorable	maintien de la gestion actuelle des étangs	DM
Martin-pêcheur d'Europe	distribution fluctuante	peu de données historiques sur l'espèce	berges favorables à la nidification peu présentes	restauration de l'Yron favorable	DM
Milan noir	aire de nidification en extension	8 couples en 87 pour 9 à 11 couples en 2007	faible présence des arbres isolés et alignement d'arbres	disparition des prairies et du bocage	DM
Pic mar	distribution stable	peu de données historiques sur l'espèce	au - 450 ha d'habitat favorable	gestion favorable de l'ONF	F
Pie-grièche écorcheur	distribution stable en France	peu de données historiques sur l'espèce	bocage peu présent à l'échelle de la ZPS	disparition des prairies et du bocage	DM
Busard Saint Martin	distribution en augmentation	dortoir régulier depuis 1987	habitat palustre bien présent mais dégradation des habitats prairiaux	potentiel de reproduction sur la zone	DI
Cygne chanteur	présence marginale	nouvel hivernant sur Lachaussée	surfaces conséquentes des zones humides et des cultures	présence sur le long terme à confirmer	I
Grande aigrette	distribution en hausse	peu de données historiques sur l'espèce	surfaces encore conséquentes des zones humides	potentiel de reproduction sur la zone	F

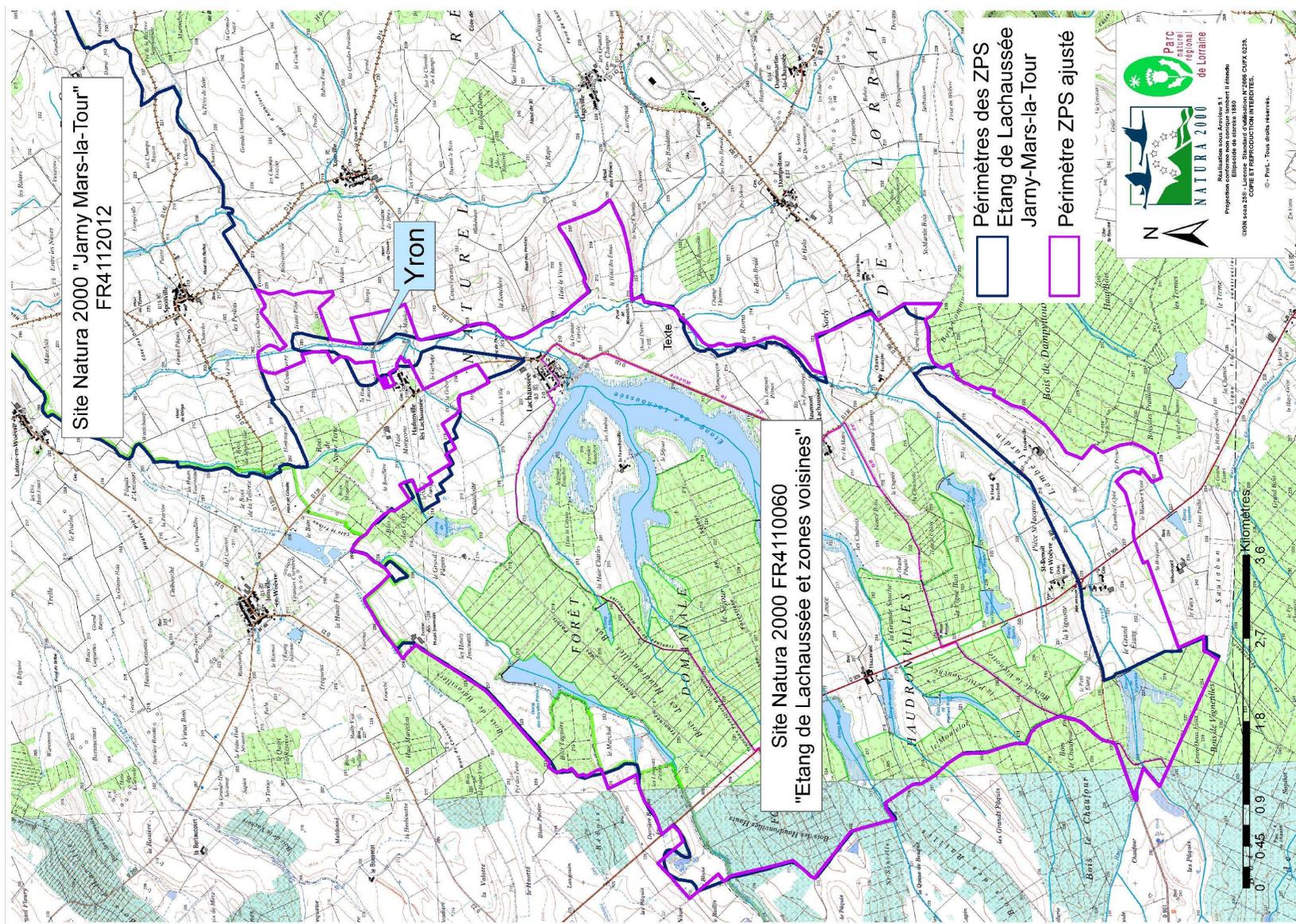
Code couleur :

ROUGE : Très défavorable ; ORANGE : Défavorable ; VERT : Favorable ; GRIS : Absence ou peu de données

VIII.5 - Ajustement du périmètre de la ZPS

La surface totale du territoire est de 3915 hectares soit près de 400 hectares de plus que le périmètre initial de la zone Natura 2000.

Ces réajustements ont été approuvés par le Comité de pilotage le **15 septembre 2008** afin de mieux correspondre aux réalités du parcellaire agricole et d'intégrer l'ensemble du linéaire de l'Yron et ainsi construire une continuité avec le site Natura 2000 de « Jarny Mars-la-Tour », (FR4112012).



Carte 11 : Ajustements du périmètre de la ZPS « Etang de Lachaussée et zones voisines »

IX. CONCLUSION

Le site des étangs de Lachaussée, de par ses nombreuses espèces animales et végétales, de par la présence de l'importante zone humide reconnue au niveau mondiale, de par ses paysages, est sans contexte un site remarquable de Lorraine.

Le paysage de la ZPS, son histoire, ses pratiques agricoles et piscicoles ont permis de maintenir certains éléments du paysage fondamentaux pour le cycle de vie des oiseaux (étangs, bocages, transitions forêts/étangs, mares, prairies humides, écotones, etc.)

Les intérêts ornithologiques se répartissent au gré des différentes composantes du paysage, mais pour chacune d'entre elles, de façon évolutive (sur les plans qualitatifs et quantitatifs) selon les saisons et les biorythmes des espèces.

L'homme y tient une place particulière et essentielle.

Si le site apparaît comme un site d'une exceptionnelle richesse l'analyse des atteintes aux milieux montre cependant que très peu de secteurs restent dépourvus de tout impact négatif.

Les éléments modifiant la qualité des habitats d'espèces et, plus globalement à l'échelle du bassin versant, perturbant en quantité ou en qualité la ressource en eau sont particulièrement dommageables pour l'avifaune de la ZPS. Il s'agit principalement de l'assèchement des roselières par une gestion inadaptée des niveaux d'eau, du curage trop important des étangs, des pollutions par les fertilisants et phytosanitaires, des arasements de haies, du drainage, du retournement ou d'une exploitation intensive des prairies, ...

Diverses activités à l'origine de dérangements des espèces présentes sur le site ont été recensées : travaux forestiers ou chasse pendant des périodes sensibles (nidification entre autres), sur-fréquentation des sites à enjeu, activités motorisées non contrôlées...

Tout l'enjeu du document d'objectifs réside en la mise en place d'actions de gestion qui permettront de promouvoir au sein d'un même espace la préservation des habitats afin d'assurer le maintien des populations d'oiseaux et, les activités anthropiques respectueuses de ce patrimoine naturel.

Il faut trouver le juste équilibre entre conservation et restauration des milieux naturels nécessaires aux espèces et le développement concomitant d'activités humaines respectueuses des équilibres naturels.